



La force fédératrice de la Fédurok dans le secteur des Musiques Actuelles

Une fédération de lieux devenue un acteur incontournable ?

Céline L'Hostis

*Mémoire de 4e année
Séminaire : Action Publique Locale*

Sous la direction de : Philippe Leroy
2010 - 2011

« Sans musique la vie serait une erreur »

Nietzsche, *Crépuscule des idoles, Maximes et pointes*, § 33

REMERCIEMENTS

En préambule à ce mémoire, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements aux personnes qui m'ont apporté leur aide et sans qui ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour.

Je tiens à remercier sincèrement Monsieur Philippe Leroy, qui, en tant que Directeur de mémoire, s'est toujours montré à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi pour l'inspiration, l'aide et le temps qu'il a bien voulu me consacrer.

Mes remerciements s'adressent particulièrement à tous les acteurs rencontrés qui m'ont accordé un peu de leur temps, avec beaucoup d'enthousiasme et de générosité, malgré des agendas très chargés.

J'exprime également ma gratitude à l'équipe de la Fédurok pour leur disponibilité, leur patience et leur gentillesse, malgré leurs charges professionnelles importantes.

Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous mes parents, proches et amis, qui m'ont soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un apprentissage de la recherche. Il est donc nécessairement inabouti et présente des imperfections et des insuffisances. Par ailleurs, l'IEP n'entend donner aucune approbation aux informations et aux analyses contenues dans ce mémoire. Elles doivent être considérées comme relevant de la seule responsabilité de l'auteur

Sommaire

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	8
INTRODUCTION.....	9
1.UN RÉFÉRENTIEL COMMUN CONSTRUIT AUTOUR D'UNE DIMENSION IDENTITAIRE FORTE : LA VALORISATION ET L'EXALTATION D'UNE CULTURE « ROCK » AU-DELÀ DES ESTHÉTIQUES SINGULIÈRES.....	19
1.1.La mise en récit d'une identité collective : subversion, militantisme et contestation.....	19
1.1.1.Du manque de légitimité historique des musiques actuelles à sa mise en récit : la valorisation de revendications militantes comme caractéristique identitaire.....	20
1.1.2.Une mythification de valeurs « rock » construisant un socle identitaire commun	23
1.1.3.Représenter les problèmes pour définir des objectifs communs : une grille d'interprétation du secteur musical.....	25
1.2.De la subversion à la coopération : stratégies et ressources de la Fédurok dans la construction d'un référentiel commun	28
1.2.1.Exaltation de valeurs communes pour créer une communauté Fédurok.....	29
1.2.2.La mise en place de normes collectives d'action : incarner le référentiel dans les pratiques collectives.....	31
1.2.3.Un détournement de la dimension subversive des musiques actuelles pour parvenir à une fédération des énergies.....	34
1.3.Le dépassement des esthétiques singulières légitimé par la valorisation d'une philosophie humaniste.....	36
1.3.1.Un dépassement des valeurs esthétiques par la mise en place d'une éthique humaniste et d'une philosophie d'action	37
1.3.2.Une articulation pertinente des référentiels globaux et sectoriels pour une plus grande légitimité d'action	40
2.UNE GOUVERNANCE NÉGOCIÉE ASSURANT L'AGRÉGATION D'OBJECTIFS ET DE FORCES HÉTÉROGÈNES AU SEIN D'UNE FÉDÉRATION INTÉGRÉE DANS SES RÉSEAUX D'ACTION PUBLIQUE.....	44

2.1.Un regroupement assuré par des objectifs négociés et définis collectivement.....	44
2.1.1.Jeux et stratégies d'acteurs dans les processus de définition des objectifs : un contexte d'affrontement d'intérêts divergents ?.....	45
2.1.2.Un objectif commun de bonne gouvernance : l'intérêt général comme facteur de légitimation du processus décisionnel.....	48
2.1.3.Des outils de gouvernance collectifs et co-construits.....	53
2.2.Une coordination interne structurée autour des principes de négociation et de coopération : un rapport plus souple à la hiérarchie et à la contrainte	56
2.2.1.Une gouvernance négociée au travers d'une structuration fédérative de l'association.....	56
2.2.2.Un rapport horizontal à la contrainte et à l'autorité	58
2.2.3.Une gouvernance reposant partiellement sur la personnalité de certains acteurs	62
2.3.Des interactions pertinemment articulées entre des acteurs contextualisés : l'inscription de la Fédurok dans des réseaux d'action publique.....	64
2.3.1.La Fédurok : un « acteur social ingénieux » assurant la coordination d'acteurs multiples au moindre coût	65
2.3.2.Une intégration grandissante de la Fédurok et de l'action publique : des missions d'intérêt général à la délégation de service public.....	68
3.SE REGROUPER POUR SE RENFORCER. LA FÉDUROK : UN LIEU RESSOURCE DEVENU OUTIL D'ACTION PUBLIQUE.....	71
3.1 La Fédurok : un groupe d'intérêts reconnu comme légitime et structuré par des revendications et des objectifs communs.	71
3.1.1 Un réseau sur enjeu issu d'un groupe d'intérêt.....	72
3.1.2 Une légitimité assurée par un accès à des ressources essentielles	76
3.1.3 Un contexte de morosité favorisant le besoin des acteurs de se regrouper.....	78
3.2 Un réseau d'acteurs occupant une position d'expert. Une optimisation de l'allocation de ressources pour les adhérents.....	82
3.2.1 Une articulation optimale du global et du sectoriel : une fédération multipositionnée maîtrisant différents registres identitaires.	82
3.2.2 La Fédurok : un acteur ressource optimal.....	86

3.2.3 Au-delà du référentiel : des adhésions motivées par un calcul entre les coûts et les avantages.....	89
3.3 Un instrument politique fédérant des adhérents autour d'un projet de société : « l'écologie musicale ».....	92
3.3.1 Un projet fédérant les adhérents au-delà de la musique	92
3.3.2 Un nouveau modèle : l'écologie musicale.....	95
3.3.3 Fédérer sur un cadre plus large : une structure cognitive et normative étendue	97
CONCLUSION.....	100
BIBLIOGRAPHIE.....	104
ANNEXES.....	108
I. Annexe 1 : Cartographie des lieux adhérents de la Fédurok.....	108
II. Annexe 2 : Charte de la Fédurok.....	109
III. Annexe 3 : Editos.....	112
A. Edito du 17 mars 2010 : Les musiques actuelles méprisées.....	112
B. Edito du 7 avril 2011 : Ensemble pour proposer une alternative citoyenne et solidaire.....	115
IV. Annexe 4 : Les enjeux de l'Observation participative et partagée.	117
V. Extraits d'entretiens.....	121
4. Entretien avec Béatrice Macé.....	121
5. Entretien avec Sébastien Cornu.....	126
VI. Méthodologie et réalisation du mémoire.....	130

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

DGCA : Direction générale de la création artistique, anciennement DMDTS

DLA : Dispositif local d'accompagnement

DMDTS : Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

Ferarock : Fédération des radios associatives rock

ForuMa : Forum National des musiques actuelles

FSJ : Fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées

OPP : Observation Participative et Partagée

SMA : Syndicat national des petites et moyennes structures non-lucratives de musiques actuelles

SOLIMA : Schéma d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles

UFISC : Union fédérale d'intervention des structures culturelles

Introduction

Si les Transmusicales, les Vieilles Charrues ou Bobital bénéficient aujourd'hui d'une reconnaissance professionnelle et populaire qui n'est plus à démontrer, la prise en compte de ces musiques dites actuelles/amplifiées relève d'un processus long et complexe. Longtemps associées à une dimension subversive et contestataire, il aura fallu une longue période pour que la politique culturelle française s'y intéresse. En effet, les musiques actuelles/amplifiées véhiculaient des représentations négatives de subversion et de contestation, suscitant ainsi l'incompréhension et la défiance des pouvoirs publics. Mais l'immense succès populaire dont bénéficie aujourd'hui ces pratiques musicales tend à faire oublier le manque de légitimité et de reconnaissance qu'elles ont connu jusqu'à une période récente. Philippe Teillet précise en outre qu'en « 1997, les crédits affectés à ce domaine (pourtant fort vaste) étaient comparable à ce que recevait la caisse de retraite de l'Opéra de Paris... »¹. Pourtant, revenir sur ce déficit initial de légitimité est fondamental pour comprendre les difficultés et les logiques sous-jacentes au secteur des musiques actuelles/amplifiées aujourd'hui.

Les musiques actuelles/amplifiées et les pouvoirs publics : une lente reconnaissance

Bien que l'action culturelle de la France soit déjà sensible dans de nombreuses initiatives publiques mises en place avant la Seconde Guerre mondiale, considérons la

1 P. Teillet , « Politiques culturelles et musique populaires/actuelles/amplifiées », in H. Dauncey, Ph. Le Guern (dir.), *Stéréo, sociologie comparée des musiques populaires, France–Grande-Bretagne*, éd, Mélanie Séteun – IRMA, 2008, p.59-71

politique culturelle à partir de la création, en 1959, d'un Ministère de la Culture fondé sur la forte personnalité d'André Malraux, que le général de Gaulle avait appelé à cette fonction. 1959, « année 0 » de la politique culturelle a fortement marqué pendant de longue année l'action publique dans le secteur des arts et de la culture :

« Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessible les oeuvres capitales de l'Humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des oeuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent »²

Cette création *ad-hoc* d'un Ministère de la Culture, centré autour de l'imposante personnalité de l'auteur de *La Condition humaine*, va imposer durablement dans le paysage français le concept de « démocratisation de la culture ». L'art aurait une beauté intrinsèque, immédiatement reconnaissable par tous : il suffirait donc de mettre le peuple en relation directe avec l'art. De là vont naître des tensions, dont nous pouvons encore retrouver aujourd'hui les traces, et notamment dans le secteur musical, entre la grande culture classique malruséenne et les pratiques culturelles effectives des Français. En outre, cette appréhension des rapports entre les grandes oeuvres d'art et le peuple français relève de ces oppositions structurantes entre la culture savante et la culture populaire, entre les pratiques légitimes et légitimées, et les pratiques exclues du champ de la culture.

Or, c'est à la fin des années 1950, et donc dans ce contexte de démocratisation culturelle instaurée par le Ministère Malraux, qu'apparaissent en France de nouvelles pratiques musicales qui bouleversent les esthétiques traditionnelles. La vague *rock'n'roll* venue des Etats-Unis déferle sur la France et inspire de nombreux jeunes musiciens. C'est notamment à la fin des années 1970 que de nouvelles musiques vont se développer de manière importante et commencer à s'imposer dans le paysage musical français. Comme le rappelle Philippe Teillet : « *A l'origine, leurs conditions de production et de diffusion, ainsi*

2 Extrait du décret du 24 juillet 1959 instituant le Ministère de la Culture

que leur rapport aux industries culturelles et aux médias, opposaient ces musiques aux habitudes et valeurs des milieux culturels traditionnels. »³ Il est cependant difficile de rassembler ces pratiques culturelles et musicales sous un même terme générique tant les esthétiques divergent. Le terme « rock » va dès lors être employé moins pour désigner des esthétiques semblables que de nouvelles attitudes culturelles, regroupées autour de la pratique musicale.

Le trait commun dominant qui semble émerger de ces nouvelles pratiques musicales est précisément un fort esprit de contestation et de subversion vis-à-vis de la culture classique mais aussi de l'administration culturelle. Dès leur création ces pratiques musicales se placent en porte-à-faux de la politique culturelle et de l'action publique, ne cessant à la fois de crier leur méfiance, voire leur défiance, à l'égard de toute forme instituée de pouvoir ou d'autorité, mais également de réclamer une reconnaissance institutionnelle des pratiques musicales nouvelles des Français. Car la réalité est en effet celle-ci : les musiques actuelles connaissent un succès populaire grandissant sans pour autant être adoubées par la politique culturelle française.

Les élections municipales de 1977 ainsi que l'arrivée au Ministère de la Culture de Jack Lang en 1981 vont changer la donne, sans pour autant octoyer à ces nouvelles pratiques musicales, une reconnaissance égale aux formes musicales classiques et académiques. L'arrivée de l'instigateur de la fête de la Musique au Ministère, va créer une rupture dans le référentiel d'action de la politique culturelle française : la démocratisation de la culture est subordonnée au concept de démocratie culturelle, « *entendue comme la volonté de reconnaître la contribution de chacun et de chaque groupe social à la production de la culture de son temps* »⁴ . Tout peut potentiellement recevoir le sceau du

3 Ibid.

4 P. Teillet, « Publics et politiques des musiques actuelles », in Donnat O. et Tolita P. *Le(s) public(s) de la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p.155-180

culturel⁵. Si cette position politique a trouvé de fervents opposants dont Marc Fumaroli et Alain Finkelkraut constituent les représentants les plus éloquents, elle a cependant ouvert la porte à la reconnaissance de nouvelles pratiques musicales, dont les musiques dites actuelles/amplifiées.

Ce terme de musiques actuelles/amplifiées, couramment abrégé en musiques actuelles, est une dénomination très floue qui regroupe en réalité des pratiques musicales parfois très différentes (rock, rap, reggae, métal, techno, punk et parfois le jazz). Il est d'ailleurs contesté par les milieux artistiques eux-mêmes mais est en outre le plus à même d'appréhender des pratiques et des logiques communes. Philippe Teillet nous rappelle ainsi que « *ce sont d'ailleurs les pouvoirs publics, ministère de la Culture en tête, qui depuis 1995 ont procédé au regroupement de ces musiques sous l'expression de « musiques actuelles », terme pourtant contesté et contestable, peu voire pas utilisé dans les milieux artistiques et la critique musicale, mais dont l'usage renvoie essentiellement à un enjeu d'action publique.* »⁶ Pour définir ce que sont les musiques actuelles/amplifiées, il faut en effet moins s'attacher aux esthétiques qu'elles recouvrent, qu'aux problématiques d'action publique qu'elles font émerger. En ce sens, bien que l'adjectif « actuelles » semble l'avoir aujourd'hui emporté, c'est d'avantage à l'adjectif « amplifiées » qu'il faut s'attacher. Emmanuel Brandl écrit ainsi que « *les musiques amplifiées ne désignent pas un style musical mais un champ d'activité musicale* ». ⁷ Les musiques actuelles/amplifiées ne se posent en effet pas sur un critère de temporalité (le jazz par exemple étant admis comme faisant partie de ces musiques) mais d'avantage sur un critère d'émergence de nouvelles

5 Selon le décret du 10 mai 1982 la mission du ministre est de « *permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix* ».

6 P. Teillet, « Le "secteur" des musiques actuelles. De l'innovation à la normalisation... et retour ? », in *Réseaux*, 2007/2, n°141, p.269

7 Brandl E., *L'ambivalence du rock : entre subversion et subvention*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.24

pratiques. L'électrification est en effet un élément clé et déterminant de ces pratiques. Jack Lang affirmait d'ailleurs que « *la culture, c'est le poète plus l'électricité* »⁸. Or ce qualificatif « actuelles » n'est pas innocent et traduit un enjeu de pouvoir dans la mesure où la focalisation sur « musiques actuelles » fait référence à un domaine d'intervention de l'action publique d'avantage qu'à des pratiques artistiques ou à des considérations esthétiques. Cette dénomination est d'ailleurs présente sur tous les documents du Ministère de la Culture et des collectivités locales tandis que d'autres acteurs, notamment les acteurs se qualifiant « de terrain » lui préféreront le terme de « musiques amplifiées ».⁹ Dès lors, les musiques actuelles ont connu une indéniable reconnaissance de la part des pouvoirs publics, conformément aux revendications des acteurs eux-mêmes. L'échelle locale s'empare véritablement des problématiques culturelles et notamment dans le secteur des musiques actuelles.

Cependant ce mouvement de reconnaissance accru de la part des pouvoirs publics s'accompagne d'une évolution concomitante dans le secteur des musiques actuelles elles-mêmes. De nombreux travaux soulignent en effet l'importance du processus d'institutionnalisation et de professionnalisation du secteur des musiques actuelles dès le début des années 1990.¹⁰ Les militants les plus radicaux s'effacent petit à petit et la logique associative de la « *bande de potes* »¹¹ laisse place à la structuration d'une équipe professionnelle possédant des compétences spécifiques. Le secteur des musiques actuelles se structure peu à peu créant des formes spécifiques d'organisation. Il convient de noter le tournant majeur des acteurs des musiques actuelles qui structurent de plus en plus leur

8 Discours prononcé à la Sorbonne lors du colloque « Les liens entre la culture et la crise, la culture et les industries de l'avenir », in J. Caune, *La culture en action*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1992, p.328

9 La Fédurok a, quant à elle, choisi le terme de Musiques Actuelles/Amplifiées

10 Sur ce sujet de l'institutionnalisation et de la professionnalisation du secteur des musiques actuelles, voire les travaux de Philippe Teillet, Jérôme Guibert et Jean-Michel Lucas (alias Dr. Kasimir Bisou)

11 *L'ambivalence du rock : entre subversion et subvention*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.28

secteur et entretient en relation avec une action publique en cours de décentralisation, via notamment les collectivités locales telles que les DRAC.

Néanmoins le secteur des musiques actuelles reste très fragile, essentiellement du point de vue économique. Les subventions publiques restent marginales et le contexte concurrentiel d'un secteur soumis à l'industrie musicale pose problème. C'est dans ce contexte que naît la Fédurok. En effet, Davy Demaline précisait ainsi que « *le rapport à la professionnalisation et à la normalisation du secteur associatif des musiques actuelles apparaît caractérisé par la volonté de sortir de cette marginalité et de cette précarité, mais pas au prix d'une dénaturation des projets artistiques et culturels des acteurs.* »¹² La création de la Fédurok est donc impulsée par la volonté des acteurs des musiques actuelles, et notamment des directeurs de lieux, de se regrouper.

La nécessité de se regrouper : l'âge de la co-construction

L'association Fédurok (fédération des lieux de musiques amplifiées/actuelles, anciennement fédération des salles et clubs rocks) s'est officiellement créée en avril 1994, suite à la rencontre en septembre 1993, de 41 exploitants de clubs et salles de concerts. Cette fédération, dont l'objectif est « *d'organiser et de structurer le secteur des Musiques Amplifiées/Actuelles* »¹³, réunit 93 équipements¹⁴ à but non-lucratif dédiés à ces pratiques musicales. Ses adhérents sont très divers puisqu'elle rassemble à la fois des petites salles d'à peine 200 places en milieu rural ou au contraire des structures urbaines imposantes accueillant plus d'un millier de spectateurs voire des établissements en régie municipale ou

12 D. Demaline, *La structuration des fédérations et des réseaux nationaux*, mémoire de l'université d'Angers, CUFCO, sous la direction de Jérôme Guibert, 2006, p.94

13 Site de la Fédurok : www.la-fedurok.org

14 Lors de l'Assemblée générale de la Fédurok les 21 et 22 mars 2011 à Orléans, 13 nouvelles candidatures ont été votées, portant le nombre d'adhérents à 93.

encore des adhérents « sans lieux ». Si les objectifs de la Fédurok restent prioritairement centrés sur la reconnaissance et la structuration du secteur des musiques actuelles, les nouveaux statuts de l'association¹⁵ tendent à focaliser son activité vers de nouvelles directions. Ainsi, l'accent est donc mis sur la nécessité de défendre « *des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux* », ainsi que de favoriser « *le développement des pratiques artistiques et culturelles dans le secteur des Musiques Amplifiées/Actuelles et des formes d'expression qui s'y rattachent.* » Les objectifs de la Fédurok sont aujourd'hui multiples : analyse, définition, réflexion et préconisation, ses diverses actions l'amènent à agir en concertation avec les organismes professionnels et les pouvoirs publics (collectivités locales ou Etat).

La création de la Fédurok s'inscrit donc dans le contexte d'une faible structuration d'un secteur économiquement fragile et connaissant encore un déficit de reconnaissance de la part des politiques publiques. La volonté fédératrice de ces acteurs des musiques actuelles est donc liée au sentiment d'être isolés mais aussi de ne pas être entendus. Pour Béatrice Macé, présidente de la Fédurok de 1997 à 2001 :

*« il y a une réelle inquiétude des directeurs de structures, il y a un réel isolement (...) ; pour eux, l'adhésion à la Fédurok est un moyen de participer à un débat, à un travail d'idée mais également d'intégrer un réel champ de mutualisation, un réel champ de solidarité, un réel champ d'attention les uns aux autres. »*¹⁶

La Fédurok a, à ce titre, été à l'origine de rencontres professionnelles ayant fait date dans l'histoire des musiques actuelles, comme les rencontres d'Agen en 1995 ou encore les Commissions du cabinet ministériel Trautmann de 1997. La fédération est devenue un acteur clé essentiel des musiques actuelles en ce qu'elle constitue un lieu ressource incontournable pour ses adhérents comme pour les collectivités locales ou le Ministère de

¹⁵ Disponibles sur : <http://www.la-fedurok.org/documents/StatutsFedurok.pdf>

¹⁶ Entretien réalisé le 11 avril 2011 au siège de l'ATM dont Béatrice Macé est aujourd'hui co-directrice avec Jean-Louis Brossard.

la Culture. Elle propose en outre nombre d'enquêtes précises de terrain, des analyses et des compétences techniques. Elle se fait aujourd'hui le moteur de la réflexion sur le secteur des musiques actuelles et son évolution en impulsant des groupes de travail, des ateliers et des réunions de manière régulière et en réunissant autour de la même table propriétaires de lieux, spécialistes des politiques culturelles et acteurs publics. L'apport majeur de la Fédurok est en ce sens sa capacité à construire un discours cohérent portant un projet élaboré de manière concertée et surtout à le défendre face aux autres acteurs des musiques actuelles mais aussi face aux pouvoirs publics.

La Fédération a donc réussi à tisser et à animer un réseau très actif, qu'elle veut démocratique et co-construit, composé de 93 lieux. Cependant, les acteurs des musiques actuelles, qu'elle fédère et rassemble de manière dynamique puisque le principe de co-construction implique une participation active de chacune, sont à la fois très différents dans leurs esthétiques, leurs engagements voire leurs objectifs. Il convient en outre de rappeler que la culture « rock », de laquelle s'inspire fortement la fédération, ne véhicule pas de tradition fédérative. Cette association implique en effet un processus de mutualisation, d'institutionnalisation et de structuration d'un secteur qui repose en grande partie sur des pratiques amateurs ou du moins associatives de la part des acteurs. Son principe même de fonctionnement et sa dynamique de travail en réseau peuvent aller, sinon à l'encontre, du moins, dévier fortement des pratiques effectives des lieux des musiques actuelles. Pourtant la fédération rencontre un succès grandissant; Les lieux se pressent pour y adhérer¹⁷ et l'équipe elle-même se développe puisque deux nouvelles salariées viennent d'être recrutées tandis que le conseil d'administration s'est enrichi de quatre membres supplémentaires, passant ainsi que onze à quinze. De même, son action est aujourd'hui légitimée par les pouvoirs publics qui lui délèguent des missions de services publics et la considèrent

17 Le dernier Conseil d'Administration des 21 et 22 mars 2011 a voté le plus grand nombre d'adhésion de son histoire puisque 13 nouvelles structures ont adhéré à la Fédurok

comme un interlocuteur essentiel. Elle a donc su trouver sa place dans le schéma triangulaire classique du fonctionnement de la politique culturelle française réunissant les acteurs, les collectivités locales et le pouvoir central.

Ainsi la Fédurok a su s'imposer comme un acteur incontournable des musiques actuelles. Pour le Ministère de la Culture, « *sur ce domaine, c'est l'acteur principal* », « *c'est une mine d'or* »¹⁸. Elle se trouve ainsi engagée dans le développement d'autres fédérations (comme l'UFISC¹⁹ dont elle a assuré les deux premières années de présidence) ainsi que dans les négociations avec les collectivités locales ou le Ministère de la Culture. Se pose donc la question de savoir comment concevoir, pour la Fédurok, un jeu de référentiels communs, à l'aune d'un champ se définissant de prime abord comme subversif et rejetant de fait toute évaluation, obligation ou contrainte de type institutionnel. Comment la Fédurok peut-elle structurer au sein d'un même cadre de fonctionnement de type fédératif des énergies d'acteurs si hétérogènes, dans leur identité, leur pratique ou leur objectif? Comment ce réseau d'acteur peut-il se constituer et sur quelles bases? La Fédurok semble en effet fédérer les énergies, dépassant ainsi la faible légitimité individuelle des acteurs qui la composent mais surtout leur hétérogénéité fondamentale. Pourtant la légitimité de la Fédurok n'est pas une chose évidente en soi mais le résultat d'un long processus de construction reposant sur l'élaboration progressive de normes, de valeurs, mais aussi d'organisations communes.

18 Entretien téléphonique du 14 avril 2011 avec Anne-Claire Rocton, inspectrice musique à la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA)

19 L'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, créée en 1997, est une structure fédérative d'aide à la structuration et au développement des organisations qui la composent, et est dans une vision prospective du secteur du spectacle vivant d'économie non lucrative de marché.

Il convient dès lors de se demander comment la Fédurok, structurant des pratiques à faible légitimité et des esthétiques hétérogènes, est-elle parvenue à fédérer ses membres pour devenir un acteur incontournable élaborant un référentiel sectoriel devenu dominant.

Il s'agira en outre de comprendre en quoi la force fédérative de la Fédurok repose sur un référentiel commun construit autour d'une dimension identitaire forte, développée autour de la valorisation et de l'exaltation d'une culture dite « rock » qui transcende les esthétiques et les pratiques singulières des lieux (I). Néanmoins, au-delà des valeurs mises en avant de manière ostentatoire par la Fédurok, il convient de constater que la gouvernance négociée, mise en place par l'association, assure également l'agrégation d'objectifs et de forces hétérogènes en les intégrant dans des réseaux d'action publique. (II) Cependant, dépassant la question du référentiel, il convient d'analyser l'élan fédératif de la Fédurok à l'aune des services qu'elle offre : il s'agit pour les adhérents de se regrouper pour se renforcer. De fait la force fédératrice de Fédurok, si elle est indissociable d'une adhésion à son référentiel, est aujourd'hui également liée à son évolution en un lieu ressource incontournable devenu, au fil des années, un outil d'action publique. (III)

1. Un référentiel commun construit autour d'une dimension identitaire forte : la valorisation et l'exaltation d'une culture « rock » au-delà des esthétiques singulières

S'appuyant sur les travaux théoriques de Pierre Muller, il s'agit de constater que la Fédurok a su générer une véritable force fédératrice en construisant un référentiel commun en mesure de rassembler des adhérents dont le profil présente une forte hétérogénéité. Trois axes de distinction peuvent ainsi être dégagés : la capacité d'accueil du lieu, leur situation géographique ainsi que le statut juridique de la structure. Dépassant ainsi les singularités de ses derniers, la fédération anime par son projet une culture que l'on peut qualifier de « rock » et qui cristallise les aspirations éthiques, politiques et culturelles de ses adhérents.

1.1. La mise en récit d'une identité collective : subversion, militantisme et contestation

Fédérer des pratiques artistiques et des personnalités aussi hétérogènes que ne le fait la Fédurok nécessite de trouver des valeurs, des points communs permettant aux adhérents de se regrouper et de se fédérer. En ce sens, la fédération a su mettre en récit ce que l'on peut nommer une identité collective, dépassant les particularismes de chacun, pour rassembler les adhérents malgré leurs diverges initiales.

1.1.1. Du manque de légitimité historique des musiques actuelles à sa mise en récit : la valorisation de revendications militantes comme caractéristique identitaire

Les musiques actuelles connaissent donc historiquement un manque de reconnaissance et de légitimité par les pouvoirs publics. Si la situation n'a aujourd'hui plus aucune commune mesure avec celle qui prévalait dans les années 80, ce déficit initial continue d'être pertinent pour penser le secteur des musiques actuelles, en tant qu'il est toujours présent dans le discours des acteurs. Il ne s'agit ici en aucun cas de juger de ces revendications ni de leur pertinence, mais de comprendre en quoi elles sont constitutives d'une identité commune et fédératrice.

En outre, le manque de légitimité et de reconnaissance continue d'être une revendication pour ce secteur culturel. Stéphanie Thomas, chargée de l'accompagnement des adhérents à la Fédurok, affirmait ainsi à propos des musiques actuelles :

« c'est reconnu, mais c'est toujours reconnu à un petit niveau. Quand on voit les différences qu'il y a en termes de reconnaissance et de prise en compte, entre la musique classique, l'opéra et ce que nous avons en queue de course au Ministère de la Culture... c'est quand même super large! »

C'est d'ailleurs sur cette revendication initiale qu'a été fondée la Fédurok : s'inscrivant dans un premier temps, dans une logique opérationnelle, la fédération est née du constat fait par le premier directeur de la fédération, Didier Veillault, que les lieux des musiques actuelles étaient trop petits pour pouvoir peser sur un plan économique. Bien que l'ancrage initial de la Fédurok ne soit pas politique - il le sera à partir de la fin des années 1990 avec la présidence de Béatrice Macé et la direction de Philippe Berthelot - mais économique, il

repose sur le constat d'une fragilité, d'un manque de reconnaissance et d'un isolement favorisant la précarisation des structures. Cependant à cette logique opérationnelle initiale, succède une deuxième phase à partir de la fin des années 1990. Les objectifs de la Fédurok sont passés d'une optique opérationnelle et professionnelle à une optique plus structurelle et politique prônant la structuration et la reconnaissance institutionnelle du secteur des musiques actuelles. Davy Demaline le soulignait ainsi : « *la Fédurok est passée d'une fédération cherchant à rendre des services concrets à ses adhérents, à une fédération fonctionnant comme un espace de réflexion et de construction collective du champ d'activité des acteurs associatifs des musiques actuelles.* »²⁰ La fédération dans les années 1997 – 2000 a donc inscrit son action dans le champ des politiques publiques, revendiquant une dimension d'intérêt général. Sébastien Cornu, président de la fédération affirme ainsi :

« On n'est pas une fédération centrée sur nos problématiques uniquement. On porte un gros travail dans le cadre de l'intérêt général. Les problématiques qu'on propose ne sont pas corporatistes ; on n'est pas sur des problématiques de métiers mais d'avantage sur des problématiques de politiques publiques, et de défense de nos activités et de nos principes. (...)

*Ce n'est pas dans l'objectif de défense d'intérêts particuliers de structures mais plutôt dans l'objectif de promouvoir un modèle de développement des musiques actuelles. »*²¹

Ainsi la reconnaissance de ces musiques et de leurs acteurs a constitué une revendication constitutive de la force fédératrice de la Fédurok.

Sébastien Cornu exhortait ainsi les participants de l'Assemblée générale de la Fédurok les 21 et 22 mars 2011 à l'*Astrolabe* à Orléans à « *rester mobilisé pour garantir notre indépendance et notre liberté* ».

Dès lors, la mise en récit collective valorise cet aspect historique du secteur des

20 D. Demaline, *La structuration des fédérations et des réseaux nationaux*, mémoire de l'université d'Angers, CUFCO, sous la direction de Jérôme Guibert, 2006, p.79

21 Entretien du 6 mai 2011

musiques actuelles pour en faire un des éléments déterminants et fondamentaux de leur identité actuelle. La Fédurok, comme de nombreux acteurs des musiques actuelles, focalise sur ce manque de reconnaissance initial pour construire un ensemble de valeurs et une identité se posant en porte-à-faux des politiques officielles. C'est ainsi qu'au sein la Fédurok se met en place une attitude commune, portant des aspirations très militantes et contestataires, autour desquelles se retrouvent et se rassemblent ses adhérents. Cette identité militante est donc autant une position politique, revendiquant d'avantage de reconnaissance, qu'une mise en récit structurée et structurante fédérant les adhérents.

Cette dimension contestataire et militante est en effet fondamentale et certains acteurs jugent de l'authenticité de l'engagement à l'aune de cet aspect. Le militantisme et la contestation reviennent régulièrement dans le discours des adhérents, comme ce fut le cas à Orléans, lors de la dernière Assemblée générale de la fédération. Anne-Claire Rocton, inspectrice musique à la DGCA précisait ainsi que chez les adhérents de la Fédurok « *il y a une vraie motivation, une vraie conviction. (...) C'est de la foi, c'est du militantisme. C'est tout ça qui les rapproche.* »²² Le militantisme qui imprègne donc le discours de la fédération et de ses adhérents est à la fois une démarche de travail, une revendication politique mais aussi un élément fédérateur. Cette mise en récit, puisqu'il s'agit autant d'éléments objectifs, que d'une certaine perception de la réalité, est donc à l'origine d'une force fédératrice rassemblant les acteurs autour d'objectifs, de démarches et d'attitudes communs.

Or, ces valeurs contestataires et cette identité militante que la Fédurok valorise prennent place dans une dimension plus large : celle de la « culture » rock à partir de laquelle la Fédurok bâtit son référentiel.

22 Entretien du 14 avril 2011

1.1.2. Une mythification de valeurs « rock » construisant un socle identitaire commun

Il convient tout d'abord de préciser que le terme « rock » ici ne qualifie en aucun cas un style musical mais, à l'instar des musiques actuelles, une sorte de mouvement musical et culturel rassemblant diverses pratiques. En ce sens, le rock qualifiera dans ces lignes non une approche artistique mais l'approche culturelle de pratiques tout autant musicales, culturelles que sociales. Emmanuel Brandl donne ainsi une définition intéressante du terme rock : « *le rock ne représente pas à lui seul l'ensemble des musiques amplifiées. Pourtant, il en est en quelque sorte l'exemple paradigmatique, en ce sens qu'il enferme en lui-même tout un ensemble d'aspects que l'on trouvera à des doses variables dans d'autres musiques amplifiées: le rock est tout à la fois local et national, commercial et avant-gardiste, il relève d'un certain ancrage populaire (...) et enferme une dimension intellectuelle* ». ²³ Le rock désigne en ce sens des pratiques contestataires, militantes voire subversives. Selon Anne Benetollo « *le rock et l'establishment entretiennent des liens qui oscillent sans cesse entre haine et respect* » ²⁴ Cette culture dite « rock » caractérise en ce sens une façon d'appréhender les pratiques musicales et culturelles. Il rassemble des pratiques culturelles d'avantage qu'artistiques : la valorisation d'un certain type d'écoute, une éthique propre. L'intérêt du rock, en ce sens, est qu'il véhicule des images qui font sens immédiatement pour les acteurs et qui, à ce titre, constituent un élément fondamental du référentiel.

Cet aspect souligne en ce sens l'importance du socle identitaire, et non esthétique, de la Fédurok, qui repose donc sur une culture et des valeurs communes plus que sur des pratiques artistiques. Pierre Muller soulignait ainsi que « *la plupart du temps, le référentiel*

²³ Brandl E., *L'ambivalence du rock : entre subversion et subvention*, Paris, L'Harmattan, 2009, p.25

²⁴ Benetollo A., *Rock et politique : censure, opposition, intégration*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.251

d'une politique renvoie à une dimension identitaire, dans la mesure où il contribue à définir l'existence sociale d'un acteur collectif»²⁵ En effet, valoriser ainsi une identité « rock » permet de coder le réel d'une certaine manière, de lui donner sens par rapport à une identité commune. Et Pierre Muller de compléter ainsi son propos : « *le référentiel d'une politique renvoie avant tout à des processus identitaires qui concernent l'existence même des individus et des groupes concernés.* »²⁶ La Fédurok se positionne ainsi clairement et transcende les clivages des adhérents en bâtissant un socle identitaire commun, basé sur la préservation d'une éthique musicale, de la survie de pratiques culturelles, définies comme en danger par ses acteurs. Les statuts de la Fédurok soulignent d'ailleurs cette volonté de ne pas se prononcer sur les pratiques des lieux mais sur une philosophie d'action :

« Ces lieux ne revendiquent pas une esthétique particulière mais des pratiques artistiques musicales qui se fondent sur l'innovation, l'usage des technologies du sonore et une étroite relation avec les populations.

(...)

*L'Association Fédurok développe une philosophie d'action qui vise à fédérer les énergies et les volontés des lieux adhérents de musiques amplifiées et actuelles au travers d'une mise en réseau démocratique et active. Les lieux adhérents répondent, par ailleurs, à des critères stricts de transparence et d'engagement »*²⁷

Cependant ce socle identitaire, qui constitue une des principales ressources de la Fédurok, n'est pas entièrement ni facilement manipulable par des groupes d'acteurs. Elle est issue d'une lente sédimentation. Ce système de croyances, car il s'agit bien ici de croyances dans la mesure où la Fédurok propose une interprétation du secteur musical et des problèmes qui se posent à lui, permet donc à la fédération de rassembler ses adhérents,

25 Muller P, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *revue française de sciences politiques*, vol.55, n°1, février 2005, p.174

26 Ibid. p.182

27 Statuts de la Fédurok : <http://www.la-fedurok.org/documents/StatutsFedurok.pdf>

de les fédérer en leur proposant une grille d'interprétation et une problématisation de secteur musical.

1.1.3. Représenter les problèmes pour définir des objectifs communs : une grille d'interprétation du secteur musical

Dépassant ainsi les particularismes esthétiques de ses adhérents, la Fédurok rassemble d'avantage sur des principes culturels, politiques et éthiques. La fédération valorise en effet une même perception du secteur culturel, et musical en particulier, que partagent ses adhérents. Sont ainsi mises en avant des valeurs d'authenticité et de proximité face aux musiques reconnues par les politiques culturelles (comme la musique classique et le jazz selon les adhérents) ou encore aux musiques populaires dites « commerciales ». Mettre en avant une identité rock permet en ce sens de valoriser une certaine vision du secteur musical et des problématiques qui se posent à lui. En ce sens, plus qu'une esthétique commune, l'identité rock construite par la Fédurok lui permet de fédérer ses adhérents autour d'une interprétation commune et cohérente de problématiques se posant à leurs lieux. Pour Pierre Muller, « *la définition d'une politique publique repose sur une représentation de la réalité qui constitue le référentiel de cette politique* »²⁸. La Fédurok oeuvre ainsi à une certaine représentation de la réalité : elle offre un prisme d'interprétation des politiques culturelles et musicales à ses adhérents.

Le socle identitaire ainsi mis en place par la fédération permet en outre de rassembler en transcendant les particularismes singuliers à chaque adhérent. En effet l'identité repose ici moins sur une identité esthétique ou musicale que sur une identité

28 Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les presses de Sciences-Po, 2010 (3^{ème} édition), p. 371

culturelle, sur des valeurs politiques, éthiques, voire philosophiques communes. Ces valeurs sont d'ailleurs celles mises en avant par les adhérents dès qu'ils évoquent leur adhésion à la Fédurok. Les propos de Guillaume Léchevin, directeur du Jardin Moderne et nouveau membre du conseil d'administration de la Fédurok²⁹, sont ainsi sans équivoque :

« On adhère à la Fédurok parce qu'on est en adéquation avec ses valeurs. (...) Il s'agit de la promotion, pour ne pas dire la sauvegarde de la diversité culturelle, le sens de l'intérêt commun, c'est-à-dire défendre les musiques qu'on appelle émergentes, quand on écoute ce que met en avant le secteur marchand à travers les radios commerciales, les concerts 100% commerciaux. »³⁰

La Fédurok bâtit donc un référentiel dans le sens où elle construit des représentations du secteur culturel. Ces représentations sont basées sur la mise en récit d'une culture ou d'identité « rock » de laquelle découle des valeurs et des normes d'actions partagées. Adhérer à la Fédurok, c'est donc souscrire à une représentation partagée du secteur des musiques actuelles et des problématiques qui s'y posent. C'est le lieu où les adhérents « *construi[sent leur] rapport au monde* ». La force fédératrice de la Fédurok, parce qu'elle repose sur un référentiel commun, sur une définition commune de la réalité, est donc liée à une même représentation des problèmes pour tous les adhérents.

La Fédurok a, par ailleurs, été un des membres fondateurs de l'UFISC, dont elle a assuré la présidence les deux premières années. Elle a, entre autre, travaillé à la mise en place de cette Union et a notamment collaboré à la rédaction de son manifeste. Ce dernier engage ces signataires, dont fait partie la Fédurok, « *à défendre les valeurs et les revendications qu'il expose pour la construction d'un nouvel espace social et économique de l'art et de la culture* »³¹. Ce manifeste indique bien comment la Fédurok dépasse les

29 Il a été élu au CA lors de l'AG des 21 et 22 mars 2011

30 Entretien du 7 avril 2011 au Jardin Moderne

31 Manifeste de l'UFISC : http://www.ufisc.org/Ufisc_Manifeste_V3.pdf

simples valeurs esthétiques et artistiques en proposant à ses adhérents une problématisation, une représentation commune de l'état du secteur culturel et musical. Dans ce manifeste de l'UFISC, elle le fait notamment en valorisant l'économie sociale et solidaire comme une réponse possible face à l'échec de l'économie néo-libérale. Son engagement dans l'UFISC, dont Sébastien Cornu soulignait l'importance permet « *d'investir des pratiques au-delà des esthétiques singulières. (...) Elle tente d'approfondir les travaux sur l'intérêt général, la contribution au mieux vivre ensemble et la question des nouveaux problèmes économiques.* »³² La culture « rock », sur laquelle elle s'appuie, offre ainsi à ses adhérents un prisme au travers duquel interpréter la structuration et les évolutions du secteur qui est le leur, à savoir celui des musiques actuelles.

La Fédurok a donc su travailler sur les cadres cognitifs de ses acteurs, à la fois pour les fédérer, mais aussi pour promouvoir une certaine vision du secteur musical et des problèmes qui s'y posent. Néanmoins, ce système faisant sens « *n'est pas une vision du monde en général, mais une vision de ce que doit être le contenu de l'action publique, le « pilotage de la société »* »³³. La Fédurok ne fédère en effet pas ses adhérents sur une vision générale du monde : elle problématise, selon son propre référentiel, les politiques publiques et les évolutions du secteur musical. Philippe Teillet souligne ainsi la circularité du concept de référentiel : « *le processus nécessairement circulaire de construction du référentiel (...) est produit par des acteurs et s'impose à eux comme un cadre d'interprétation du monde sinon extérieur à la société, du moins allant au-delà des stratégies « locales » ou « sectorielles » des acteurs individuels ou collectifs* ».³⁴

L'identité collective mise en place par la Fédurok est autant structurée par ses adhérents

32 Intervention de Sébastien Cornu le 21 mars 2011 à l'Assemblée Générale de la Fédurok

33 Muller P, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *revue française de sciences politiques*, vol.55, n°1, février 2005, p.173

34 Ibid. p. 161

qu'elle ne structure leur perception du secteur des musiques actuelles. Pour autant cette identité met en avant une dimension subversive qui semble au premier abord incompatible avec les principes de coopération et de mutualisation prônés par la Fédurok.

1.2. De la subversion à la coopération : stratégies et ressources de la Fédurok dans la construction d'un référentiel commun

La Fédurok se caractérise par une certaine hétérogénéité des lieux, se traduisant par des prises de position et des statuts juridiques différents. Mettre en place un tel référentiel n'est donc pas chose aisée. D'un secteur culturel véhiculant une image subversive et contestataire à la mise en place d'une coopération, d'une mutualisation et d'une action « concertée, collective et partagée »³⁵, il s'agit ici de comprendre de quelles ressources dispose la Fédurok et quelles sont les stratégies qu'elle met en place pour construire un référentiel commun, partagé et respecté par ses adhérents. Ces ressources sont en effet essentielles puisque, comme le rappelle Patrick Hassenteufel : « *Les ressources accumulées par un acteur déterminent fortement son espace des possibles dans le cadre de l'action publique et conditionnent donc les stratégies qu'il peut envisager.* »³⁶

35 Charte de la Fédurok : <http://www.la-fedurok.org/documents/CharteFedurok.pdf>

36 Hassenteufel P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p.106

1.2.1. Exaltation de valeurs communes pour créer une communauté Fédurok

Le mise en avant d'une identité et de valeurs communes permet à la Fédurok de créer chez ses adhérents un sentiment d'appartenance. Ce sentiment peut paraître paradoxal dans la mesure où la fédération présente une forte hétérogénéité. Pourtant adhérer à la Fédurok suppose, pour les lieux et les acteurs, d'adhérer à une communauté, à une famille. La métaphore familiale est en effet apparue dans le discours de plusieurs acteurs, dont celui d'Anne-Claire Rocton pour qui :

« La Fédurok, c'est un peu le père. Il y a un côté patriarche, un côté pater, patrie dans le sens de l'intérêt général. »³⁷

Or ce sentiment d'appartenir à un groupe est fondamental pour comprendre la force fédératrice de la Fédurok : il y a une dimension collective très importante dans le processus d'adhésion. Anne Rocton, à l'évocation d'une possible identité Fédurok préférerait celui de collectif, précisant ainsi : *« Il y a l'idée du collectif que Philippe [Berthelot] a su amener. L'idée d'être ensemble, je pense que ça c'est important. »* Cette conception rejoint en outre celle de Béatrice Macé pour qui l'adhésion à la Fédurok est motivée par le besoin de se regrouper dans un contexte de fragilisation des lieux et de précarisation du secteur culturel en général. Adhérer à la Fédurok c'est en ce sens ne plus être seul, se regrouper pour faire corps. La subversion laisse ici place au besoin de se regrouper du fait de la situation économique et politique, perçue comme menaçante par les acteurs. Le sentiment d'appartenance est donc fondamental pour la Fédurok et permet de matérialiser de manière concrète une fédération qui pourrait sembler informe, du fait de son hétérogénéité. Ainsi selon Davy Demaline, *« au delà de ces différences, le facteur commun et fédérateur de la création de la fédurok était le partage d'une même « culture rock indépendant » et d'une*

37 Entretien du 14 avril 2011

même histoire de porteur de projet. L'idée « d'esprit rock », de culture de l'indépendance (...) ont représenté en quelque sorte le socle d'une culture et d'une démarche commune »³⁸

Ce sentiment d'appartenance est cependant également lié au fait que la Fédurok regroupe 93 lieux : elle reste donc encore une fédération à taille humaine. Les adhérents se connaissent très bien entre eux. La dernière assemblée générale à l'Astrolabe à Orléans les 21 et 22 mars 2011 a d'ailleurs été l'occasion pour les différents adhérents de se retrouver lors de moments conviviaux. Cette communauté est donc fondée sur la revendication de valeurs communes mais aussi sur des relations interpersonnelles très fortes ; Erik Neveu parlait en ce sens d'*identity talk* : « ces concentrations de professionnels de la culture qui donnent lieu à des phénomènes d'*identity talk* ou jeux de conversion identitaire »³⁹. Ce concept, emprunté à la sociologie de Hunt et Benford permet de comprendre la forte dimension identitaire qui prévaut dans le milieu culturel, et notamment à la Fédurok. Le nouveau directeur d'une structure adhérente se déclarait ainsi « un peu perdu » lors de cette assemblée générale, où il ne connaissait personne, alors que les liens de sociabilité entre les membres étaient très forts. En outre ces grands rassemblements qui ont lieu plusieurs fois par an (journées professionnelles, assemblées générales, réunions), s'ils permettent bien évidemment de définir d'une manière concertée les avancées et la direction à donner à la fédération sont aussi un lieu de sociabilité, de rencontre et de convivialité où se matérialise l'appartenance à une même fédération. Les nombreux courriels échangés par les adhérents via les listes électroniques de diffusion sont également un moyen de donner corps de manière concrète à cette fédération d'acteurs à la fois très divers et répartis sur l'ensemble du territoire français.

38 Demaline D., *La structuration des fédérations et des réseaux nationaux*, mémoire de l'université d'Angers, CUFCO, sous la direction de Jérôme Guibert, 2006, p.81

39 Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Repères, La découverte, 1996, p. 81-82

La force fédératrice de la Fédurok repose donc également sur le sentiment d'appartenir à un groupe socialement constitué, faisant partie d'un même secteur d'activité et partageant des valeurs et des projets communs. En ce sens, la Fédurok transcende les individualités pour imposer son projet et des objectifs comme étant commun à tous ses membres. Patrick Hassenteufel précisait ainsi qu'une institution peut « *transcende[r] les individus pour impliquer des collectifs dans des interactions structurées et prévisibles, basées sur des relations spécifiques entre acteurs* ». ⁴⁰ En outre, le groupe repose donc davantage sur une action collective transcendant les individualités et donc les différences, que sur une définition purement esthétique. Cependant cette communauté d'acteurs est également le fruit des relations interpersonnelles qui se lient entre les membres et qui contribuent à donner une cohérence à cette fédération. En effet, les relations interpersonnelles et la force de sociabilisation que la Fédurok développe sont fondamentales pour comprendre sa force fédératrice. Cette dernière se traduit en outre par des normes d'action collective qui permettent de détourner le potentiel subversif des pratiques des adhérents pour parvenir à la constitution d'un référentiel commun.

1.2.2. La mise en place de normes collectives d'action : incarner le référentiel dans les pratiques collectives

La mise en place de normes collectives d'action tend également à fédérer les adhérents de la Fédurok dans la mesure où elle permet de rendre tangible et de concrétiser le référentiel commun.

Les interactions au sein de la Fédurok sont en ce sens codifiées qu'elles répondent à des

⁴⁰ Hassenteufel P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p.119

normes, à des processus de socialisation qui sont propres à la fédération elle-même. Par interactions, nous désignerons ici les processus de sociabilisation des acteurs entre eux qui tendent à créer un sentiment d'appartenance et d'adhésion à une communauté que constituerait la Fédurok. Ainsi, entre les membres, priment des rapports de convivialité, de proximité et de simplicité. Lors des regroupements et réunions, le tutoiement est ainsi de rigueur entre tous les membres et salariés, comme l'usage des prénoms voire de surnoms. Loin d'être anecdotique cette proximité, tel que le tutoiement, tend à traduire dans les faits certaines valeurs comme la simplicité, le refus d'un ordre hiérarchique trop important ou d'une trop forte autorité. Dans leurs interactions, les adhérents se réfèrent donc à des codes, souvent de manière inconsciente, qu'ils intériorisent et qui traduisent également les valeurs prônées par la Fédurok. Ce mode d'interaction rejoint en ce sens la définition du style de Bertrand Ricard : *« le style est un langage à part entière, car il s'adresse aussi bien aux sentiments qu'à la pensée. Il est le moyen de communication adéquat pour transmettre des messages précis, parce qu'il implique la représentation ou la symbolisation d'objets et d'actions mais également, en tant qu'ensemble qualitatif, il est capable de suggérer des connotations diffuses et d'intensifier les émotions intrinsèques au groupe. »*⁴¹ Ainsi cette identité et ce référentiel s'incarnent dans les relations quotidiennes, dans les actes de communications les plus courants. Les interactions sociales font sens pour les adhérents et constituent en un certain sens, une identité « en acte » de la Fédurok et intensifie le sentiment d'appartenance à un même groupe. Parce que la composante identitaire est un élément clé du référentiel et, à fortiori, de la force fédératrice de la Fédurok, elle repose également en grande partie sur les interactions socialisées qui, entre les adhérents, mettent en acte ce socle identitaire commun. Ces codes permettent en ce sens de rendre visible une identité commune qui, comme nous l'avons rappelé, ne relève pas, au premier abord de

41 Ricard B., *Rites, Code et Culture Rock : un art de vivre communautaire*, Paris, L'Harmattan, musique et champ social, 2000, p. 182

l'évidence. Elle participe à ce titre de sa force fédératrice.

De plus, le fonctionnement fédératif de la Fédurok traduit un certain nombre de codifications, qui participent elles-mêmes de la mise en place de normes collectives d'action favorisant la coopération et la discussion entre les adhérents. Il est intéressant de constater que le fonctionnement même de la Fédurok repose sur une véritable éthique : la méthode de travail de la fédération a en ce sens évolué vers une véritable philosophie d'action qui peut apparaître, dans une certaine mesure, comme un but en soi. Si d'aucun y voient un processus de « bureaucratisation de la Fédurok », il est intéressant de voir que les méthodes de travail sont devenues pour les adhérents le garant de la cohérence d'action de la fédération et du respect de son projet initial. La démocratie participative est en ce sens très développée au sein de la fédération, à la fois lors des décisions soumises au vote des adhérents lors des assemblées générales, mais aussi grâce à la proximité de l'équipe salariée elle-même. Guillaume Léchevin, directeur du Jardin Moderne confirmait ainsi que dans sa structure de Rennes, ou sur son précédent poste de direction aux *Quatre Ecluses* à Dunkerque, il n'y avait aucun problème pour joindre les salariés, y compris le directeur Philippe Berthelot. Cet aspect parfois assez procédural provoque parfois des réactions négatives comme Jean Verne, conseiller musique et danse à la DRAC de Rennes affirmait ainsi que la Fédurok était « *devenue plus administrative que l'administration elle-même* ». ⁴² Cette conception reste néanmoins minoritaire, les adhérents étant rassurés par la transparence et la dimension participative de la fédération. L'idée de fonctionnement participatif et de réflexion collective est donc fondamentale dans sa démarche en ce qu'elle incarne une philosophie d'action, les valeurs sur lesquelles s'est construite la fédération.

La mise en place de normes collectives a donc permis à la Fédurok de transformer son

42 Entretien du 10 mars 2011

mode de fonctionnement en une véritable « philosophie d'action », incarnant de fait les valeurs et l'identité mises en exergue par la fédération. Intégrer la Fédurok signifie donc également, pour les lieux, intégrer et assimiler des pratiques collectives codifiées. Elles participent en ce sens à l'élaboration d'un référentiel commun en le rendant concret et tangible aux adhérents. Les acteurs coopèrent donc dans la mesure où le fonctionnement interne est assimilé à une éthique, à des valeurs, qu'ils se sont engagés à respecter, d'avantage que comme des normes imposées de l'extérieur. Ils se sentent - et sont de fait - investis dans un projet commun, devant lequel s'effacent les particularités de chacun. Béatrice Macé définit ainsi le désir des adhérents de collaborer :

« La caractéristique [de la Fédurok] c'est qu'à un moment donné on décide d'être solidaire, qu'on décide que nos différences ne vont pas entamer le besoin de mutualisation ni la volonté de mutualisation »⁴³

Or cette décision d'être solidaire, malgré les différences intrinsèques de chacun, s'appuie sur ces normes collectives d'action qui permettent de concrétiser, dans les actes quotidiens du fonctionnement de la fédération, cette volonté de mutualisation et démarche participative. L'autorité et l'imposition normative qu'induit de fait une adhésion à telle association s'efface en ce sens devant des valeurs auxquelles les adhérents sont attachés : travail participatif et collectif, mutualisation et solidarité.

1.2.3. Un détournement de la dimension subversive des musiques actuelles pour parvenir à une fédération des énergies

Le problème se posant à la Fédurok était donc de rassembler et de faire coopérer

43 Entretien du 11 avril 2011

des acteurs qui n'ont pas, de prime abord, vocation à le faire. La fédération requiert de fait de la part de ses adhérents une participation active aux divers travaux et projets qu'elle mène, mais elle leur impose également des normes collectives d'action, voire une évaluation de leurs activités. Ces contraintes, qui semblent difficiles en termes d'acceptabilité, ne suscitent pourtant aucune opposition forte de la part des adhérents. Les propositions sont ainsi adoptées à la quasi-unanimité lors des assemblées générales et les adhérents interrogés ne contestent aucunement les décisions prises par la fédération.

Cette force fédératrice, qui semble limiter la dimension subversive traditionnellement associée aux musiques actuelles, repose en grande partie sur les valeurs communes, présentées comme dépassant les intérêts singuliers. Elles permettent entre autres de bâtir un référentiel commun et accepté sans aucune équivoque. Ce référentiel se matérialise notamment par la mise en place de normes collectives d'action qui permettent de fédérer au quotidien les adhérents, non sur un principe d'autorité ni d'imposition de type *top-down*. Le projet de la fédurok se veut fédératif et participatif et demande donc aux adhérents de s'impliquer dans les décisions et les projets mis en place. En ce sens, la force fédératrice de la Fédurok repose sur cette énergie collective mise dans des projets développés ensembles et profitant à tous.

Ces valeurs que sont la coopération, la mutualisation, l'entraide mais aussi le développement durable ou la diversité musicale sont la base sur laquelle adhèrent les lieux. Le référentiel permet en ce sens de transformer les normes qui seraient imposées de manière autoritaire en des valeurs. La dimension subversive et hétérogène des adhérents est donc subordonnée au projet militant portant des valeurs acceptées de tous. Ces valeurs sont essentielles dans l'adhésion à la Fédurok, tout comme les normes d'action collectives. Néanmoins la fédération n'a connu qu'une exclusion d'adhérent depuis sa création, comme

le rappelle Laurent Boulouard, secrétaire général :

« On a exclu un adhérent, un très gros lieu, et cela suite à un certain nombre de retours de la part d'autres acteurs du territoire, du département et de la région qui nous ont fait remonter que le lieu travaillait très peu avec eux. On ne les a pas exclus du jour au lendemain. Maintenant pour faire partie du même réseau, il ne faut pas oublier qu'autour de soi, il y en a d'autres. (...) Comme ils ne travaillaient pas collectivement à l'époque, on les a exclus. »⁴⁴

La Fédurok dispose en ce sens de ressources et de stratégies pour fédérer ses adhérents autour d'un référentiel commun très fort. Il s'agit donc pour les acteurs, comme le rappellent les conclusions de Gilles Massardier⁴⁵, d'agir sur les définitions et les cadres pour fédérer et rassembler ; il qualifie cette démarche de *bottom-up*. Les valeurs sont en effet constamment mises en avant par les membres pour justifier de leur adhésion. Elles permettent en effet, de par leur traduction dans les normes d'action, de fédérer les adhérents en créant chez ces derniers le sentiment d'appartenir à un même groupe, à une même communauté mettant en avant des valeurs auxquelles ils sont eux-mêmes attachés, au-delà de la diversité de leurs lieux.

1.3. Le dépassement des esthétiques singulières légitimé par la valorisation d'une philosophie humaniste

Cependant, la Fédurok se caractérise également par le fait qu'elle porte un référentiel s'appuyant sur des valeurs humanistes fortes auxquelles sa charte fait grandement

⁴⁴ Entretien du 28 mars 2011

⁴⁵ Massardier G., *Politiques et action publique*, Paris, Armand Colin, 2003, chap. 5

référence. La force fédératrice de la Fédurok tient également en ce qu'elle mobilise de grandes valeurs qui transcendent les esthétiques particulières. Il s'agit pour les membres d'adhérer à de grandes valeurs, à un projet de société.

1.3.1. Un dépassement des valeurs esthétiques par la mise en place d'une éthique humaniste et d'une philosophie d'action

Au-delà des valeurs « rock » précédemment évoquées, la Fédurok se réfère également aux grandes valeurs humanistes, en faisant, entre autres, référence aux textes fondamentaux tels que ceux de l'UNESCO. Sa charte le stipule très clairement:

« Les adhérents Fédurok s'inscrivent dans l'esprit de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et d'Agenda 21 pour la Culture. »⁴⁶

Selon Stéphanie Thomas, chargée de l'accompagnement des adhérents à la Fédurok:

« Ce sont des valeurs humanistes, basées sur les actes UNESCO, les droits de l'Homme, la diversité culturelle, le droit de chaque citoyen d'avoir accès à des équipements qui lui permettent de s'épanouir dans sa culture... Ce sont la grande philosophie et les grandes valeurs portées par la Fédurok. »⁴⁷

Il est donc intéressant de constater que la fédération met en avant des valeurs liées à une culture rock, mais fonde aussi son référentiel sur des valeurs humanistes, qui ne sont pas propres à son secteur d'action à savoir les musiques actuelles. Ces valeurs humanistes, puisqu'il est entre autre fait référence aux droits de l'Homme, sont cependant constamment mises en avant par les adhérents, au même titre que des valeurs propres aux pratiques

46 <http://www.la-fedurok.org/documents/CharteFedurok.pdf>

47 Entretien du 28 mars 2011

musicales.

Ainsi les projets et les actions menées par la fédération sont à replacer dans ce contexte de grandes valeurs humanistes. Elles permettent dès lors à la fédération d'élargir ses valeurs, son champ de réflexion et les problématiques qu'elle pose. En ce sens, la Fédurok, bien qu'elle soit une fédération qui structure et qui est dans le même temps structurée par le secteur des musiques actuelles, ne repose pas uniquement sur ce celui-ci. Dépassant les problématiques de politiques culturelles dans le domaine de la musique, elle replace sa réflexion dans un cadre plus large qui est celui des grandes valeurs humaines et humanistes. Le projet qui fédère les adhérents est donc bien plus large qu'un simple projet opérationnel de structuration d'un secteur fragilisé par les intérêts de l'industrie musicale : la Fédurok fédère ses adhérents sur un véritable projet de société, sur de grandes valeurs fédératrices. En ce sens, son référentiel dépasse le secteur des musiques actuelles pour offrir à ses adhérents un prisme d'interprétation plus large. L'édito de janvier 2011 se faisait ainsi l'écho de l'immense succès du livre de Stéphane Hessel, *Indignez-vous*, pour en reprendre les valeurs :

« 2011 commence sur une note d'espoir : un appel à la prise de conscience citoyenne formulé par Stéphane Hessel, dans son essai « Indignez-vous » (1). Il s'indigne contre le néo-libéralisme, pour la solidarité, et appelle à « une véritable insurrection pacifique contre les moyens de communication de masse qui ne proposent comme horizon pour notre jeunesse que la consommation de masse, le mépris des plus faibles et de la culture, l'amnésie généralisée et la compétition à outrance de tous contre tous. »
Aussi, la Fédurok et de la FSJ ne peuvent que s'en faire l'écho, tant elles en partagent les analyses et les positions. »⁴⁸

La suite de l'édito faisait ainsi le parallèle entre les revendications du petit livre désormais célèbre et les problématiques du secteur des musiques actuelles.

48 http://www.la-fedurok.org/edito.php?id_contenu=1233&nb_edito=0

Dès lors, la Fédurok développe des concepts, mais aussi des outils en accord avec ces grands principes, comme celui de l'économie sociale et solidaire⁴⁹. Elle l'indique ainsi dans la charte que doivent signer tous les nouveaux adhérents :

*« Ils [les lieux adhérents] optent pour le caractère non lucratif de leur activité. En effet, leur objectif est la réalisation d'un projet artistique et culturel et non la recherche de profit. (...) Les éventuels excédents issus des activités seront réinjectés dans le projet artistique et culturel. »*⁵⁰

De même reviennent en permanence dans le discours des adhérents comme des salariés, les concepts de co-construction et de démocratie participative. Si, comme nous le rappelle Jean Verne, conseiller musique et danse à la DRAC de Rennes, la co-construction est un concept à la mode⁵¹, il permet cependant à la Fédurok de mettre en place des outils en accord avec ces grandes valeurs humanistes. La co-construction permet en ce sens de développer des projets de manière concertée, respectant ainsi le principe de « *pluralité des formes artistiques et des pratiques culturelles* »⁵² de sa charte. La co-construction est en effet un concept fondamental dans le fonctionnement et l'organisation de la Fédurok : elle est portée comme une revendication par ses adhérents. Il s'agit ainsi de construire de manière collective et partagée des projets et des actions dans le secteur des musiques actuelles. Loin de n'être que des références lointaines et idéalistes, la Fédurok développe une action quotidienne qui cherche à matérialiser ces grands principes d'action, basé sur des droits fondamentaux comme les droits de l'Homme. Son référentiel fédère en ce sens les adhérents au-delà de l'hétérogénéité de leur lieux, qu'elle soit lié à la capacité d'accueil de leur salle, de leur programmation artistique ou encore de leur mode de gestion.⁵³

49 La fédération a ainsi mis à disposition de ses adhérents une synthèse très complète sur le sujet, reprenant les principales notions clés et les questions que ce type d'économie pose :

<http://octobre.couac.org/IMG/pdf/DossierSyntheseConceptsCleESS.pdf>

50 <http://www.la-fedurok.org/documents/CharteFedurok.pdf>

51 Propos relevés lors d'un entretien le 10 mars 2011

52 *ibid.*

1.3.2. Une articulation pertinente des référentiels globaux et sectoriels pour une plus grande légitimité d'action

Le référentiel précédemment évoqué prenait en compte uniquement le secteur des musiques actuelles dans la mesure où il se basait sur des valeurs et sur un socle identitaire issus d'une culture « rock ». Néanmoins, Pierre Muller décomposait le concept de référentiel en deux éléments distincts : le référentiel sectoriel et le référentiel global, la relation entre les deux définissant ce qu'il appelait le « rapport global sectoriel »⁵⁴. Il est intéressant d'étudier le référentiel de la Fédurok à l'aune de ce rapport dans la mesure où il permet d'appréhender la force fédératrice de cette dernière.

En effet, le référentiel global définit « *une représentation générale autour de laquelle vont s'ordonner et se hiérarchiser les différentes représentations sectorielles. (...) Il constitue la représentation qu'une société se fait de son rapport au monde à un moment donné (...) il balise le champ de perception de la réalité au sein duquel vont s'organiser les conflits sociaux.* »⁵⁵ L'articulation entre le global et le sectoriel, entre la représentation générale et la représentation d'un secteur, est en ce sens essentielle : elle constitue le point d'articulation entre les stratégies des acteurs eux-mêmes et les structures sociales qui les entourent. Pierre Muller affirmait ainsi : « *le référentiel d'une politique constitue, en effet, une structure cognitive et normative qui intègre les croyances des agents dans un cadre*

53 La Fédurok regroupe des établissements dont le mode de gestion sont très différents : gestion mixte entre acteurs publics et privés, régie municipale, lieux privés... Les établissements publics ont depuis peu fait leur entrée au sein de la Fédurok.

54 Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les presses de Sciences-Po, 2010 (3^{ème} édition), p. 372

55 Ibid. p.373

plus large - sectoriel et/ou global »⁵⁶. Et l'auteur de préciser : « *la relation référentiel global – référentiel sectoriel exprime une relation de contrainte sur les agents, cette relation prenant la forme de la domination croissante d'une forme de « vérité » de plus en plus difficilement contestable, parce qu'elle se révèle plus efficace pour donner du sens au monde vécu des agents.* »⁵⁷ Il s'agit ainsi de considérer les actions menées par la Fédurok au-delà de l'ensemble de croyances jusqu'ici mis en évidence. En effet, bien que la fédération mette en place un référentiel sectoriel, devenu aujourd'hui dominant, sa force fédératrice repose également, sinon davantage, sur l'articulation pertinente entre ce référentiel sectoriel et le référentiel global.

En effet, Pierre Muller considérait à la fin des années 90 que « *depuis les années 1980, on constate (...) la montée en puissance d'un nouveau référentiel global fondé sur une vision de la société organisée autour de principes libéraux : c'est le référentiel de marché* »⁵⁸. Néanmoins, il n'en va plus de même aujourd'hui. Les principes néo-libéraux semblent avoir montré leurs limites et l'on assiste aujourd'hui à l'émergence d'un nouveau référentiel basé moins sur le marché que sur l'écologie des populations. En effet, l'idée dominante aujourd'hui, et sur laquelle s'appuie la Fédurok, est l'idée d'une rationalisation et d'une amélioration des interactions entre les populations et leur milieu. L'économie sociale et solidaire, concept cher à la Fédération, traduit ainsi dans le champ des musiques actuelles ce souci de développer durablement des territoires et des projets. En effet la Fédurok inscrit son action au niveau national mais cherche également à amener les lieux dans une logique de développement harmonieux et durable avec le territoire où ils sont implantés. Sa charte le stipule ainsi

56 Muller, P., « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *Revue française de science politique*, vol.55 n°1, février 2005, p.172

57 Ibid. p.172

58 Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les presses de Sciences-Po, 2010 (3^{ème} édition), p. 373

« les projets sont ancrés sur le territoire, dans une relation de proximité avec les acteurs et les populations. (...) [Les adhérents] collaborent et partagent leurs moyens avec les acteurs de ce territoire pour le développer. »⁵⁹

Ainsi, la Fédurok a su traduire dans le champ des musiques actuelles une ambition plus large et surtout un cadre d'interprétation qui s'accorde au référentiel dominant à l'heure actuelle. La fédération, en se référant à de grandes valeurs au-delà du champ des musiques actuelles, permet de mettre en perspective un secteur en mal de reconnaissance et économiquement fragilisé, avec l'idée de plus en plus présente dans la société d'un besoin de justice sociale et de développement durable. Béatrice Macé soulignait ainsi que nous sommes à la fin de quelque chose :

« Il y a un nouveau système ; on est à la fin d'un système, on est à la fin d'un cycle, on est dans un moment où il faut refonder les bases et les principes du nouveau système. Et la Fédurok est, elle aussi, totalement engagée dans les travaux sur l'économie sociale et solidaire. »⁶⁰

Or la Fédurok, parce qu'elle a su traduire de manière concrète, dans le secteur des musiques actuelles, cette impression de changement, permet de fédérer à son projet des énergies diverses, au-delà des diversités esthétiques ou de gestion. Elle a su, par une articulation pertinente de son référentiel sectoriel et du référentiel global, incarner le besoin de solidarité et d'entraide qui se développe aujourd'hui dans un contexte de fragilisation et de paupérisation des lieux et des musiques actuelles. Béatrice Macé poursuivait ainsi :

« Les temps qui courent ne sont pas simples et ce n'est pas en restant seul et isolé dans un coin que l'on va mettre de son côté toutes les chances de réussite. »⁶¹

59 <http://www.la-fedurok.org/documents/CharteFedurok.pdf>

60 Entretien du 11 avril 2011

61 Ibid.

La Fédurok a donc su construire un référentiel commun construit autour d'une dimension identitaire forte, rassemblant autour d'une culture « rock ». Par le développement d'une identité collective mais aussi par la mise en place de normes collectives d'action, la fédération a su incarner ce référentiel et les valeurs dont elle se fait le porte-parole. Jean-Louis Laville confirme ainsi que « *la Fédurok est un groupe fédéral très important dans le champ [des musiques actuelles].* »⁶² Néanmoins, la force fédératrice de la Fédurok repose autant sur ce référentiel sectoriel, devenu aujourd'hui dominant, que sur son articulation avec le référentiel global qui émerge à l'heure actuelle : outre l'adhésion à une vision spécifique des problématiques se posant au secteur des musiques actuelles, les lieux adhèrent également au projet plus global de la Fédurok en ce qu'il porte des valeurs d'ordre éthique et philosophique qui dépassent leurs particularismes et fait écho au contexte économique et politique global. La construction d'un référentiel, au sens de Muller suppose de fait un double processus : une prise de parole, par la production d'un sens, et une prise de pouvoir, par la structuration d'un champ de force.

Néanmoins, adhérer à la Fédurok ne signifie pas uniquement adhérer à un ensemble de valeurs, mais également prendre part à la vie quotidienne de la fédération. Or cette dernière est faite de définition d'objectifs et de priorité, de négociations et de discussions entre des acteurs très divers. Entre opposition et consensus, il s'agit de comprendre en quoi la gouvernance de la fédération participe également de sa force fédératrice en assurant l'agrégation d'objectifs et de forces hétérogènes.

62 Laville, J.-L., « Management et régulation dans les associations », in *Connexions* 2009/1 (n°91), p. 156

2. Une gouvernance négociée assurant l'agrégation d'objectifs et de forces hétérogènes au sein d'une fédération intégrée dans ses réseaux d'action publique

En mettant en place une gouvernance négociée la Fédurok a pu assurer la coordination interne des forces hétérogènes qui la composent mais aussi des réseaux d'acteurs dans lesquels elle est inscrite. En définissant et en discutant collectivement les objectifs qu'elle se fixe, la Fédurok parvient donc à générer une force fédératrice assurant la cohésion de ses membres mais aussi d'autres acteurs des musiques actuelles, autour d'objectifs et de projets prédéfinis. Elle s'inscrit de fait dans d'autres réseaux et notamment des réseaux d'action publique, dont elle devient un partenaire.

2.1. Un regroupement assuré par des objectifs négociés et définis collectivement

Le fonctionnement interne de la Fédurok participe également de sa force fédératrice en ce qu'il s'appuie sur une gouvernance que l'on peut qualifier de négociée. Les jeux et stratégies des acteurs sont subordonnés au collectif et à l'intérêt général. A ce titre, les décisions prises en interne ne peuvent faire l'économie d'une légitimation par le collectif. C'est en ce sens que la fédération acquiert une légitimité dans le domaine des musiques

actuelles : ses projets et ses objectifs ne sont pas perçus comme la volonté d'un petit groupe possédant le pouvoir de décision mais comme l'émanation de la volonté générale d'une communauté élargie d'acteurs, agissant dans l'optique de l'intérêt général.

2.1.1. Jeux et stratégies d'acteurs dans les processus de définition des objectifs : un contexte d'affrontement d'intérêts divergents ?

Si les adhérents de la Fédurok présentent une hétérogénéité due à leur programmation ou à leur statut juridique, ils divergent aussi en ce qui concerne leurs objectifs. En effet, les intérêts des lieux sont divergents du fait même de l'hétérogénéité de leur situation. Certains adhérents sont situés en milieu urbain et possèdent une grande capacité d'accueil, comme l'Aéronef à Lille pouvant accueillir jusqu'à 2 000 spectateurs, alors que d'autres structures sont situées en milieu rural et possèdent une plus petite capacité d'accueil. C'est notamment le cas de Run ar Puñs, isolé dans la campagne près de Châteaulin (29) et pouvant accueillir 350 spectateurs au maximum. Quant à leur mode de gestion, entre structures privées, sociétés à économie mixte ou régie municipale, il participe également de la divergence de leurs objectifs. Cette hétérogénéité est de plus renforcée par le développement de la fédération qui vient d'accueillir 13 nouveaux adhérents, portant aujourd'hui leur nombre à 93. Il semble donc difficile à première vue pour la fédération de définir des objectifs communs, des projets auxquels tous les lieux adhérents.

Au sein de la fédération les acteurs peuvent faire valoir leurs priorités en impactant de trois manières différentes sur le fonctionnement de la Fédurok. (i) D'une part les adhérents rencontrent les salariés de la fédération dans leurs structures, lorsque ceux-ci s'y

déplacent. Véra Bezsonoff, nouvellement salariée à la Fédurok se rend ainsi très régulièrement dans les lieux, dans la mesure où elle est chargée de l'accompagnement. Les autres salariés aussi se déplacent à la rencontre des adhérents sur des thèmes spécifiques. Récemment, ils ont ainsi été en contact continu avec Run Ar Puñs, dans le cadre du DLA⁶³ qui y a été mis en place. Lors de ces rencontres, les adhérents peuvent faire remonter, de manière directe, leurs préoccupations et faire émerger les problématiques qui leur semblent pertinentes. Stéphanie Thomas précise ainsi :

« Il y a aussi l'accompagnement des lieux. Véra [Bezsonoff] par exemple est amenée à se déplacer beaucoup dans les lieux, à rencontrer les équipes ; elle nous remonte aussi des choses, des questions qui se posent. »⁶⁴

Les lieux peuvent donc interpeler directement l'équipe de la fédération pour tenter de lui faire part des problématiques qui, au regard de leurs lieux et de leurs activités leur semblent prioritaires. Ils contactent ainsi directement les salariés que ce soit par courriel ou téléphone. Guillaume Léchevin, directeur du Jardin Moderne souligne l'efficacité de cette communication et précise d'ailleurs que tous les lieux peuvent joindre l'équipe très facilement.

Stéphanie Thomas précisait d'ailleurs :

« Il y a les coups de fils qu'on a en direct au bureau, régulièrement. Il y a

63 Le DLA, Dispositif Local d'Accompagnement, « est destiné à accompagner les structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois, dans leur démarche de consolidation de leurs activités et emplois. Les lieux de [la Fédurok] font très souvent appel aux DLA pour tenter de résoudre des problèmes de pérennisation, à travers des questionnements inhérents au développement de [ses] lieux : consolidation économique, organisation interne, gouvernance (...) » Proposition de partenariat Fédurok/FSJ avec le dispositif DLA : <http://www.avise.org/IMG/pdf/PACtcommuniqueDLA.pdf>

La Fédurok encadre donc ses adhérents et les accompagne dans la mise en place de leur DLA, notamment dans leur relation avec les collectivités locales.

64 Entretien du 28 mars 2011

une relation assez saine entre les adhérents et la Fédurok : ils n'hésitent pas du tout à faire appel à nos services. (...) Les biais d'informations sont donc assez nombreux »⁶⁵

(ii) De plus, si les adhérents peuvent attirer l'attention de l'équipe de la Fédurok de manière directe, ils sont également en mesure de le faire par l'une de 27 listes de diffusion mises en place par la fédération. Il s'agit de listes informatiques permettant aux adhérents de s'adresser à tout le réseau ou à des listes spécifiques, pour faire part d'une question, d'un problème ou d'une simple observation. Or ces échanges de courriel, auxquels l'équipe a accès, lui permet d'être en lecture des questions qui se posent aux lieux et de faire donc émerger les problématiques les plus urgentes. (iii) Pour autant, l'un des endroits privilégiés des adhérents, pour faire part de leurs priorités et de leurs objectifs, reste les rencontres, organisées dans le cadre des assemblées générales au mois de mars, des rencontres professionnelles organisées chaque été ou encore des réunions regroupant divers acteurs. Un espace de parole leur est en effet attribué et ils peuvent donc faire part de leur préoccupations. Le principe de démocratie participative, prévalant à ces rassemblements, favorise en ce sens la volonté et le désir d'influer sur les décisions pour faire valoir son point de vue.

Pour autant, les stratégies des acteurs, si elles sont indéniables, restent cependant subordonnées au collectif. Les jeux d'acteurs et les stratégies n'ont pas pour ambition d'imposer une problématique spécifique à un groupe de lieux. La Fédurok présente en effet cette spécificité de ne pas générer en son sein de stratégies concurrentielles fortes entre les acteurs, comme on pourrait le penser au regard de l'hétérogénéité de ses adhérents. Ces derniers ne semblent pas vouloir imposer leurs objectifs en fonction de leurs intérêts et de leur situation mais répondre à la volonté commune de construire des projets communs. Les

65 Entretien du 28 mars 2011

stratégies d'acteurs sont en ce sens tournées vers la co-construction et la participation au développement général de la fédération dans la mesure où le seul mode de légitimation prévalant à la Fédurok est celui du collectif. Cette idée du collectif est en effet très forte et imprègne toutes les stratégies d'acteurs au point que les comportements individuels et individualistes sont assez rares. Cette spécificité propre à la Fédurok s'explique notamment par l'objectif commun de la fédération qui est celui de la bonne gouvernance.

2.1.2. Un objectif commun de bonne gouvernance : l'intérêt général comme facteur de légitimation du processus décisionnel

Une telle primauté du collectif s'explique notamment par le principe de la bonne gouvernance, en tant qu'elle désigne un « *processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement.* »⁶⁶ La gouvernance est en ce sens un mode de coordination et d'articulation des activités et des relations entre les acteurs. Or, au sein de la Fédurok cette gouvernance est particulièrement développée et permet à la fédération de coordonner de manière efficace les acteurs participant à son fonctionnement. Cette coordination est assurée à la fois par l'importante communication, qui relie les adhérents ensemble et avec l'équipe salariée, ainsi que par le principe de co-construction et de démocratie participative qui président à toute prise de décision concernant l'orientation générale de la Fédurok. Ainsi lors de l'assemblée générale des 21 et 22 mars dernier à Orléans, chaque décision était prise

66 Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les presses de Sciences-Po, 2010 (3^{ème} édition), p.301

de manière collective avec l'ensemble des adhérents présents⁶⁷ Ainsi pour les nouvelles demandes d'adhésion, une rapide synthèse de chaque nouvelle demande avait été envoyée à tous les adhérents plusieurs jours avant la rencontre, afin que chacun puisse avoir connaissance des dossiers et de s'exprimer le jour venu. Les processus de coordination se déclinent dès lors selon trois axes majeurs : la communication, la participation aux processus de décision et la transparence de l'information⁶⁸. Ces processus sont donc parfaitement mis en place par la Fédurok, grâce à son fonctionnement interne qui lui permet d'articuler de manière efficace et pertinente les acteurs multiples et de parvenir à un choix que l'on peut dès lors qualifier de collectif.

La Fédurok s'appuie en ce sens sur une gouvernance négociée, c'est-à-dire un « *mécanisme qui permet aux acteurs d'arriver à des décisions mutuellement satisfaisantes et contraignantes et de résoudre des conflits par la négociation et la coopération* »⁶⁹ La structuration institutionnelle est très forte dans la fédération, mais laisse aux adhérents des espaces ouverts de discussions et de débats. Ces derniers sont cependant très bien contrôlés et structurés par la fédération. Le mécanisme qui prévaut ici est celui de la co-construction, mis en pratique par la fédération au travers de la gouvernance négociée. Plutôt que de parler d'affrontement, il serait plus exact d'évoquer les notions de discussions et de débats entre des intérêts divergents. Parce qu'elle structure les espaces de conflits, en espace de discussions et de débats, en accord avec son référentiel prônant des normes d'action comme la démocratie participative et la discussion, la Fédurok parvient donc à fédérer les énergies,

67 La Fédurok annonce avoir rassemblé lors de ces deux journées 220 participants représentant une centaine de lieux : http://www.la-fedurok.org/edito.php?id_contenu=1284&edito=1
Des procurations avaient de plus été mises en place pour les absents.

68 A ce titre, tous les documents officiels et les textes majeurs sont mis à dispositions de tous sur le site internet commun de la Fédurok et de la FSJ qui dispose donc d'une base documentaire très importante.

69 Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les presses de Sciences-Po, 2010 (3^{ème} édition), p. 304

malgré les divergences inhérentes à son fonctionnement. La gouvernance de la fédération lui permet d'intégrer les divergences, comme des aspects normaux de son fonctionnement : elle ne lutte donc pas contre les oppositions et les discussions parfois vives des adhérents, « *elle vit avec* ». ⁷⁰

Cependant, il convient de remarquer que la Fédurok commence à développer une problématique de plus en plus équilibrée entre les aspects plus généraux de son fonctionnement et les particularismes des problématiques qui se posent aux lieux. Elle propose aujourd'hui à ses adhérents des formations spécifiques répondant à leurs problématiques propres. Ainsi, partant du principe que les lieux en milieu rural sont confrontés à des situations différentes des lieux en milieu urbain, la fédération a lancé en 2007 une « étude-action » qui avait pour objectif de « *d'enclencher une dynamique collective de travail et de construction, afin de pouvoir apporter différentes pistes de réponses aux problématiques générales relevées via la réalisation de huit monographies de terrain et l'organisation d'un séminaire national. Il s'agissait de produire de l'analyse et faire des préconisations, notamment auprès des collectivités territoriales, concernant la problématique des lieux de proximité implantés en milieu rural.* » ⁷¹ Si le fonctionnement de la fédération reste cependant national et ne peut répondre de manière personnalisée à chaque lieu, il convient de constater qu'elle commence à proposer des études plus spécifiques et non plus uniquement sur le secteur des musiques actuelles, pris dans sa globalité, au niveau national. Cependant de nombreux acteurs rappellent que la fédération parvient à fédérer malgré l'hétérogénéité des situations des adhérents du fait du positionnement du questionnement qu'elle développe. Ainsi selon Béatrice Macé :

« Le questionnement de principe est le même. Un lieu en milieu rural

70 Propos relevé lors de l'Assemblée générale de la Fédurok les 21 et 22 mars 2011 à l'Astrolabe, à Orléans.

71 Etude : les lieux de proximité des musiques amplifiées / actuelles : l'exemple du milieu rural.
http://www.la-fedurok.org/documents/ETUDE_FEDUROK_MILIEU_RURAL.pdf

ou en milieu urbain a les mêmes problématiques, à savoir comment toucher les publics, (...) comment mettre les lieux dans un quotidien de proximité. (...) Ce n'est pas le même projet, ni artistique, ni culturel, mais sur la problématique générale, sur les questionnements de principes oui. On est pareil : faire venir des publics devant des artistes et faire en sorte que la rencontre ait lieu de la manière la plus intelligente et la plus compréhensible possible. »⁷²

La Fédurok parvient, du fait de son questionnement général, à poser des problématiques communes aux lieux, à savoir des problématiques de politiques culturelles, et notamment dans le cadre d'un développement territorialisé.

La gouvernance développe en effet un ancrage territorial basé sur deux principes majeurs : la coopération et le développement durable ou soutenable.⁷³ Les lieux adhérents à la fédération doivent entrer dans une logique de construction durable des territoires. Stéphanie Thomas, chargée de l'accompagnement des lieux à la Fédurok affirmait ainsi :

« Le SOLIMA (...) avec le schéma d'orientation des musiques actuelles est sensé justement donner une cohérence territoriale à l'ensemble des lieux. Du coup, ça fait que normalement un lieu structurant et un petit lieu en milieu rural peuvent être associés. Ces lieux peuvent se mettre en action dans un partage équitable du territoire. »⁷⁴

Laurent Boulouard, secrétaire général prenait quant à lui l'exemple de Rennes :

« A Rennes par exemple, c'est intéressant parce qu'il y a trois lieux Fédurok⁷⁵ : il faut qu'ils arrivent à bosser ensemble. (...) On est vraiment très sensibles à cette manière dont les lieux travaillent avec

72 Entretien du 11 avril 2011

73 Si le terme de développement durable revient dans le discours des acteurs, la notion de développement soutenable peut également être employée. Elle permet en effet d'évaluer le développement des structures selon un principe de soutenabilité, davantage que de durabilité, c'est-à-dire au regard du respect qu'il accorde aux valeurs prônées par la fédération.

74 Entretien du 28 mars 2011

75 Le Jardin Moderne, l'Antipode et l'Ubu

leur territoire et avec d'autres acteurs du territoire. »⁷⁶

Ainsi l'intérêt général prime les intérêts particuliers et les lieux doivent se développer en collaboration et en coopération avec d'autres acteurs. La fédération est en effet très attentive à cette dimension et le non-respect de ce principe a déjà justifié de l'exclusion d'un lieu.

Néanmoins, cette très forte présence du collectif s'explique également par la primauté donnée à l'intérêt général sur les intérêts particuliers. La Fédurok possède la particularité de fédérer ses adhérents sur une base militante : les membres s'engagent dans le projet avec une conviction forte. Les valeurs que transmet la fédération, nous l'avons dit, sont des valeurs qui relèvent du militantisme, de la « culture » rock. Dès lors, les lieux adhèrent à la Fédurok parce qu'ils adhèrent à un projet, à un ensemble de valeurs et au référentiel qu'elle leur propose. La gouvernance négociée est d'autant plus aisée à mettre en place que les acteurs adhèrent à la Fédurok avec une forte idée du collectif, avec l'idée de faire avancer ensemble un projet. Certes, les ambitions et les intérêts personnels sont également présents, mais la fédération parvient à mener un travail collectif qui dépasse les egos grâce à son référentiel et à la gouvernance qui l'incarne. Il est difficile de comprendre la force fédératrice de la Fédurok en faisant abstraction du militantisme qui est le sien et celui de ses adhérents. Comme le rappelle Anne-Claire Rocton, au sujet des adhérents à la Fédurok :

« Il y a une vraie motivation, une vraie conviction. Les gens sont là parce qu'ils sont convaincus que ce qu'ils font, ils ont bien fait de le faire. Tout de suite, ça amène des mentalités différentes. (...) C'est de la foi, c'est du militantisme »⁷⁷

Or cette gouvernance négociée n'est permise que grâce à des outils respectant les principes de la Fédurok.

76 Entretien du 28 mars 2011

77 Entretien du 14 avril 2011

2.1.3. Des outils de gouvernance collectifs et co-construits

Si la gouvernance de la Fédurok s'appuie sur l'importante communication entre ses acteurs ainsi que sur le fort sens du collectif qu'elle a su imposer à ses membres, les outils novateurs qu'elle a mis en place ont également permis d'asseoir cette gouvernance négociée. Il serait trop long de revenir en détails sur chacun des outils que la fédération a mis, ou contribué à mettre en place. Nous nous arrêterons donc ici sur l'un des principaux outils de la fédération à savoir l'OPP, Observation participative et partagée⁷⁸, qui fait suite au Tour de France. Cet outil, qui a commencé à être mis en place à la fin des années 1990, constitue un tournant majeur dans la méthodologie et dans l'orientation de la fédération : elle marque un positionnement philosophie et politique important. Le Tour de France a été lancé en 1999 avec l'arrivée de Philippe Berthelot à la direction de la Fédurok, qui faisait suite à celle de Béatrice Macé à la présidence. Comme le rappelle cette dernière, le projet a été élaboré sur un constat simple :

« On ne peut pas parler de gens si on ne sait pas qui ils sont et quels sont leurs problèmes, leurs questionnements, leurs contextes d'évolution. (...) Quand on représente des gens, la moindre des choses est de les connaître, est de comprendre leurs problématiques et leurs problèmes. »⁷⁹

La méthode consiste à envoyer à chaque adhérent un long questionnaire concernant plusieurs domaines de son activité. Chacun est invité à le remplir et à le renvoyer à la fédération. Celle-ci a créé un outil informatique, le logiciel CooPalis, permettant de

78 Une présentation très complète de l'OPP est mise à disposition par la Fédurok : <http://www.la-fedurok.org/documents/OPP-METHODE.pdf>.

La présentation de ses enjeux est disponible en annexe 4

79 Entretien du 11 avril 2011

centraliser les réponses et de les mettre à disposition de tous les autres adhérents. La fédération a en ce sens créé une mutualisation de données qui n'avait encore jamais été faite dans le secteur des musiques actuelles. L'OPP est donc un outil majeur de la fédération pour deux raisons. D'une part, il permet de placer la fédération en position forte par rapport aux collectivités et à l'Etat qui est demandeur de ces informations. Sébastien Cornu soulignait ainsi pendant l'assemblée générale à Orléans que « *les principes de l'OPP porte leurs fruits en termes de communication [ils ont] reçu de nouvelles demandes de collaboration.* » De plus, cet outil est sollicité de la part des adhérents et permet de renforcer l'esprit de coopération et de mutualisation qu'implique sa gouvernance. Cet outil permet notamment de développer un véritable processus de coordination chez les adhérents qui sont intégrés aux principes de collaboration. Cet outil rencontre d'ailleurs une forte popularité auprès des adhérents interrogés, malgré la charge de travail que cela représente pour des acteurs ayant déjà des emplois du temps chargés. Au-delà même de son apport en termes de données quantitatives, cet outil, très novateur dans le domaine, est aujourd'hui perçu comme un symbole de la force de mutualisation et de la coopération des adhérents de la Fédurok. Ils citent en effet cet outil dès qu'il s'agit de parler de leur travail en commun. Malgré des contestations autour de l'outil CooPalis qui, pour des raisons techniques connaît des difficultés depuis deux ans, l'OPP restent pour eux l'illustration du succès de leur travail en commun.

D'autres outils ont été développés par la Fédurok, comme les commissions, les réunions de travail, les analyses etc. mais l'OPP en ce qu'il est un élément fédérateur cristallise l'attention des adhérents. Il permet entre autres à la fédération de mieux connaître ses adhérents et suscite, chez ces derniers, le sentiment du collectif et l'impression que les objectifs définis le sont en connaissance de cause. L'OPP légitime en quelque sorte l'intérêt général et le bien commun en ce qu'elle permet d'avoir une vision

globale des adhérents, de leurs problématiques et de leurs intérêts. Il symbolise le principe de co-construction et le concept de collectif. Cet outil rejoint en outre le principe de transparence mis en valeur par la fédération : tous les documents officiels sont ainsi mis à disposition du public sur le site internet de la fédération.

Dès lors, les outils de gouvernance sont fondamentaux en ce qu'ils permettent de légitimer le processus décisionnel aux yeux des adhérents. Ils fondent en effet le sérieux de la démarche, mais aussi le respect des valeurs prônées par la fédération. En effet les outils d'étude et d'analyse de la Fédurok sont des outils qui valorisent et s'appuient sur la participation des adhérents. Dès lors, la force fédératrice est liée à ce sentiment du collectif qui naît chez les adhérents. Les décisions sont d'autant mieux acceptées qu'elles sont perçues comme émanant de la collectivité, de la volonté générale formée par les membres de la fédération. La Fédurok valorise en ce sens un processus de co-construction pour légitimer ses prises de décisions et fédérer les adhérents autour de l'idée d'intérêt général. Les stratégies individuelles des acteurs sont en ce sens inférées au bien collectif et à l'intérêt général.

En outre, ce mode de gouvernance négociée s'accompagne d'un rapport souple construit face à la hiérarchie et à la contrainte qui renforce également la force fédératrice de la Fédurok.

2.2. Une coordination interne structurée autour des principes de négociation et de coopération : un rapport plus souple à la hiérarchie et à la contrainte

La gouvernance négociée qui prévaut dans la fédération est liée à un rapport horizontal à la hiérarchie et à une contrainte plus souple. Le fonctionnement interne de la Fédurok valorise ainsi les discussions et la coopération, créant de fait un mode de gouvernance original, « participatif et partagé » sur lequel repose sa force fédératrice.

2.2.1. Une gouvernance négociée au travers d'une structuration fédérative de l'association

La Fédurok est une association qui s'est structurée sur une base fédérative se plaçant de fait en porte-à-faux du système de représentation professionnelle puisque les secteurs français se regroupent habituellement sous la forme de syndicats. Selon Davy Demaline⁸⁰, ce mode de structuration reflète l'engagement militant des adhérents qui s'engagent au titre d'une motivation pour un projet artistique. En ce sens, « *le moteur de l'activisme des individus est majoritairement focalisé sur le contenu du projet* »⁸¹. La Fédurok regroupe donc des acteurs issus du monde associatif qui représentent des regroupements d'idées et de projets artistiques et culturels ; à ce titre, elle s'est constituée en fédération d'avantage qu'en syndicat. Il faut cependant noter que la Fédurok a été à

80 D. Demaline, *La structuration des fédérations et des réseaux nationaux*, mémoire de l'université d'Angers, CUFCO, sous la direction de Jérôme Guibert, 2006

81 Ibid. p. 86

l'initiative, avec la FSJ, de la création du syndicat des musiques actuelles, le SMA⁸², en 2005. Selon Sébastien Cornu, président de la fédération :

« La fédération, en fondant le SMA, s'est dotée d'un outil plus métier, plus corporatiste. Ça donne la liberté à la fédération de ne plus être sur ce format syndical et donc de retrouver sa liberté de parole et de négociation avec les partenaires. »⁸³

La forme fédérative est donc signifiante pour les adhérents dans la mesure où ils la perçoivent comme la plus à même de préserver leur liberté de ton et de parole. La structuration et le fonctionnement fédératif de l'association est donc à même de regrouper les adhérents dans une structure originale, respectant leur statut de porteurs de projets.

Cependant, certains acteurs reprochent à la Fédurok une posture parfois trop syndicale, à l'instar d'Anne-Claire Rocton qui déclarait : *« la Fédurok est une association mais des fois, elle a des postures de syndicat »⁸⁴* Il faut en effet comprendre l'ambiguïté de la Fédurok dont l'élément fédérateur est un projet commun : celui de la préservation de la diversité des pratiques culturelles et musicales. Cependant à cela s'ajoute de fait un dénominateur commun en termes d'activités : la fédération regroupe en effet des structures de taille plutôt modeste à financement mixte et à but non-lucratif. De fait, ce dernier élément rapproche également les structures autour d'une caractéristique professionnelle qui peut parfois être assimilée à une posture syndicale. Néanmoins cette dernière caractéristique ne peut être considérée comme un élément fédérateur à part entière : elle est

82 Le Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives des musiques actuelles a été créé à l'initiative de la Fédurok et de la FSJ pour *« garantir le développement des structures de diffusion et/ou d'accompagnement qui revendiquent : une initiative privée relevant d'une « économie non lucrative de marché » et une hybridation des financements pour servir des activités d' « utilité sociale » dans le champ du spectacle vivant des musiques actuelles. »* <http://www.irma.asso.fr/Creation-du-Syndicat-national-des>

Le syndicat met en valeur la particularité du fonctionnement non-lucratif de ce secteur.

83 Entretien du 6 mai 2011

84 Entretien du 14 avril 2011

d'avantage la conséquence d'un état de fait, à savoir que les porteurs de projets, qui se sont regroupés dans la fédération, possèdent également des caractéristiques professionnelles et structurelles communes. Cette affirmation est cependant de moins en moins vraie puisque la base fédérative de la Fédurok tend à s'ouvrir pour intégrer de nouveaux types d'adhésions comme les lieux en régie municipale ou les lieux en préfiguration.⁸⁵

Dès lors, la structuration fédérative de l'association lui permet de mettre en place un mode de fonctionnement et des activités en accord avec à la fois son projet initial mais aussi avec les adhérents qui sont dans une posture de porteurs de projets, très militants. En lui accordant une liberté de parole et d'action plus importante, la forme fédérative permet à la Fédurok de valoriser le référentiel militant et contestataire sur lequel elle s'appuie et au travers duquel elle fédère ses adhérents. De plus la coordination interne s'appuie également sur un rapport horizontal à la contrainte qui lui permet de fédérer les adhérents sur un mode de gouvernance participatif et partagé.

2.2.2. Un rapport horizontal à la contrainte et à l'autorité

Il convient de constater que la Fédurok se caractérise par une certaine souplesse hiérarchique. En effet, la gouvernance sur laquelle repose la fédération s'appuie sur le principe d'un fonctionnement collectif : tout le monde participe au projet et coopère dans le fonctionnement de l'association. De fait, la hiérarchie est très peu sensible au sein de la Fédurok et rien ne distingue les personnes lors des rassemblements. Que les membres

⁸⁵ Les lieux en préfiguration sont des lieux candidatant pour une adhésion à la fédération avant que la structure ne soit ouverte au public. Faire adhérer des projets de lieux s'explique, selon Sébastien Cornu, par le fait qu'adhérer à la fédération apporte une crédibilité supplémentaire à leur projet et leur apporte une aide et un soutien technique, juridique, administratif...

fassent partie du bureau, de l'équipe salariée ou ne soient que simples adhérents, il n'y a pas de différenciation visible. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'aucun organigramme de l'association n'est disponible, ni même une liste des salariés, comme si le projet porté par la Fédurok primait les rapports hiérarchiques et les personnes. Sébastien Cornu, président de la fédération affirme lui-même :

« Moi, je suis président parce qu'il faut un président. Il faut un président, une personne physique qui a une fonction de représentation à l'extérieur, un interlocuteur. Mais je ne suis pas décideur »

Il complète :

« La gouvernance c'est comment on dirige les choses. Et nous voulons la gouvernance la plus participative possible »⁸⁶

De fait, le rapport à la hiérarchie est un rapport horizontal : il ne s'agit pas pour les membres de l'équipe ou du bureau d'imposer de manière autoritaire des décisions à leurs adhérents mais d'orienter les discussions, de formaliser les propos, de porter la parole de la fédération. La gouvernance se fait en ce sens sur un rapport plus souple à la hiérarchie, ce qui participe de la force fédératrice de la Fédurok. Les lieux adhèrent à la Fédurok pour participer librement à un projet et à des discussions. Ce type de gouvernance permet donc de rassembler des adhérents qui n'auraient pas vocation à se soumettre à une autorité, à une hiérarchie verticale très marquée.

Ainsi les adhérents peuvent exprimer librement leurs désaccords et leurs points de vue. Les réunions, assemblées ou encore les listes de diffusions électroniques sont en ce sens des espaces de libre expression où chacun participe au développement des projets en cours. En ce sens, il est possible de constater que la fédération a intégré de manière structurelle ces désaccords et ces espaces de discussions, voire de conflits. Ces espaces,

86 Entretien du 6 mai 2011

que d'aucun qualifie « d'expression », sont des espaces privilégiés pour que des points de vue s'opposent. Il y a en outre une structuration des espaces de conflits qui permet à la fédération, non de contrôler, voire de censurer les désaccords internes, mais de les intégrer dans son fonctionnement. Anne-Claire Rocton affirmait ainsi à propos des désaccords internes : la Fédurok « *ne les surmonte pas, elle les vit. C'est différent. Ce n'est pas un problème. C'est régulier mais c'est normal. Ca se passe, et puis les crispations tombent.* »⁸⁷

Sébastien Cornu précisait, quant à lui, que de leur côté :

« Il n'y a pas de censure ou de modération de débats entre les membres. On a toujours souhaité que ça se développe. Il y a des sujets polémiques qui portent le débat. Il ne faut pas l'ignorer. (...)

Il y a des positions des uns et des autres qui sont opposées. On les respecte : chacun a son point de vue et on fait en sorte de composer avec. (...)

*On a tous une pratique associative (...) et donc une connaissance de ce fait et de ce travail collectif ».*⁸⁸

Si la pratique associative est un élément important pour expliquer le bon fonctionnement du débat et des discussions, il n'en reste pas moins que la prise de parole est structurellement inscrite dans le fonctionnement de la Fédurok et fait partie de son organisation, de sa gouvernance. Elle permet ainsi de répondre à l'objectif de co-construction qu'elle s'était fixé tout en évitant l'implosion que pourraient provoquer de trop nombreux désaccords entre les membres.

La Fédurok constitue donc un réseau d'acteurs au sens où le définit Mark Tatcher : « *les acteurs sont alors liés par des relations horizontales, sans appartenir à une seule hiérarchie organisationnelle ; (...) leurs relations sont basées sur l'échange produisant ainsi des réseaux de politiques publiques, et combinent des éléments de conflit et de*

87 Entretien du 14 avril 2011

88 Entretien du 6 mai 2011

coopération »⁸⁹ La force fédératrice de la Fédurok est donc liée à cette capacité de mettre en réseau des acteurs, de les faire coopérer malgré leur hétérogénéité. Pour analyser la structuration de ces réseaux, Mark Tatcher distingue plusieurs indicateurs tels que « *l'intensité de la communication, la réputation entre les participants (...) et les ressources disponibles.* »⁹⁰ La fédération est, à ce titre, un réseau solidement structuré autour d'une gouvernance forte et négociée et de valeurs communes acceptées. Quant à la communication entre les adhérents, nous avons montré qu'elle était très importante au travers des rencontres mais aussi des 27 listes informatiques de diffusion. La fédération peut dès lors être qualifiée de réseau sur enjeu dans la mesure où elle regroupe et fédère des acteurs hétérogènes autour de questions qui les concernent : le lien entre les adhérents se fait dès lors au travers des intérêts qu'ils manifestent mais aussi de leur connaissance spécifique de l'enjeu en question. En effet, les acteurs de la fédération, adhérents comme collaborateurs, se caractérisent par leur très bonne connaissance du secteur des musiques actuelles. En effet, si tous ne sont pas des experts des musiques actuelles, ils possèdent néanmoins une connaissance pratique de ce secteur, des situations et problématiques qui s'y posent. La Fédurok permet, grâce aux données qu'elle collecte et aux analyses qu'elle produit, de passer d'une connaissance pratique à une théorisation de ces problèmes. Elle acquiert ainsi une dimension d'expert, qu'il s'agira de reconsidérer plus tard. Néanmoins, les observations de Gilles Massardier mettent en évidence que les réseaux d'action publique, d'ils se caractérisent par des rapports hiérarchiques horizontaux, ne sont cependant pas synonymes de suppression de toute hiérarchie : les réseaux « *augurent à la fois une horizontalisation des rapports de productions des dispositifs de politique publique, tout en créant de nouvelles hiérarchies internes aux réseaux* ». ⁹¹

89Boussagnet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les presses de Sciences-Po, 2010 (3^{ème} édition), p.389

90 Ibid.

91 Massardier G., *Politiques et action publique*, Paris, Armand Colin, 2003, chap. 5

Ainsi ce regroupement s'il se fait autour d'une gouvernance plus souple, sur une mise en réseaux d'acteurs hétérogènes mais possédant des connaissances pratiques des musiques actuelles, s'illustre également au travers de certaines personnalités qui marquent la Fédurok et participent d'une certaine manière à sa cohésion.

2.2.3. Une gouvernance reposant partiellement sur la personnalité de certains acteurs

Il est en effet indéniable que la personnalité des acteurs de la Fédurok joue sur la gouvernance de la fédération. D'une part, les six salariés possèdent chacun une histoire et un parcours qui les légitiment aux yeux des adhérents. Par exemple, Stéphanie Thomas était auparavant directrice de la Féarok⁹², Hyacinthe Chataigné, responsable de l'observation et des études, est, quant à lui, sociologue de formation. De plus, selon Anne-Claire Rocton, « *la légitimité de Philippe [Berthelot], et c'est très important, vient aussi du fait qu'il a été directeur de lieu*⁹³. *Il sait de quoi il parle.* »⁹⁴ Les six salariés de la Fédurok possèdent en ce sens une certaine légitimité face aux adhérents et se placent, de prime abord, dans une position d'égalité. En effet, une majorité des membres de l'équipe ont d'abord travaillé dans le secteur des musiques actuelles, à divers postes. Les adhérents les créditent en ce sens d'une légitimité liée à la fois à leur compétence et à leur connaissance du terrain des musiques actuelles. Plusieurs adhérents et membres du bureau administratif confiaient ainsi que les projets menés par la Fédurok ne pourraient l'être sans l'équipe

92 La Féarock est une fédération française de 25 radios associatives dites « rock » créée au début des années 1990. « *Elle regroupe des radios associatives ayant pour finalité de diffuser principalement les musiques actuelles en émergence ou peu exposées sur les radios nationales et commerciales, de soutenir les groupes locaux.* » <http://www.ferarock.org/>

93 Le Florida à Agen, un lieu adhérent à la Fédurok

94 Entretien du 14 avril 2011

actuellement en place. Cette dernière bénéficie donc d'un grand crédit auprès des adhérents, d'une forte légitimité qui permet une gouvernance plus souple. Il faut également noter la stabilité de l'équipe en place : Philippe Berthelot et Hyacinthe Chataigné travaillent pour la Fédurok depuis une dizaine d'années maintenant. Quant aux autres salariés, ils travaillent pour la fédération depuis déjà quelques années ou ont, comme Véra Bezsonoff, effectué plusieurs missions et gravité dans l'orbite de la Fédurok, avant leur embauche.

Si l'équipe de la Fédurok participe donc de la mise en place d'une gouvernance négociée et d'un rapport horizontal à l'autorité, divers acteurs ont souligné le rôle prépondérant de Philippe Berthelot, le directeur de la fédération depuis 1999. Béatrice Macé, qui a notamment collaboré avec lui dans le cadre de sa présidence à la Fédurok, affirmait ainsi :

« Le rapport [des lieux] avec Philippe [Berthelot] ne peut plus être comme avant car il est perçu comme le sauveur de mon point de vue. Il suffit que Philippe arrive et que la Fédurok arrive pour que ça marche. Non, ce n'est pas si simple. »

Elle nuance ainsi son propos :

« Les personnalités qui composent la Fédurok sont effectivement des personnalités marquantes. Mais la fédération, si certaines de ces personnes partaient, continuerait avec d'autres personnes »⁹⁵

Ainsi les témoignages recueillis tendent à montrer que le directeur possède une personnalité tendant à favoriser le rassemblement des adhérents. Anne-Claire Rocton affirmait elle-même à propos du fait que la fédération soit marquée par certaines personnalités : *« Toute l'équipe... mais Philippe Berthelot a un rôle essentiel (...) d'abord parce qu'il est respecté. »⁹⁶* La gouvernance mise en place par la Fédurok repose donc sur les personnalités qui la constituent. Si Philippe Berthelot, en tant que directeur, joue un rôle

95 Entretien du 11 avril 2011

96 Entretien du 14 avril 2011

central, c'est la synergie de toute l'équipe qui a permis de mettre en place une gouvernance négociée s'appuyant sur une coordination interne mettant en place un rapport horizontal à la hiérarchie.

Ainsi cette gouvernance négociée n'est rendue possible que par l'articulation cohérente entre les objectifs et les positions des acteurs. Cette coordination est favorisée par une structuration fédérative de l'association qui permet aux adhérents de construire un rapport horizontal à l'autorité, incarnée par des personnalités perçues comme légitimes.

Cependant les acteurs de la Fédurok sont contextualisés en ce qu'ils inscrivent leurs activités au sein de réseaux d'action publique. A ce titre la fédération peut-être qualifiée « d'acteur social ingénieux » au sens de Muller : la gouvernance qu'elle met en place permet s'assurer l'agrégation d'objectifs et d'énergies. La Fédurok développe ainsi un référentiel d'action collective qui lui permet d'articuler de manière pertinente sa gouvernance interne, son référentiel sectoriel et le contexte d'action publique dans lequel sont inscrits ses acteurs.

2.3. Des interactions pertinemment articulées entre des acteurs contextualisés : l'inscription de la Fédurok dans des réseaux d'action publique

La fédération a mis en place une articulation efficace qui lui permet de coordonner des acteurs multiples au moindre coût. Sa philosophie d'action, basée sur le travail

participatif et collectif, lui a permis de fédérer un réseau d'acteur qui s'inscrit aujourd'hui dans les processus de l'action publique.

2.3.1. La Fédurok : un « acteur social ingénieux » assurant la coordination d'acteurs multiples au moindre coût

La Fédurok peut, pour reprendre la terminologie de Neil Fligstein, citée par Philippe Teillet⁹⁷, être qualifiée d'« acteur social ingénieux » dans la mesure où cette notion désigne des acteurs doués de capacités spécifiques : *« les acteurs sociaux « ingénieux »⁹⁸ sont cruciaux dans l'émergence de nouveaux champs. Ils doivent trouver le moyen de traduire les règles et ressources existantes dans la production d'ordres locaux en persuadant leurs partisans de coopérer et en trouvant des éléments d'adaptation avec d'autres groupes. »⁹⁹* En effet la gouvernance de la Fédurok lui a permis de fédérer les groupes au-delà de leurs particularismes en trouvant des éléments d'adaptation. La Fédurok a en ce sens mis en place un mode de fonctionnement basé sur les compromis où priment l'intérêt général et les valeurs de co-construction et de développement durable portées par la fédération. Sur cette base, elle peut donc coordonner des acteurs multiples, qu'ils soient adhérents ou partenaires de la Fédurok. En effet, la coopération et la coordination ne se limitent pas à la gouvernance interne de la fédération mais tiennent compte des acteurs extérieurs avec qui la fédération collabore. En outre, la Fédurok est une association très ancrée dans divers réseaux tels que l'UFISC - dont Philippe Berthelot est directeur -, le

97 Muller P, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *Revue française de sciences politiques*, vol.55, n°1, février 2005, p.167

98 Acteurs sociaux ingénieux est la traduction retenue par Philippe Teillet de la terminologie anglaise de « skilled sociale actors ». Cette traduction de « skill », terme qui n'a pas d'équivalent exact en français, met donc l'accent sur la compétence et la capacité des acteurs à agir dans des contextes complexes.

99 Ibid. p. 167

SOLIMA ou même les syndicats tels que le SMA. Ces trois institutions comptent parmi les partenaires les plus importants de la fédération, mais sont loin d'être exclusives. Ce fort ancrage dans des réseaux qui lui sont extérieurs nécessite dès lors une gouvernance qui les prenne en compte. La gouvernance de la Fédurok est en ce sens basée sur la collaboration et la co-construction entre les adhérents mais aussi avec des acteurs extérieurs. Elle est de même très ancrée dans les réseaux d'action publique. Elle collabore en effet avec les pouvoirs publics, voire co-construit certains dispositifs tels que les SOLIMA¹⁰⁰ qui sont gérés de manière conjointe par les pouvoirs publics et la Fédurok. Cette dernière inscrit donc son action dans un ensemble de réseaux, et notamment des réseaux d'action publique.

Cependant, plus qu'inscrire son action dans des réseaux d'action publique, la Fédurok influence ces réseaux dans la mesure où elle parvient à mettre en place un « référentiel d'action collective » au sens de « *façon dont un groupe social (...), en fonction de ses stratégies identitaires et de ses stratégies de pouvoir, entend définir les conditions de l'action publique dans un domaine donné.* »¹⁰¹ La Fédurok s'inscrit donc dans des réseaux d'action publique dans la mesure où elle cherche à co-construire, dans une certaine mesure, l'action publique dans le domaine des musiques actuelles. La fédération occupe en ce sens, nous l'avons vu, une place centrale dans la définition d'un référentiel, y compris à l'échelle de l'action publique. Cette place centrale repose sur diverses ressources notamment d'expertise, sur lesquelles il s'agira de revenir. Néanmoins, la fédération est porteuse d'une vision plus générale de l'action publique : son projet dépasse la dimension

100Les schémas d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) ont pour objectif de "dégager des perspectives pour l'ensemble des lieux de musiques actuelles sur un territoire (...) en garantissant la diversité des œuvres et des initiatives, et en assurant un développement territorial cohérent et équitable". Lettre d'information du réseau culture n°261 – 06/2010

Le SOLIMA est donc un cadre méthodologique qui doit permettre une mise en réseau et une articulation des acteurs opérant dans le champ des musiques actuelles.

101Muller P, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *revue française de sciences politiques*, vol.55, n°1, février 2005, p.174

opérationnelle ou corporatiste d'une association de professionnels pour proposer un projet collectif, un modèle d'action publique. Si la Fédurok peut être qualifiée d'acteur social ingénieux, c'est en partie parce qu'elle a su trouver des éléments d'adaptation entre les différents groupes qu'elle fait collaborer, en son sein, ou au travers des réseaux dans lesquels elle inscrit son action. Par un référentiel mettant en avant des valeurs humanistes communes à tous et par une gouvernance négociée, la Fédurok peut dépasser les particularismes et inscrire son action dans différents réseaux, parfois hétérogènes.

Il s'opère donc un glissement sensible : le référentiel des autres réseaux d'acteurs, y compris les réseaux de l'action publique, se construisent aujourd'hui autour du référentiel d'action collective de la Fédurok. Si Sébastien Cornu nous rappelle que « *ce n'est pas la Fédurok qui a mis ce modèle là en place* »¹⁰², faisant ainsi référence au fait que la fédération n'est pas l'instigatrice des valeurs qu'elle met en avant, il faut cependant constater qu'elle en est la représentante la plus visible et la plus organisée. La Fédurok n'a pas un rôle de domination dans le secteur des musiques actuelles, mais son importance en termes de membres, de projets, de données chiffrées mais aussi d'expertise en font un acteur ressource présent dans les différents réseaux des musiques actuelles et de l'action publique. Philippe Teillet rappelle ainsi que « *le référentiel d'action collective d'un groupe dominant constituera le socle autour duquel sera construit le référentiel d'action publique.* »¹⁰³ La grille de lecture des musiques actuelles de la fédération a été adoptée par les autres acteurs, institutionnels ou autres, dans la mesure où la Fédurok est un acteur incontournable en ce qu'elle possède différentes ressources articulées entre elles. L'intégration entre la fédération et l'action publique est néanmoins de plus en plus poussée et se traduit aujourd'hui par une délégation de service public.

102Entretien du 6 mai 2011

103Muller P, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *Revue française de sciences politiques*, vol.55, n°1, février 2005, p.175

2.3.2. Une intégration grandissante de la Fédurok et de l'action publique : des missions d'intérêt général à la délégation de service public

La Fédurok se voit aujourd'hui déléguer, de la part de l'Etat, la gestion d'un service public, comme le prévoit d'ailleurs sa charte :

« Les adhérents de la Fédurok s'inscrivent dans le développement de l'initiative privée et citoyenne, revendiquant la capacité de la société civile à assurer des missions d'intérêt général et de recevoir à ce titre la gestion d'un service public délégué. »¹⁰⁴

Cette délégation suppose donc que la gouvernance de la fédération soit infléchie au principe de l'intérêt général afin de remplir les missions que le ministère lui délègue à savoir, un travail de réseau, de mise en place et de structuration du secteur mais aussi un travail de ressources, de production de données et enfin des missions d'accompagnement à la fois des pratiques artistiques et des structures qui les portent. Ces missions lui sont déléguées par le ministère, mais la fédération se donne également elle-même des ordres de missions qui sont, le plus souvent, reconnus par le Ministère. La structure occupe donc un vrai rôle qu'elle s'est donné mais que l'on a aussi missionné au nom de l'intérêt général. La Fédurok est en ce sens devenue un interlocuteur important pour les pouvoirs publics. Anne-Claire Rocton, inspectrice musique à la DGCA, disait à propos de son travail : « *c'est une mine d'or pour moi.* »¹⁰⁵ Or ce travail de plus en plus poussé avec l'action publique et la structuration de la dimension politique de la Fédurok n'ont été permis que par la maîtrise

104Charte de la Fédurok : <http://www.la-fedurok.org/documents/CharteFedurok.pdf>

105 Entretien du 14 avril 2011

de deux ressources principales¹⁰⁶ : la possession d'une ressource politique et la reconnaissance d'une légitimité sociale de la part des adhérents et plus largement des acteurs des musiques actuelles. Cette ressource politique correspond à la capacité à parler au nom de l'intérêt général et de valeurs socialement partagées. Or la Fédurok est à même d'incarner l'intérêt général dans la mesure où elle porte un projet de structuration du secteur des musiques actuelles, reposant sur des principes et des valeurs communément partagés, et une gouvernance reposant sur des principes démocratiques.

La force fédératrice de la Fédurok repose donc sur la co-construction et la mise en réseau. Sa légitimité repose sur sa capacité à constituer un réseau d'acteurs, à fédérer des énergies autour d'un projet et de problématiques communes, d'avantage qu'à représenter une catégorie socio-professionnelle. En ce sens, la Fédurok est un réseau sur enjeu qui réussit à articuler autour de principes communs des acteurs hétérogènes à la fois par leur nature mais aussi par le contexte dans lequel sont inscrites leurs actions. La fédération incarne en ce sens plus une structure au sein de laquelle se construisent, autour de règles et de schémas précédemment définis, des interactions entre différents acteurs, davantage que comme une association de représentation d'un secteur. Cette gouvernance basée sur un système de réseau permet notamment à la fédération de développer des relations de confiance entre les membres en réduisant l'incertitude et les doutes : la fédération permet de donner un cadre structuré dans lequel s'inscrivent ses interactions qui regroupent des acteurs hétérogènes et qui n'auraient pas, au premier abord, de facilité à communiquer. La Fédurok est donc également un espace structuré et organisé de discussion et de débat où se rencontrent des acteurs hétérogènes, aux intérêts parfois divergents, mais travaillant tous au

106 Cette analyse repose sur les six catégories de ressources d'action publique (juridiques, matérielles, de savoir, politiques, sociales et temporelles) posées par Patrick Hassenteufel. Selon ce dernier, l'accès à ces ressources d'action publique détermine les stratégies des acteurs dans la mesure où elles « *déterminent fortement son espace des possibles.* » Hassenteufel P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p.104-106

nom de l'intérêt général.

Ainsi la Fédurok constitue un réseau gérant des délégations de services publics. En effet, au travers des valeurs sur lesquelles elle base son action et sur une gouvernance négociée respectant les principes de la démocratie participative, elle apparaît légitime et parvient à fédérer des acteurs hétérogènes du fait de leur nature, de leur contexte d'activité et même de leur objectif. La Fédurok est donc un espace de discussions et de réflexions, régis par des principes définis collectivement : le développement durable, la diversité culturelle et les droits de l'Homme, c'est-à-dire des principes humanistes et écologiques.¹⁰⁷

Néanmoins, la Fédurok est aujourd'hui devenu un outil majeur de l'action publique, fédérant de plus en plus d'acteurs du domaine des musiques actuelles, du fait des ressources qu'elle propose à ses adhérents. En effet son caractère incontournable et donc sa force fédératrice repose également sur les ressources dont elle dispose et desquelles les adhérents peuvent tirer profit. Au-delà d'être un acte d'adhésion à des valeurs et à un projet politique commun, l'acte de rejoindre la fédération est aussi le résultat d'un calcul entre les coûts et les avantages, qui penche aujourd'hui en faveur de l'association.

¹⁰⁷Écologique n'est ici pas à prendre dans sa dimension environnementale mais comme concept à même de décrire les interactions entre un acteur et son milieu, social ou naturel.

3. Se regrouper pour se renforcer. La Fédurok : un lieu ressource devenu outil d'action publique

La Fédurok est un lieu ressource à la fois pour les adhérents, mais aussi pour les pouvoirs publics qui y trouvent des données et des analyses très poussées. En ce sens, la force fédératrice de la fédération et son caractère incontournable, sont également liés, au delà de la notion de référentiel, à un calcul d'intérêt. Adhérer à la Fédurok est une démarche qui peut être motivée par plusieurs raisons ; mais l'intérêt des lieux à adhérer à une structure qui apparaît être un acteur ressource central des politiques publiques est de plus en plus important. La Fédurok a donc su asseoir sa force fédératrice sur son caractère hautement légitime et aujourd'hui incontournable. De plus, la Fédurok fédère aujourd'hui ses adhérents autour d'un véritable projet de société qui dépasse le simple cadre des musiques actuelles : elle propose une méthode et une démarche transposables à d'autres secteurs.

3.1 La Fédurok : un groupe d'intérêts reconnu comme légitime et structuré par des revendications et des objectifs communs.

La Fédurok est en effet une fédération reconnue aujourd'hui comme légitime, ce qui constitue un point fondamental pour comprendre son caractère incontournable. La

légitimité de la fédération, liée à ses valeurs, à son référentiel mais aussi à sa gouvernance, conditionne la possibilité même de son existence. Dès lors, le référentiel n'est plus la seule dimension pertinente pour considérer la force fédératrice de la Fédurok : la légitimité de cette dernière reposant sur un accès à des ressources d'action publique, attise l'intérêt des adhérents et des pouvoirs publics. Les acteurs n'adhèrent pas uniquement à la Fédurok pour les valeurs qu'elle porte mais également pour les ressources qu'elle mobilise et qu'elle propose.

3.1.1 Un réseau sur enjeu issu d'un groupe d'intérêt

La Fédurok met en effet en place un réseau sur enjeu dans la mesure où elle relie entre eux des membres par leur connaissance spécifique du secteur des musiques actuelles mais aussi par leurs intérêts à savoir la structuration du secteur des musiques actuelles. La fédération possède en effet, nous l'avons vu, une dimension politique beaucoup plus marquée depuis les années 2000. Le moteur de la fédération est en ce sens le projet politique, la volonté de construire ensemble des nouvelles politiques publiques dans le secteur des musiques actuelles.

Dès lors, la Fédurok a fait évoluer ses activités en concordance avec l'évolution de ses objectifs vers un domaine de réflexion plus politique. Il est donc possible de noter au sein de l'association un développement assez important des activités de production de contenus, de connaissances et d'analyses. L'évaluation produite au terme de la convention triennale avec la DMDTS¹⁰⁸ (2004-2006) soulignait ainsi : « *la fédération effectue un travail de connaissance et d'anticipation d'évolutions politiques, sociales, économiques,*

108 Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles aujourd'hui Direction générale de la création artistique, DGCA.

technologiques et culturelles pouvant concerner ses lieux adhérents. » De plus, la Fédurok exerce une forte activité de représentation externe, au sein de différents réseaux et auprès des pouvoirs publics. Il convient donc de revenir sur les activités de l'association au travers de deux angles. D'une part le développement d'analyses et de contenus, correspondant à ses activités internes, et d'autre part la représentation externe de la fédération.

▪ **Une activité de production de contenu et de connaissance**

La Fédurok a en effet adopté, depuis la fin des années 1997, une démarche de réflexion sur les pratiques de ses adhérents et sur le secteur des musiques actuelles en général mais aussi de formation et d'information collective de ses adhérents. Le Tour de France, devenu depuis l'Observation Participative et Partagée, est ainsi symbolique de cette démarche d'analyse et d'information. L'équipe s'est d'ailleurs agrandie avec l'arrivée de Hyacinthe Chataigné, sociologue de formation, et chargé de traiter les données récoltées pour produire des interprétations et des analyses, par la suite exploitables. Ces analyses et ces informations ont de plus été mises à disposition des adhérents puisque la fédération a développé une forte activité d'information en créant de nouveaux outils de communication. Ainsi ont été créés et mis en place les listes de diffusion, un site internet commun avec la FSJ et regroupant de nombreuses ressources documentaires, l'organisation de journées de travail sur des thèmes précis, CooPalis¹⁰⁹ ainsi que des Dispositifs d'Accompagnement Locaux (DLA). Ces outils permettent à la fois une formation des adhérents sur divers sujets comme la production de contenu et l'information des adhérents. Or il est aujourd'hui nécessaire pour les lieux de maîtriser un champ de connaissances et de compétences de

¹⁰⁹CooPalis est un outil informatique permettant aux adhérents de consulter les données récoltées par la Fédurok et d'y participer en remplissant également un questionnaire en ligne. Ils peuvent ainsi être réinvestis par les adhérents dans leur fonctionnement quotidien. Cet outil est pour l'instant en reconstruction et une nouvelle version, basée sur un langage informatique plus performant devrait voir le jour dans peu de temps.

plus en plus vastes, comme le souligne Pascal Chevreau : « *la pérennité même des structures de musiques actuelles dépend désormais de leur capacité à mobiliser des compétences. Cela consiste à réunir et à combiner des connaissances, des savoir-faire et des comportements, dans un contexte donné pour obtenir le résultat attendu, à savoir la réalisation du projet culturel. (...) La compétence se mesure d'une part aux compétences à disposition dans l'équipe, mais la compétence globale ne sera égale ou supérieure à la somme des compétences individuelles qu'à partir du moment où l'équipe de direction aura su les utiliser efficacement* »¹¹⁰ Le travail de la Fédurok est donc essentielle en ce qu'elle permet de compléter l'ensemble des compétences qu'une équipe a à sa disposition, mais elle permet également de rationaliser la coordination du travail en proposant une réflexion sur l'ensemble du champ des musiques actuelles.

▪ Une activité de représentation externe

Quant à l'activité de représentation externe de la fédération, elle consiste en l'investissement de la Fédurok dans diverses instances, quelles soient politiques ou professionnelles, en devenant une force de proposition écoutée et respectée. Rappelons que la Fédurok est à l'origine de l'organisation de rencontres professionnelles qui ont fait date dans l'histoire des musiques actuelles, comme la commission Trautmann en 1997 ou le ForuMa¹¹¹. La Fédurok focalise donc son action sur les intérêts politiques des adhérents : elle agit dans le but de faire évoluer les cadres structurels qui s'imposent aux

110 Contribution de Pascal Chevreau pour la Fédurok, *Les musiques actuelles dans la tourmente de la complexité*. http://www.la-fedurok.org/documents/Contribution_PChevreau_Les_MA_Tourmente.pdf?PHPSESSID=095044143f8fa637d8ec20467061a8a5

111 Le Forum national des musiques actuelles a réuni à Nancy les 5, 6 et 7 octobre 2005 un milliers de spectateurs pour plus de 60h de débats. Il a été l'occasion de prise de parole d'organisation et de témoins et s'est clôturé par un discours du Ministre de la Culture définissant « sa politique pour les musiques actuelles et le jazz ».

acteurs dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ainsi la fédération met en réseau à la fois des partenaires politiques et professionnels pour faire avancer son projet. Elle permet aux acteurs, dans leurs lieux, de construire un discours cohérent et un projet solide, travaillé en collaboration avec plusieurs partenaires.

En outre, la structuration et la fédération se font également, au-delà de l'adhésion à un référentiel et à des valeurs communes, par intérêt. La Fédurok devient en effet un acteur incontournable des musiques actuelles en ce qu'elle mobilise de nombreuses ressources. La fédération est un expert aujourd'hui central au regard des contenus et des analyses qu'elle produit. Sébastien Cornu distinguait ainsi trois typologies d'adhésion à la fédération : les acteurs peuvent adhérer parce qu'ils cherchent « *une expertise, un soutien, une reconnaissance de leur projet et de leur volonté* », c'est ce qu'il nomme « *l'entrée service et appui politique* ». Il relève également l'adhésion par reconnaissance des valeurs de la Fédurok et volonté d'adhérer au collectif. Il ajoute cependant une troisième catégorie : celle correspondant à la volonté de se sortir de l'isolement dans lequel les structures sont parfois recluses. Cette entrée « *service et appui politique* » s'est notamment développée avec l'inscription de la Fédurok dans une logique de politique publique et d'expertise. La fédération, en tant qu'elle produit des contenus et des analyses qui font autorité dans le secteur des musiques actuelles, a adopté une posture d'expert. Néanmoins, la fédération a pu acquérir ce statut parce qu'elle est légitime aux yeux des adhérents et de ses collaborateurs. Cette légitimité puise sa source dans diverses dimensions (politique, identitaire, expertise, savoir-faire) et permet à la Fédurok d'assurer sa force fédératrice et son activité. L'acquisition d'une telle légitimité a été rendue possible par la maîtrise d'un certain nombre de ressources.

3.1.2 Une légitimité assurée par un accès à des ressources essentielles

La notion de légitimité est une entrée essentielle pour comprendre la prise d'importance de la Fédurok. Elle conditionne en effet la possibilité même de son existence en tant qu'elle est la base de son fonctionnement. En effet, elle ne possède aucune légitimité légale ou institutionnelle, hormis les services publics que les pouvoirs publics lui délèguent aujourd'hui. Pour autant, à l'origine un regroupement de type associatif et fédératif tel que la Fédurok ne s'inscrit pas dans un domaine préexistant. Elle est l'émanation d'une volonté de quelques acteurs et se donne elle-même des missions et des objectifs. Dès lors, pour comprendre la volonté des adhérents de coopérer à cette association et le succès qu'elle a par la suite rencontré, il est fondamental de s'intéresser à sa légitimité. Cette dernière explique en effet la force fédératrice de l'association : c'est parce que les différents acteurs reconnaissent la légitimité de l'existence et du projet de la Fédurok qu'ils lui accordent leur confiance en y adhérant ou en collaborant plus ou moins étroitement avec elle. Cependant en interrogeant les différents acteurs, nous pouvons rapidement nous rendre compte que cette légitimité n'est pas perçue de la même façon par tous les acteurs. Ainsi Guillaume Léchevin, directeur du Jardin Moderne à Rennes mettra en avant les valeurs portées par la fédération :

« Ce que je mets au-dessus de tout, ce sont les valeurs. (...) Donc la mutualisation de l'information, c'est-à-dire que forcément on bénéficie de l'expérience de tous les adhérents de savoir comment ça se passe pour tel lieu, tel projet dans telle ville, qu'est-ce qui fonctionne ou pas. »¹¹²

Pour le directeur du Jardin Moderne, adhérent à la Fédurok, la légitimité de cette dernière repose avant tout sur son projet et sur les valeurs qu'elle porte au sein du secteur

¹¹²Entretien du 7 avril 2011

des musiques actuelles. Pour autant, d'autres acteurs justifient la légitimité de la fédération en faisant appel à d'autres ressources. C'est notamment le cas d'Anne-Claire Rocton, inspectrice musique à la DGCA, pour qui la Fédurok est légitime parce qu'elle produit du contenu, mène des projets et travaille efficacement dans le sens de l'intérêt général :

*« Pour moi, sur ce domaine [des musiques actuelles], c'est l'acteur principal. C'est une référence parce que ce sont des bosseurs, ils sont bien organisés, ils ont beaucoup d'éléments et savent beaucoup de choses. C'est une mine d'or pour moi ».*¹¹³

Quant à Béatrice Macé, ancienne présidente de la fédération, elle met l'accent sur le rôle politique, de structuration du secteur des musiques actuelles. Selon elle, la légitimité de la fédération se base sur sa capacité à avoir un rôle politique et une influence sur les politiques publiques dans le secteur des musiques actuelles.

Dès lors, selon les acteurs interrogés, la légitimité de la Fédurok est toujours forte mais repose sur des ressources différentes. En effet, la fédération dispose d'un accès à différentes ressources qui fondent sa légitimité. Il est possible en ce sens de reprendre la typologie proposée par Patrick Hassenteufel qui distingue six catégories de ressources¹¹⁴ : les ressources juridiques (l'implication dans l'élaboration de textes conventionnels dans le cadre d'une négociation collective), matérielle (moyens), de savoirs (informations et connaissances dont dispose un acteur et sa capacité à les traiter et les analyser), politiques (capacité à parler au nom de l'intérêt général et de défendre des valeurs socialement partagées), sociale et temporelle. Or, il est possible de constater que la Fédurok exploite

113Entretien du 14 avril 2011

114Cette typologie est proposée par Patrick Hassenteufel dans le cadre d'une analyse des acteurs des politiques publiques. Partant du constat que ces acteurs bénéficient de ressources qui déterminent fortement sa capacité d'action et déterminent les stratégies qu'ils peuvent dès lors mettre en place, il met en place une typologie reprenant la variété des ressources dont un acteur de l'action publique peut disposer.

Hassenteufel P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p.106

aujourd'hui l'ensemble de ses six catégories de ressources : elle participe fortement à l'élaboration de textes conventionnels (UFISC, DLA...), si elle ne bénéficie pas de ressources matérielles très développées, elle le compense par la forte implication de ses membres et de son équipe salariée. Quant aux ressources de savoir, la Fédurok produit aujourd'hui des contenus et des rapports d'expertise qui font autorité dans le domaine des musiques actuelles. Elle maîtrise également des ressources politiques, nous l'avons vu, ainsi qu'une reconnaissance sociale dans tout le secteur musical et plus largement culturel. Quant à la ressource temporelle, la Fédurok qui existe depuis maintenant 18 ans, commence à apparaître comme un acteur stable et intégré durablement au paysage de l'action culturelle française dans le secteur des musiques actuelles.

Dès lors, la force fédératrice et le caractère incontournable sont liés à la légitimité de la Fédurok, qui repose sur l'exploitation d'une multiplicité de ressources. Ainsi cette légitimité, est valable pour différents acteurs et ce pour des raisons différentes. Cette légitimité permet en effet à la fédération de revendiquer aujourd'hui un rôle d'autorité, de faire accepter une orientation commune à ses membres.

Cette légitimité est aujourd'hui renforcée par le contexte ambiant de morosité et qui incite les acteurs à se diriger vers des regroupements tels que la Fédurok.

3.1.3 Un contexte de morosité favorisant le besoin des acteurs de se regrouper

Lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédurok les 21 et 22 mars dernier à Orléans, 13 nouvelles structures ont été intégrées à la fédération, ce qui constitue la plus importante vague d'adhésions depuis la création de l'association. Si quelques inquiétudes surgissent chez les acteurs d'un accroissement trop rapide et trop important de la

fédération, les adhérents et l'équipe se félicitent au contraire du succès grandissant rencontré par la Fédurok. Il convient dès lors de s'interroger quant à l'accroissement de ses adhésions alors que les activités de la Fédurok sont relativement stables depuis plusieurs années. Béatrice Macé évoquait en outre une réflexion qu'elle avait eu à ce propos avec Eric Boistard qui lui a succédé à la présidence et Philippe Berthelot, actuel directeur. Selon eux, cette vague d'adhésions est également liée au contexte politique actuel qui se fait fortement ressentir dans le domaine culturel et notamment dans le secteur des musiques actuelles, déjà fragilisé.

« Il y a une réelle situation de fragilité, une réelle situation de paupérisation des lieux, une réelle situation d'instabilité liée à des climats politiques qui pourraient prendre des décisions à l'emporte-pièce, de manière arbitraire. (...) Il y a une réelle inquiétude des directeurs de structures, il y a un réel isolement et, pour eux, l'adhésion à la Fédurok est un moyen (...) d'intégrer un réel champ de mutualisation, un réel champ de solidarité, un réel champ d'attention les uns aux autres. »¹¹⁵

Loin de porter un jugement sur la politique actuelle et notamment des politiques culturelles, il convient ici davantage de considérer le ressenti des structures face aux politiques culturelles actuelles et notamment au contexte de réduction des dépenses publiques. Les acteurs des musiques actuelles évoquent en effet une certaine morosité ambiante et surtout un sentiment de paupérisation face aux restrictions budgétaires dans le secteur culturel. La RGPP¹¹⁶ est d'ailleurs évoquée par les acteurs avec beaucoup d'appréhension. Sans juger du fondement ou non de ces opinions, force est cependant de constater que ces ressentis jouent à l'heure actuelle sur le secteur des musiques actuelles.

115 Entretien du 11 avril 2011

116 La Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) lancée en 2007, prévoit entre autre qu'à partir du 1er janvier 2015, les régions et les départements n'auront le droit d'intervenir que dans les compétences obligatoires déterminées par la loi (principalement les services sociaux, l'éducation...). Parallèlement, la compétence générale qui les autorise actuellement à agir sur les secteurs qui ne relèvent pas de leurs compétences obligatoires leur est retirée.

Ils incitent les directeurs de lieux à adhérer à des associations, à des fédérations pour se protéger face à ce qu'ils perçoivent comme une menace. Guillaume Léchevin du Jardin Moderne confirmait ainsi :

« Forcément ensemble, on est toujours plus fort. (...) On a tout intérêt à faire entendre des petits et moyens lieux de musiques actuelles avec des missions de service public et donc d'intérêt général. On a tout intérêt à faire entendre notre voix parmi les autres voix. »¹¹⁷

Le contexte politique extérieur à la Fédurok influence donc de manière positive sa force fédératrice en incitant les lieux à se regrouper, à « faire bloc ». Les valeurs prônées par la Fédurok et les ressources dont elle dispose résonnent donc d'autant plus aujourd'hui, dans un contexte de morosité et d'inquiétude face à l'avenir du secteur culturel et des musiques actuelles. Comme l'observe Philippe Teillet, les lieux éprouvent le besoin de se regrouper : *« ces rassemblements donnent de la visibilité à leurs activités, interpellent les autorités politiques, mais aussi favorisent les échanges et la formation mutuelle dans un contexte marqué par la pluralité des intérêts en cause et, surtout par une forte hétérogénéité des situations vécues. »¹¹⁸*

Il s'agit donc pour les acteurs d'adhérer à la fédération pour faire face à une menace de paupérisation de leur secteur. Il est ainsi possible de constater que la Fédurok réactive un discours militant et revendicatif. L'édito de mars 2010, intitulé « *les musiques actuelles méprisées* »¹¹⁹ s'apparentait ainsi à une lettre ouverte dénonçant la politique culturelle française et mise en place de nouveaux outils et nouveaux modes de gouvernance et les atteintes faites au secteur des musiques actuelles.

117 Entretien du 7 avril 2011

118 Teillet, P., « Le « secteur » des musiques actuelles. De l'innovation à la normalisation... et retour ? », in *Réseaux*, 2007/2, n°141, p.269-270

119 Texte intégral disponible en annexe 3

« La FSJ & la Fédurok alertent sur la nécessité de ne pas sombrer dans des mises en œuvre mécaniques et trop simplistes des politiques publiques et appellent à résister; à créer des solidarités par la co-construction démocratique des politiques publiques sur les territoires. »

L'édito se faisait d'ailleurs l'écho de ce ressenti des lieux de musiques actuelles, à savoir une précarisation de leur secteur musical :

« La FSJ & la Fédurok (...) font le constat d'un contexte général de plus en plus défavorable et incertain et d'une fragilisation progressive des lieux de musiques actuelles par l'absence de véritable ambition de l'Etat de finaliser les processus engagés depuis 1998 (...) avec des collectivités territoriales, qui désormais semblent se retrouver contraintes à des réductions et à des concentrations de moyens sans autre fondement politique que le modèle gestionnaire. »

Il en va de même avec l'édito de janvier 2011 et sa référence liminaire au best-seller de Stéphane Hessel, *Indignez-vous* ou encore le titre de l'édito d'avril 2011, « *ensemble pour proposer une alternative citoyenne et solidaire* »¹²⁰ digne d'un programme politique. Cependant, à cette dimension militante, s'ajoute aujourd'hui une dimension protectrice. Adhérer à la Fédurok, au-delà de s'engager dans une démarche militante, dans une posture contestataire, c'est aussi rejoindre une association, un regroupement protégeant ses acteurs de l'évolution négative des politiques culturelles. La force fédératrice de la Fédurok repose sur ses activités propres, elle ne peut cependant pas être considérée indépendamment du contexte politique qui l'entoure et qui influence, de fait, ses membres.

Ainsi la force fédératrice de la Fédurok repose sur la forte légitimité dont la créditent les acteurs. Le nombre d'adhésions, toujours grandissant est ainsi lié au fait que la fédération dispose de ressources multiples sur lesquelles elle appuie son action et son discours. Cependant, si les valeurs et le référentiel jouent un rôle fondamental dans l'adhésion des lieux à la fédération, il faut cependant s'intéresser aux ressources qu'elle

120 Texte intégral disponible en annexe 3

propose à ses adhérents. Elle occupe ainsi une position d'expertise incontestée dans le secteur des musiques actuelles et permet à ses adhérents d'accéder à un certain nombre de ressources. Dès lors, au-delà de la notion de référentiel, l'adhésion à la Fédurok peut également être motivée par des intérêts, liée à sa position incontournable dans le secteur des musiques actuelles.

3.2 Un réseau d'acteurs occupant une position d'expert. Une optimisation de l'allocation de ressources pour les adhérents

L'adhésion à la Fédurok peut résulter pour les adhérents qu'un calcul entre les coûts et les avantages. En effet, la fédération propose à ses adhérents un certain nombre de ressources qui peuvent être de différentes natures : politiques, relationnelles, savoirs et données, etc. Or ces ressources peuvent motiver l'adhésion des membres qui, au-delà des valeurs et du référentiel prônés par l'association, y voient une source d'intérêt. Ce phénomène est notamment renforcé par le caractère aujourd'hui dominant de la fédération dans le secteur des musiques actuelles.

3.2.1 Une articulation optimale du global et du sectoriel : une fédération multipositionnée maîtrisant différents registres identitaires.

La Fédurok possède la caractéristique de pouvoir faire le lien entre des univers de sens différents, et notamment entre les lieux de pratique des musiques actuelles et le Ministère de la Culture. Cela se traduit notamment par sa capacité à maîtriser des langages

différents. Cela est notamment perceptible entre les assemblées générales et les textes officiels qu'elle produit. Elle maîtrise à la fois le langage des acteurs des musiques actuelles, langage qui, comme nous l'avons vu se caractérise par une identité « rock », mais s'est également approprié les codes et le langage de l'administration. Les textes officiels que la fédération produit sont en ce sens parfaitement conformes aux règles juridiques et administratives qui prévalent à ce type d'écrits. Anne-Claire Rocton précisait même contacter la Fédurok lorsqu'elle avait besoin de renseignements concernant des textes juridiques publiés tels que la circulaire « Services » ou encore les textes européens¹²¹. Cette position de la Fédurok correspond à ce titre à la notion de « transcodeur » ou de « traducteur » proposée par Pierre Muller qui la définissait ainsi : ces acteurs, « *en raison d'une capacité à se situer à cheval entre deux configurations et donc entre deux univers de sens, sont capables de parler deux langages, ou de décoder le langage d'un monde dans un autre monde (ou d'un champ)* ». ¹²² La fédération parvient donc à assumer cette dimension de traduction et à faire le lien entre le domaine de l'action publique et les activités des lieux. Elle est en ce sens un acteur multipositionné qui, du fait de son ancrage dans différents univers de sens, maîtrise les changements d'échelles et les différents langages qui leur sont liés. Cette caractéristique fait notamment d'elle un acteur incontournable à la fois pour les lieux qui ont besoin de sa maîtrise du langage administratif et juridique et de ses connaissances des rouages de l'administration. Quant au ministère de la Culture et ses représentants, ils peuvent ainsi être en contact avec les lieux et voir remonter les problématiques qui émergent.

Dès lors, la Fédurok peut être perçue comme un médiateur au sens de Pierre

121 La Fédurok au travers du projet Live-DMA travaille maintenant dans une dimension européenne et maîtrise donc les textes européens.

122 Muller P, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *Revue française de sciences politiques*, vol.55, n°1, février 2005, p.183

Muller : « *ce qui caractérise les médiateurs (...) est leur capacité à faire le lien entre deux espaces d'action et de production du sens spécifiques : le global et le sectoriel. (...) Les médiateurs sont donc des agents qui vont incarner la relation complexe entre les contraintes du global et l'autonomie du sectoriel.* »¹²³ Les médiateurs sont donc ces acteurs centraux qui vont produire un nouveau référentiel sectoriel en prenant en compte les contraintes du global. Muller distingue entre les rôles d'experts et de praticiens, c'est-à-dire entre des médiateurs qui seraient des analystes produisant les cadres cognitifs et normatifs des politiques publiques et d'autres qui agiraient sur le changement en prenant part à l'action. Néanmoins la Fédurok combine à la fois un travail de production de cadres normatifs, nous l'avons vu au travers de la notion de référentiel d'action, mais prend également part aux politiques publiques puisqu'elle est en négociation constante avec les autorités publiques et participe à la rédaction des textes normatifs. C'est notamment le cas de la circulaire « musiques actuelles » produite à l'été 2010, puisque le texte a été co-écrit par les acteurs et par l'Etat, en présence de la Fédurok. Stéphanie Thomas, responsable de l'accompagnement des lieux à la Fédurok, justifiait ainsi cette dimension de médiateur de la fédération par la volonté d'articuler avec pertinence deux univers de sens :

*« L'idée c'est aussi de se dire qu'aujourd'hui une politique culturelle ne peut être pertinente et intéressante pour les acteurs qu'à partir du moment où elle connaît la situation des acteurs, où elle prend conscience par les projets qu'on met en place dans nos lieux, d'un bien général et d'un réseau commun. »*¹²⁴

Dès lors, il est possible de considérer la fédération comme un « *acteur providentiel* [c'est-à-dire] *qui, compte tenu de son profil, va combiner un travail d'analyse et des responsabilités importantes dans l'action* ». ¹²⁵ Elle développe en effet un travail sur les

123 Ibid. p.183

124 Entretien du 28 mars 2011

125 Ibid. p.185

cadres cognitifs, au travers de la mise en place d'un référentiel commun d'action, mais elle s'implique également dans un travail de définition des politiques publiques. Laurent Boulouard, secrétaire général de la Fédurok confirmait ainsi qu'ils avaient :

*« un rôle de négociation avec l'Etat, et aussi un rôle de coordination pour faire en sorte que les adhérents ne soient pas laissés tout seul dans la nature une fois les dossiers montés, avec des interprétations locales »*¹²⁶

La Fédurok maîtrise donc plusieurs registres identitaires mais aussi différents domaines d'action puisqu'elle développe une dimension de recodage cognitif et normatif qui tend à valoriser et à mettre en évidence un groupe donné : celui des musiques actuelles et des acteurs qui les portent.

La fédération s'est donc constituée en réseau, endossant un rôle de médiateur. En maîtrisant et en articulant plusieurs registres identitaires et donc plusieurs langages différents, la Fédurok a acquis une position centrale et incontournable pour les acteurs, les collectivités locales et l'Etat. Pour reprendre la terminologie de Crozier et Friedberg, la Fédurok est un marginal-séquent, un acteur qui se positionne au carrefour de divers univers de sens pour mieux les articuler. Les acteurs ont donc tout intérêt à y adhérer pour avoir accès aux autres univers de sens, pour traduire leurs revendications ou leur position. Dès lors, en occupant cette position de médiateur, au carrefour de plusieurs univers de sens permet également à la fédération de s'appuyer sur un réseau relationnel étendu. Elle devient en ce sens un acteur ressource primordial, autant pour ses qualités d'expert que pour ses qualités de praticiens, s'appuyant sur un réseau relationnel puissant.

126 Entretien du 28 mars 2011

3.2.2 La Fédurok : un acteur ressource optimal

La fédération développe son activité au travers de deux axes d'action : la collecte et la redistribution d'informations et d'analyses, ainsi que la réalisation concrète et les interactions avec les pouvoirs publics. Elle développe donc deux types de ressources, liées d'une part à sa position d'expertise, et d'autre part à son intégration dans des réseaux d'action publique.

▪ Une position d'expertise

Selon Anne-Claire Rocton, la Fédurok est « *une structure ressource* », « *l'acteur principal* » : « *une mine d'or* ». ¹²⁷ Ces expressions très mélioratives expriment la position d'expertise qu'occupe aujourd'hui la Fédurok dans le secteur des musiques actuelles. Elle propose en effet une compilation de données, des productions d'analyses et de contenus qui sont uniques dans le secteur des musiques actuelles. Elle tend à ce titre à occuper une position d'expertise qui fait d'elle un acteur ressource pour ses adhérents et ses collaborateurs. Il ne s'agit en effet pas de collecte de données à sens unique mais bien de la volonté de produire des bases de données et des analyses qui soient avantageux à l'échelle de l'ensemble des acteurs. Laurent Boulouard, secrétaire général de la Fédurok, remarquait ainsi à propos des questionnaires préexistants à la création de l'OPP que:

« ils n'avaient pas du tout été créés par les lieux, mais par le Ministère, donc avec une méconnaissance du terrain. De plus, ça renseignait les besoins du Ministère, mais ça ne renseignait pas plus que ça les besoins des lieux. L'idée a été de créer notre propre observation pour qu'elle puisse servir aux pouvoirs publics (...) tout en étant utile aux lieux, en les aidant à s'auto-évaluer. » ¹²⁸

127 Expressions retenues lors d'un entretien le 14 avril 2011

128 Entretien du 28 mars 2011

La Fédurok produit donc des données et des analyses qui en font un acteur ressource, maîtrisant l'information et les savoirs. Elle devient de fait un acteur incontournable. Au-delà de l'OPP qui constitue son outil phare, elle a su acquérir d'autres ressources lui permettant d'assurer une position d'expertise. Elle a ainsi acquis des connaissances techniques et juridiques très poussées. Jean Verne, conseiller musique et danse à la DRAC de Rennes, leur reconnaît ainsi une compétence technique et des connaissances juridiques qui dépassent souvent celle des collectivités locales. « *Ils sont devenus des techniciens* »¹²⁹. Il est en ce sens intéressant de noter que la Fédurok, au travers du projet Live-DMA vient de s'emparer de l'échelle européenne. Stéphanie Thomas indiquait ainsi :

*« Si aujourd'hui on a décidé de s'intéresser un peu plus à l'Europe, c'est parce que c'est une échelle territoriale qui est maintenant devenue incontournable, dans la situation globale des musiques actuelles. (...) Si nous ne sommes pas au point sur ce qui se passe à l'échelle européenne, sur les décisions qui vont être prises dans notre secteur, ça peut avoir des conséquences directes en régions après. »*¹³⁰

La fédération maîtrise donc différents de secteurs de connaissances et de compétences. Elle parvient en ce sens à acquérir une dimension d'expertise qui la rend difficilement contournable dans le secteur des musiques actuelles, mais qui encourage également les membres à y adhérer dans la mesure où ces ressources peuvent leur bénéficier. Les connaissances et les données de la Fédurok sont en effet transmises de manière transparente aux adhérents et collaborateurs. Outre sa fonction d'information, elle développe aussi des activités de formation et d'accompagnement des adhérents leur fournissant ainsi une aide technique précieuse sur des sujets précis. Les DLA en sont une bonne illustration. Cette position d'expertise lui permet de plus d'influer sur les définitions des objectifs et donc sur les cadres d'analyses des politiques publiques dans la mesure où

129 Entretien du 10 mars 2011

130 Entretien du 28 mars 2011

les contenus produits par la fédération servent de bases d'analyse à de nombreux acteurs. Les questions de l'OPP sont ainsi reprises par le Ministère de la Culture. Cette position d'expert lui permet donc d'allouer de manière optimale les ressources disponibles à ses adhérents et donc de les aider dans leurs activités. Cependant si l'expertise de la Fédurok est un facteur explicatif majeur de la compréhension de son statut dominant et difficilement contournable, ses activités plus pratiques et politiques sont également très importantes.

▪ **Un réseau relationnel étendu**

La Fédurok est également un acteur ressource pour ses adhérents et ses collaborateurs en raison de son réseau relationnel particulièrement étendu. En effet, la fédération possède aujourd'hui un carnet d'adresses, ou du moins une certaine reconnaissance, parmi les acteurs du secteur des musiques actuelles, ce qui lui ouvre un certain nombre de portes. En 1997, la Fédurok a étroitement collaboré avec la Ministre de la Culture, Catherine Trautmann, pour conduire une nouvelle politique dans le secteur des musiques actuelles. Elle a notamment été entendue lors des entretiens de Valois en 1997. Son expertise, et la reconnaissance dont elle est maintenant l'objet, lui permettent de traiter avec des acteurs ayant une certaine importance sociale. Dès lors, adhérer à la Fédurok, c'est, pour les adhérents un gage de sérieux et de reconnaissance. Ce réseau relationnel bénéficie donc aux adhérents qui peuvent motiver leur adhésion sur ce critère. Sébastien Cornu, président de la fédération affirmait ainsi :

« si tu as une structure culturelle qui commence à rayonner un petit peu, il y a un intérêt pour les structures à être connues comme adhérentes de la Fédurok. Il y a un poids politique du fait d'être adhérent à la Fédurok. »¹³¹

Cette caractéristique est d'ailleurs renforcée par la hiérarchie horizontale sur laquelle

131 Entretien du 6 mai 2011

fonctionne la fédération : les acteurs sont facilement et aisément en réseau entre eux. La Fédurok est donc devenu un acteur ressource essentiel en ce qu'elle permet d'accéder à une certaine situation, à établir la solidité d'un projet et à entrer en contact avec des acteurs et des institutions plus importantes. Pour Jean Verne, conseiller musique et danse à la DRAC de Rennes, les petites structures alternatives ne rêvent, elles aussi, que de rentrer dans la cour des grandes. Il prenait ainsi exemple sur le Jardin Moderne :

*« Il y a le Jardin Moderne qui abrite certaines structures mais qui ne rêvent elles aussi que de rentrer dans la cour des grands. (...) Il y a des gens intéressants comme Electronica. Mais elles aussi ne rêvent finalement que de rentrer dans l'institution comme les autres. »*¹³²

Si cette constatation a un ton un peu amer, il convient cependant ici de ne pas porter de jugement de valeur mais bien de comprendre comment la Fédurok, en devenant un acteur incontournable et ancré dans des réseaux de politiques publiques, suscite de plus en plus d'adhésions. Or cette dynamique est assurée par le fait qu'une adhésion à la fédération permet aux adhérents de bénéficier de sa position d'expert et de praticien et des ressources qui en découlent.

3.2.3 Au-delà du référentiel : des adhésions motivées par un calcul entre les coûts et les avantages

Si le référentiel et les valeurs prônées par la fédération sont essentiels pour comprendre la force fédératrice de cette dernière, il s'agit néanmoins d'apporter une nuance. L'adhésion à la Fédurok, et sa force fédératrice, reposent également sur un calcul entre les coûts et les avantages. En effet, adhérer à la fédération propose un certain nombre d'avantages nous venons de le voir au travers des ressources dont disposait la fédération et

132 Entretien du 11 mars 2011

dont elle faisait bénéficier ses adhérents et collaborateurs. Le Dispositif d'Accompagnement Local (DLA), mis en place entre autres par la Fédurok, propose aux adhérents l'accès à un réseau de structures et de personnes ressources :

« La Fédurok et la FSJ ont mis en place un réseau de structures et de personnes ressources, consultants, chercheurs, composé de structures et de personnes repérées par la fédération, par les lieux et par les partenaires comme étant spécialement compétentes dans le domaine des musiques actuelles et des problématiques liées aux lieux, qu'elles soient politiques, juridiques ou techniques. »¹³³

Néanmoins adhérer à une telle fédération représente également des coûts, c'est-à-dire un investissement personnel important et l'acceptation de se soumettre à des exigences telles qu'une évaluation de la part de la fédération, le remplissage du questionnaire de l'OPP et le respect des valeurs de la Fédurok. Les lieux doivent en effet travailler en collaboration avec leurs partenaires territoriaux, dans une logique de mutualisation et de non-concurrence. Or, si le militantisme des adhérents et leur forte conviction du bien fondé d'un tel projet, expliquent que ces coûts soient finalement bien acceptés, une analyse complémentaire peut en être faite. En effet, l'adhésion à la fédération peut être motivée par les ressources et les avantages qu'une telle démarche promet, et qui rend les coûts moindres que les avantages qui en seront retirés. Si cette analyse était moins vraie au début du fonctionnement de la fédération, il en est autrement aujourd'hui. La prise d'importance de la fédération, en nombre d'adhérents, en projets menés, en durée de vie, permet ainsi d'accroître le nombre de ressources disponibles. La balance coûts/avantages penche aujourd'hui clairement vers les avantages. Sébastien Cornu, président de la fédération remarque lui aussi que l'adhésion peut se faire sur plusieurs raisons et que l'une d'entre-elles est effectivement « l'entrée service et appui politique », c'est-à-dire le résultat d'un calcul montrant un avantage des structures à rejoindre la Fédurok. Cependant cette

133 <http://www.avise.org/IMG/pdf/PACtcommuniquDLA.pdf>

constatation n'annule pas l'analyse sur le référentiel : si certaines structures ne basent pas uniquement leur adhésion sur une adhésion au référentiel de la fédération, elle reste cependant la condition nécessaire. Les différents membres de l'équipe et du bureau soulignent que l'adhésion aux valeurs portées par la fédération reste la condition *sine qua non* de leur intégration. Les nouveaux adhérents doivent ainsi signer la charte¹³⁴.

Cependant ce calcul n'est jamais mis en avant dans le discours des adhérents qui associent systématiquement leur adhésion aux valeurs et au projet portés par la fédération. Cela s'explique notamment par le discours identitaire qu'emploient les adhérents. En effet, ces lieux, comme les musiques actuelles, possèdent une forte dimension identitaire, nous l'avons rappelé. Dès lors, leur langage est également socialement marqué et ils mettent en avant systématiquement ces valeurs et ce référentiel qui comportent une forte dimension identitaire. Il est difficile de dire que l'on a adhéré à une telle fédération par intérêt. Si l'analyse de la force fédérative de la Fédurok ne peut faire l'économie d'une évocation du référentiel, des valeurs et de la gouvernance qu'elle met en place, il serait cependant réducteur de l'y restreindre. Cette force vient aussi de son évolution en outil d'action publique fortement intégré à des réseaux : devenue un lieu ressource, elle cristallise les intérêts et les besoins des différents acteurs.

Néanmoins, la Fédurok est devenue un outil d'action publique en tant qu'elle cherche à fédérer ses adhérents autour d'un vrai projet de société qu'on pourrait qualifier, à l'instar d'Anne-Claire Rocton « d'écologie musicale ». La Fédurok est en effet un instrument politique permettant à ses adhérents de se fédérer autour d'un projet commun dépassant le cadre de leurs activités et proposant de nouveaux modèles et cadres d'action : les grandes valeurs humanistes, le développement durable et local des territoires et des pratiques culturelles et l'écologie des populations.

134 Disponible en annexe 2

3.3 Un instrument politique fédérant des adhérents autour d'un projet de société : « l'écologie musicale »¹³⁵

La Fédurok est en effet une fédération qui porte un projet allant au-delà du secteur des musiques actuelles : la fédération est porteuse d'un véritable projet de société qui relève, selon l'expression d'Anne-Claire Rocton, d'« écologie musicale ». Sa force fédératrice se base en ce sens sur un cadre plus large, qui, sur la base d'un nouveau modèle de développement, propose à ses adhérents une structure cognitive et normative étendue.

3.3.1 Un projet fédérant les adhérents au-delà de la musique

Il convient de noter dans un premier temps la transférabilité du modèle proposé par la Fédurok. En effet, tant les valeurs que les outils mis en place par cette dernière, sont applicables à d'autres domaines que les musiques actuelles. L'OPP en ce sens serait possible à mettre en place dans d'autres secteurs culturels, voire au-delà du domaine de la culture. A propos du SOLIMA, Anne-Claire Rocton affirmait :

« Les collectivités sont ravies de travailler comme ça. Pour moi, c'est un travail qui devrait être fait que l'ensemble du champ culturel et pas que sur les musiques actuelles. (...) La façon dont on travaille sur les musiques actuelles, je pense que c'est précurseur. Je me rends compte qu'il y a d'autres domaines qui s'en servent et qui l'utilisent : sur la façon de travailler, la mise en place de réseau, l'ancrage sur les territoires, la participation active. »¹³⁶

135 Le terme « d'écologie musicale » est issu d'un entretien avec Anne-Claire Rocton, inspectrice musique à la DGCA, le 14 avril 2011

136 Entretien du 14 avril 2011

Elle évoque ainsi le secteur de la danse qui commence à s'inspirer du modèle mis en place par la fédération. Le modèle de travail de la fédération peut donc s'appliquer à d'autres domaines, qui ne partagent ni son identité ni ses pratiques.

Il est ainsi intéressant de noter que la Fédurok va s'unir à la FSJ prochainement, à l'été 2013.¹³⁷ Les deux fédérations, qui partagent depuis quelques années un site internet commun, collaborent de manière très régulière. Des études et évaluations sont en cours pour rapprocher les deux structures au mieux possible. Or, cette union, qualifiée par un adhérent¹³⁸ de « *mariage de la carpe et du lapin* », n'est effectivement pas évidente au premier abord. La FSJ rassemble en ce sens des scènes de Jazz et de musiques improvisées qui relèvent de problématiques publiques différentes des lieux de la Fédurok. Rappelons ainsi que si les deux fédérations ont été créées à la même période, l'une l'a été à l'initiative des lieux de pratiques musicales, alors que l'autre répondait à une demande de structuration de la part du Ministère de la Culture. Dès lors il est possible de se demander dans quelle mesure les deux fédérations peuvent se rapprocher puisqu'elles ne partagent pas le même référentiel, ni les mêmes relations aux politiques culturelles. De plus, la FSJ, selon divers acteurs, souhaiterait conserver une identité jazz marquée. Selon les acteurs interrogés, ce qui motive ce rapprochement est la dimension politique, la volonté de structurer des secteurs certes différents, mais au travers des mêmes outils, avec les mêmes réflexions. Si ce rapprochement n'en est encore qu'à l'état de projet, il est possible cependant d'y voir l'illustration d'un dépassement du simple référentiel. En effet, ce rapprochement, entre deux structures différentes, démontre que la force fédératrice de la Fédurok repose également sur la méthode et les outils qu'elle propose. Elle peut en ce sens rassembler des adhérents jazz,

137 Françoise Dupas, présidente de la FSJ a ainsi créé la surprise en annonçant le 22 mars dernier à *'Astrolabe* d'Orléans, la « fusion » de la Fédurok et de la FSJ. Les adhérents et l'équipe de la Fédurok ont depuis préféré parler « d'union » davantage que de fusion. Nous utiliserons donc ici la seconde terminologie.

138 Expression retenue à l'AG d'Orléans les 21 et 22 mars.

qui n'ont ni le même référentiel, ni les mêmes problématiques, parce que priment ses outils et sa méthode sur l'identité artistique des lieux. La Fédurok propose un modèle de gouvernance et des outils, qu'il semble intéressant de réinvestir pour d'autres associations. Les acteurs soulignent néanmoins les difficultés futures à faire collaborer des structures qui répondent à des problématiques très diverses.

La Fédurok constitue en ce sens un modèle exportable : son projet ne porte pas sur le contenu ni sur la valeur artistique ou esthétique de ses membres. Son mode d'organisation est en ce sens transposable et transférable. Elle propose en effet des nouveaux outils de politique publique et un mode de gouvernance original. La fédération propose en ce sens une réflexion sur un autre mode de gouvernance mais surtout des relations différentes entre les acteurs privés et les pouvoirs publics. En effet, elle s'est constituée en association de réflexion et de libre discussion. C'est un modèle original dans le paysage français où prévalent des regroupements corporatistes ou de type syndical. Dès lors, la Fédurok est également un regroupement basé sur un projet commun qui s'étend au-delà du champ des musiques actuelles. Elle fédère ses adhérents sur la base d'un projet de société commun, appliqué à un secteur d'activité - les musiques actuelles - mais sans tenir compte des particularismes des adhérents, ni de la dimension artistique. L'identité que cherche à valoriser la Fédurok ne porte pas sur les caractéristiques personnelles de ses membres mais sur les valeurs et les projets qu'ils portent. En ce sens, l'identité de la Fédération est une identité en action, qui s'incarne dans une dynamique de projet et de réflexion. Or cette dynamique porte plus loin que le secteur des musiques actuelles. Plusieurs acteurs ont ainsi évoqué la notion d' « écologie » pour qualifier les activités et le projet de la fédération.

3.3.2 Un nouveau modèle : l'écologie musicale

Il convient ici de concevoir la notion d'écologie non comme une référence aux politiques de protection de l'environnement mais bien comme la prise en compte des interactions de l'homme avec son milieu, qu'il soit naturel ou social. Il est intéressant de noter que le terme écologique revient fréquemment dans le discours des acteurs : Anne-Claire Rocton, Sébastien Cornu ainsi que pendant les discours de l'assemblée générale de mars 2011. Le médiateur des débats de la seconde journée a ainsi choisi d'introduire les discussions par une analogie entre le projet de la Fédurok et le mode de pensée écologique. Quant à Sébastien Cornu, il précisait :

*« l'écologie oui. C'est pertinent. C'est un peu tarte à la crème le développement durable, mais les questions se rejoignent là-dessus. Sur le développement durable au-delà de la question environnementale. (...) L'enjeu c'est l'épanouissement de l'individu. C'est le mieux vivre ensemble. Et pour l'instant, pour y arriver, on n'a pas mieux que ces principes là, d'une écologie et d'un développement durable. »*¹³⁹

Pour autant le développement durable, ou soutenable, est clairement affiché comme un objectif de la fédération, qui intègre à ses objectifs la volonté d'ancrer les pratiques des lieux dans des logiques de développement des territoires. C'est le sens notamment des SOLIMA, dont le texte fait clairement référence à ce projet :

*« Les dynamiques collectives (réseaux territoriaux, Pôles musiques actuelles,...) prennent tout leur sens lorsqu'il s'agit d'imaginer des réponses communes qui relèvent de l'intérêt général. Ces démarches de mise en réseaux permettent de dépasser les intérêts particuliers et d'imaginer un aménagement cohérent et durable de nos territoires. »*¹⁴⁰

Cette récurrence de la référence à l'écologie est liée au fait que la Fédurok cherche à

139 Entretien du 6 mai 2011

mettre en place un nouveau modèle d'organisation, avec de nouveaux outils qui influencent le secteur des musiques actuelles mais aussi les territoires, dans leur aménagement. Le texte du SOLIMA souligne en effet que « *le processus du SOLIMA peut très bien s'étendre à d'autres types d'acteurs dans le cadre de démarches plus globales de concertation territoriale (festivals, radios, labels, ou tout autre acteur des MA).* »¹⁴¹ Comme nous l'avons par ailleurs souligné, la fédération met en avant un référentiel basé sur de grandes valeurs humanistes et un développement des activités sur les territoires qui pourrait être qualifié de durable ou de soutenable. La Fédurok propose en ce sens à ses adhérents un autre modèle sur lequel construire le secteur des musiques actuelles, ou du moins les interactions entre les acteurs d'un même secteur. Elle met en ce sens l'accent sur les valeurs de mutualisation et de coopération plutôt que sur la concurrence. En ce sens, sa force fédératrice repose avant tout sur le projet qu'elle propose et les nouveaux outils qu'elle met en place, et qui repose en l'occurrence sur une approche « écologique » du secteur des musiques actuelles. Selon Anne-Claire Rocton, au sein de la Fédurok :

*« Il y a des valeurs d'humanité, d'écologie culturelle, de partager, de faire attention à l'autre... avec le développement durable notamment »*¹⁴²

Si aujourd'hui le développement durable est devenu une notion à la mode, reprise par des acteurs très divers, et apparaissant en cela quelques peu galvaudée, elle désigne cependant, dans le langage de la Fédération la volonté de mettre en avant une nouvelle façon de penser les interactions des acteurs d'un même secteur, appuyée par la mise en place de nouveaux outils et de nouveaux modes de gouvernance et d'organisation. Il est intéressant de noter

140 Texte de présentation des *schémas d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles* mis en place de manière conjointe par l'Etat ainsi que la Fédurok et la FSJ. Le texte sur les Solima a été voté à l'été 2010 et se met aujourd'hui en place sur les territoires.

http://fsj.la-fedurok.org/documents/CC_SMAC_SOLIMA_310810.pdf

141 Ibid.

142 Entretien du 14 avril 2011

que la Fédurok s'est approprié les concepts issus de l'économie sociale et solidaire et notamment les idées de « tiers secteur » et « d'économie plurielle ». Elle définit ainsi le positionnement socio-économique, mais aussi éthique des acteurs du spectacle vivant.

A ce titre, la Fédurok fédère certes ses adhérents sur un projet de restructuration du secteur des musiques actuelles, mais elle appuie également son discours sur un projet plus large, au-delà des musiques actuelles. Selon Jean-Louis Laville, les dynamiques associatives « *se situent comme les vecteurs d'une action citoyenne qui ambitionne de co-construire les politiques publiques* ». ¹⁴³ Les outils qu'elle propose, s'ils sont pour l'instant réservés à ce secteur culturel, pourraient être étendus à d'autres domaines. C'est en tout cas ce que souhaite Anne-Claire Rocton. Cela permet donc à la Fédurok de fédérer ses acteurs sur un cadre plus large en leur proposant en ce sens une structure cognitive et normative étendue de son projet.

3.3.3 Fédérer sur un cadre plus large : une structure cognitive et normative étendue

La Fédurok fédère ses adhérents autour d'un référentiel commun. Pourtant, cette notion de référentiel va au-delà d'un simple ensemble de croyances et de mythes : « *le référentiel d'une politique constitue, en effet, une structure cognitive et normative qui intègre les croyances des agents dans un cadre plus large – sectoriel et/ou global.* » ¹⁴⁴ C'est pourquoi la relation entre le global et le sectoriel est essentielle pour comprendre la force fédératrice d'une association, dont le projet va bien au-delà d'une identité et d'une culture rock. C'est en adoptant un caractère multipositionné que la fédération met en place un

143 Laville, J.-L., « Management et régulation dans les associations », in *Connexions* 2009/1 (n°91), p. 158

144 Muller P, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *Revue française de sciences politiques*, vol.55, n°1, février 2005, p.172

référentiel structurant, articulé avec le contexte politique global et la perception que les acteurs ont de ce contexte, à même de fédérer des membres très différents. Les structures se retrouvent entre autres sur les outils et le projet, au-delà de leurs divergences esthétiques, culturelles ou juridiques.

La Fédurok est bien un regroupement issu des musiques actuelles mais les référents et les outils qu'elle tend à développer l'inscrivent dans un cadre plus large. Elle propose un nouveau modèle d'organisation et de relation dans le schéma triangulaire classique des politiques culturelles, entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs. Si le référentiel qu'elle mobilise se conforme aux valeurs historiquement revendiquées par les musiques actuelles, sa gouvernance et surtout les outils de politiques publiques qu'elle propose sont très novateurs et tendent à redéfinir les interactions entre les protagonistes du secteur des musiques actuelles. La Fédurok fédère donc dans l'action, dans la mise en place d'un projet plus vaste fédérant au-delà des particularités de chacun. En effet, la structure cognitive et normative qu'elle met en place, à savoir les valeurs et l'identité auxquelles elle se réfère, ainsi que les modes d'action qu'elle mobilise, fédèrent sur un cadre beaucoup plus large. Cette base élargie lui permet donc de dépasser les particularités de chacun et de fédérer les énergies autour d'un projet plus large, articulé de manière pertinente entre les nécessités du sectoriel et les contraintes de l'échelle globale.

La Fédurok, lieu ressource devenu outil d'action publique est donc devenu un partenaire incontournable dans la définition et la mise en place des politiques publiques, mais aussi dans les pratiques et l'organisation des lieux. Elle appuie en ce sens sa force fédératrice sur son multipositionnement et son expertise : les acteurs ont intérêt aujourd'hui à adhérer à la Fédurok qui leur propose une allocation maximale de ses ressources. L'attractivité de la fédération pourrait en ce sens se résumer à ses mots : « se regrouper

pour se renforcer », qui prennent dans le contexte de morosité actuelle, tout leur sens. Devenue un outil d'action publique, la Fédurok met en place un projet et des outils qui fédèrent donc au-delà de la simple référence au secteur des musiques actuelles : elle tend aujourd'hui à développer un véritable projet qui serait transférable à d'autres domaines de l'action publique.

Conclusion

La force fédératrice de la Fédurok est donc parvenue à rassembler les adhérents au-delà de leur hétérogénéité, qu'elle soit culturelle, musicale ou juridique. La fédération, au cours de ses 18 années d'existence a en effet su bâtir un référentiel sectoriel qui est aujourd'hui devenu dominant, lui offrant ainsi une position incontournable dans le secteur des musiques actuelles. En faisant le choix de ne pas considérer les lieux selon leur programmation ni selon leur statut juridique, la Fédurok a pu développer un discours identitaire fort, basé sur l'exaltation de grandes valeurs humanistes et d'une culture « rock ». Ce référentiel sectoriel, parce qu'il s'articule pertinemment avec le contexte actuel des politiques culturelles, renforce le rapport entre les échelles globales et sectorielles, augmentant ainsi la force fédératrice de la Fédurok. Cette dernière propose ainsi aux acteurs des musiques actuelles, mais aussi aux pouvoirs publics, une grille de lecture et d'interprétation des problématiques qui se posent à ce secteur musical. En ce sens, la fédération cristallise les aspirations éthiques, politiques et culturelles qui s'incarnent notamment dans la philosophie d'action que la Fédurok met en place.

En effet, la gouvernance de cette dernière correspond à une véritable philosophie d'action qui permet de mettre en acte les grandes valeurs sur lesquelles repose le référentiel de la fédération. Cette gouvernance négociée lui permet de générer une force fédératrice assurant la cohésion de ses membres. Les egos et les particularités de chaque adhérent sont alors inférés au principe de l'intérêt général et le sentiment du collectif, qui imprègne fortement le fonctionnement interne, permet de donner la primauté aux projets portés par rapport aux intérêts singuliers. Un tel principe de gouvernance serait cependant difficilement concevable sans le militantisme qui caractérise fortement l'engagement des

adhérents. Cette gouvernance repose entre autres sur trois principes majeurs : la forte communication, la transparence de l'information et la co-construction des politiques, au travers de la mise en place de nouveaux outils, qu'elle développe et met en place.

En ce sens, la fédération produit des données et de la connaissance qui en font aujourd'hui un partenaire essentiel des politiques publiques, assurant de fait son caractère incontournable. Les acteurs, comme les politiques publiques, ont donc intérêt à adhérer à une fédération dont les connaissances et les analyses font aujourd'hui autorité à l'échelle de tout un secteur. La Fédurok est devenu un outil d'action publique qui propose un projet et des méthodes qui vont au-delà des préoccupations singulières des lieux. Il s'agit d'un projet de société basé sur des grandes valeurs reprenant la terminologie de l'écologie. Le projet de la Fédurok est donc un projet de solidarité, de développement durable et de co-construction. Se considérant comme fragilisés et menacés, les lieux sont donc d'autant plus enclins à adhérer la Fédurok.

Le caractère incontournable de cette dernière est en ce sens lié à diverses caractéristiques mais dont la constitution d'un référentiel dominant, la maîtrise des informations et des cadres d'analyse ainsi qu'un multipositionnement dans divers réseaux culturels, militants et d'action publique, sont les aspects essentiels. La Fédurok a donc su s'imposer comme une fédération incontournable, dans un secteur hétérogène et qui n'avait pas vocation à se rassembler, parce qu'elle a développé deux dimensions essentielles. Elle influence en effet à la fois les cadres cognitifs et pratiques des acteurs puisque, par la construction d'un référentiel sectoriel devenu dominant, elle tend à structurer les schémas d'interprétations et les problématiques que se posent les acteurs. De plus, en mettant en place des outils de travail et des postures politiques, elle influence également l'action publique et le travail dans les lieux.

Dès lors, la force fédératrice de la Fédurok est la résultante de l'articulation de plusieurs domaines d'action qui lui ont permis de rassembler les acteurs au-delà de l'hétérogénéité de leurs situations, en co-construisant avec ses derniers des objectifs et un projet communs. La Fédurok n'est en ce sens pas l'agglomération d'acteurs se rassemblant par mimétisme, mais la manifestation de leur engagement dans un projet et des valeurs communes, appliqués au champ des musiques actuelles. Elle revendique donc l'idée selon laquelle le seul objectif de réalisation d'un équipement ne suffit plus aujourd'hui : il faut à présent penser une politique dans toutes ses dimensions et notamment la dimension territoriale. Néanmoins, l'accroissement des demandes d'adhésion et le rapprochement programmé de la Fédurok et de la FSJ constituent deux grands défis que la Fédurok devra relever afin de continuer à fédérer ses membres.

Le projet de la Fédurok, de structurer et de faire reconnaître les musiques actuelles, est donc plus que jamais d'actualité. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, dont le secteur culturel et les musiques actuelles sont les premiers touchés, les objectifs que la fédération s'est fixée prennent aujourd'hui tout leur sens. Les demandes d'adhésion affluent et les lieux cherchent à maintenir leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Face à ces demandes toujours plus pressantes des adhérents et un rôle de plus en plus prépondérant dans le contexte de morosité actuelle, il s'agit de savoir comment la fédération pourra continuer à se développer. Les moyens humains sont faibles, l'équilibre budgétaire fragile comparé à l'ampleur de la tâche que la fédération s'est fixée. L'enjeu est donc de taille à l'heure où la diversité culturelle est mise à mal dans un secteur où règnent les majors de l'industrie du disque. Quelle réponse pourra donc apporter la fédération en ces temps difficiles pour le secteur des musiques actuelles? Les principes de développement durable, de tiers secteur et d'économie sociale et solidaire peuvent-ils constituer une réponse face à la concurrence de l'industrie musicale d'une part et la

diminution des financements publics d'autre part? Au-delà même du secteur des musiques actuelles, le projet de la Fédurok pose la question de la viabilité d'une activité basée sur des principes de développement durable, de co-construction et de coopération. La Fédurok, en ce qu'elle incarne un modèle de développement alternatif reprenant les grands principes de l'écologie politique, interroge donc le modèle actuel des politiques publiques et notamment des politiques culturelles. Cette fédération est avant tout un projet, la volonté de proposer un modèle alternatif d'organisation et de structuration d'un secteur, en donnant la priorité à la coopération et la collaboration. La Fédurok élabore un projet à la fois simple dans son concept et difficile dans sa mise en place : replacer l'Homme au centre des pratiques musicales, culturelles et artistiques.

Bibliographie

► ETUDES GÉNÉRALES : SCIENCES POLITIQUE, SOCIOLOGIE, ACTION CULTURELLE

Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les presses de Sciences-Po, 2010 (3^{ème} édition), 771 p.

Hassenteufel P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, 294 p.

Jobert B. et Muller P., *L'Etat en action : politiques publiques et corporatisme*, Paris, Puf, 1987

Kazancigil A., *La gouvernance, pour ou contre le politique*, Paris, Armand Colin, 2010, 224 p.

Massardier G., *Politiques et action publique*, Paris, Armand Colin, 2003, 302 p.

Moulinier P., *Les politiques publiques de la culture en France*, Paris, PUF, 2008, 128 p.

Muller, P., « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », in *Revue française de science politique*, vol.55 n°1, février 2005, p. 155-187

Muller P., *Les politiques publiques*, Paris, PUF, QSJ, 2010 (8^{ème} édition), 128 p.

Poirrier Ph (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, Paris, La documentation française, 2010, 304 p.

► ETUDES SUR LA MUSIQUE ET LES MUSIQUES ACTUELLES

▪ Ouvrages

Benetollo A., *Rock et politique : censure, opposition, intégration*, Paris, L'Harmattan, 1999, 278 p.

Brandl E., *L'ambivalence du rock : entre subversion et subvention. Une enquête sur*

l'institutionnalisation des musiques populaires, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 2009, 284 p.

Darré A., *Musique et politique. Les répertoires de l'identité*, Presses universitaires de Rennes, 1997, 321 p.

Lucas J.-M., *Rock et politique culturelle, l'exemple de Rennes 1976-1983*, étude pour le SER, DDC, Ministère de la Culture et de la Communication, 1984.

Ricard B., *Rites, Code et Culture Rock : un art de vivre communautaire*, Paris, L'Harmattan, musique et champ social, 2000, 279 p.

▪ Articles

Chevreau P., *Les musiques actuelles dans la tourmente de la complexité*, contribution pour la Fédurok, 2007. http://fsj.la-fedurok.org/rubrique.php?id_rubrique=282&id_contenu=1111

Guibert, J., « Les musiques amplifiées en France. Phénomènes de surface et dynamiques invisibles », in *Réseaux* 2007/2, n°141, p.297-324

Laville, J.-L., « Management et régulation dans les associations », in *Connexions* 2009/1 (n°91), p. 149-161

Teillet, P., « Le « secteur » des musiques actuelles. De l'innovation à la normalisation... et retour ? », in *Réseaux*, 2007/2, n°141, p.269-296.

Teillet, P., « Éléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des « musiques amplifiées », in Poirrier P. (dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIXème et XXème siècles*, Paris, Comité d'Histoire du Ministère de la Culture, La Documentation française, 2002, p. 361-393

Teillet P., « Publics et politiques des musiques actuelles », in Donnat O. et Tolita P. *Le(s) public(s) de la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p.155-180

Teillet P. « Politiques culturelles et musiques populaires/actuelles/amplifiées » in. H. Dauncey, Ph. Le Guern (dir.), *Stéréo, sociologie comparée des musiques populaires, France – Grande-Bretagne, iéd. Mélanie Séteun, IRMA, 2008, p.59-71*

▪ Mémoires

Demaline D., *La structuration des fédérations et des réseaux nationaux*, mémoire de l'université d'Angers, CUFCO, sous la direction de Jérôme Guibert, 2006.

Hallé T., *Professionnalisation du secteur des musiques actuelles et évolution des politiques publique*, Mémoire de l'Université Louis Lumière Lyon 2 – ARSEC, sous la direction de Philippe Chaudoir, 2005.

Jumel F., *Scènes de musiques actuelles et amplifiées : entre institutionnalisation et professionnalisation, quelle place pour le militantisme ?* Mémoire, DESS d'Angers, Direction d'équipement et de projets musiques actuelles/amplifiées, 2003, 110 p.

Lefèvre N., *Rennes et les musiques actuelles : la construction d'une identité culturelle territoriale*, Mémoire IEP de Rennes, sous la direction de Philippe Leroy, 2004.

Zago L. *Musiques actuelles et politique culturelle à Rennes : 1983-1995*. Mémoire IEP de Rennes, sous la direction de Philippe Leroy, 1995.

► RESSOURCES NUMÉRIQUES

Site Internet de la Fédurok et de la FSJ : <http://www.la-fedurok.org/>

Site Internet de l'IRMA, centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles : <http://www.irma.asso.fr/>

Site Internet de l'UFISC : <http://www.ufisc.org/>

Site Internet du SMA : <http://www.sma-syndicat.org/>

CooPalis : <http://www.coopalis.org/>

Annexes

Annexes

I. Annexe 1 : Cartographie des lieux adhérents de la Fédurok

<http://www.la-fedurok.org/documents/CharteFedurok.pdf>

II. Annexe 2 : Charte de la Fédurok

<http://www.la-fedurok.org/documents/CharteFedurok.pdf>

III. Annexe 3 : Editos

A. Edito du 17 mars 2010 : Les musiques actuelles méprisées

La FSJ & la Fédurok, au travers du tour d'horizon de la situation socio-économique et politique des lieux adhérents font le constat d'un contexte général de plus en plus défavorable et incertain et d'une **fragilisation progressive des lieux de musiques actuelles** par l'absence de véritable ambition de l'Etat de finaliser les processus engagés depuis 1998 (financements SMAC, Concertations territoriales, ...) avec des collectivités territoriales, qui désormais semblent se retrouver contraintes à des réductions et à des concentrations de moyens sans autre fondement politique que le modèle gestionnaire.

La FSJ & la Fédurok alertent sur la nécessité de ne pas sombrer dans des mises en œuvre mécaniques et trop simplistes des politiques publiques et appelle à résister, à créer des solidarités par la co-construction démocratique des politiques publiques sur les territoires.

C'est ainsi que les lieux de musiques amplifiées, de jazz et musiques improvisées veulent mettre en avant les points suivants :

1. La situation du Grenier à Sons à Cavaillon, ou l'exemple d'une fusion-absorption dans le service public de la culture.

La ville de Cavaillon, face à des difficultés financières, a exprimé des questionnements quant aux 2 labels (Scène Nationale et SMAC) qu'elle finance. Elle a donc sollicité l'expertise du Ministère de la Culture et de la Communication, qui a remis une « note de situation » par son service de l'inspection et de l'évaluation en juillet 2009. La note rendue, a prôné l'excellence de la Scène Nationale. La Ville a ainsi confié à son directeur, Jean-Michel Gremillet, en accord avec les principaux partenaires publics, une « étude de mutualisation » entre le Grenier à Sons et la Scène Nationale, afin de conforter « le pôle culturel de référence » que représenterait cette dernière, en récupérant les financements publics du Grenier à Sons.

La mutualisation préconisée par l'étude se traduit par la prise en compte par la Scène Nationale d'un peu de diffusion très ciblée de musiques actuelles, la récupération de la salle du Grenier à Sons pour des petites formes théâtrales et de danse et la reprise éventuelle d'une partie des salariés. Pour le reste des activités (répétition, accompagnement, ressource,...), à charge pour les autres structures du département de les reprendre ou non, sans les moyens financiers en conséquence, naturellement.

Nous dénonçons :

- **la méthode** utilisée en dehors de toute concertation avec les structures

et personnels concernés, faisant fi du travail et de l'esprit des entretiens de Valois en particulier, traduits dans le SOLIMA et le cahier des charges et missions Scène de Musiques Actuelles

- **le mépris** exprimé à l'égard des acteurs, praticiens et lieux de musiques actuelles aussi bien dans le rapport que dans la méthode.

Nous appelons, après nous être engagés concrètement dans le soutien au Grenier à Sons à la mobilisation des acteurs des musiques actuelles pour que prévale un vrai projet territorial pour les musiques actuelles, plutôt que le seul calcul du maintien d'une institution culturelle à Cavaillon.

2. La réaffirmation des principes de concertation et de co-construction des politiques publiques, ou la mise en place du SOLIMA (Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles

Le champ des musiques actuelles a déjà servi de variable d'ajustement dans les budgets de la culture, au bénéfice d'institutions administrées bien plus onéreuses. Une augmentation sensible des moyens alloués par l'Etat aux lieux de Musiques actuelles, quasi stagnant depuis 2000, devrait permettre de finaliser l'effet levier et d'impulsion enclenchés en 1998 auprès des collectivités territoriales qui peinent de plus en plus à s'investir.

La mise en œuvre du SOLIMA est un moyen de poser le sujet sur le plan territorial et d'analyser collectivement les potentialités de coopération et de mutualisation. Cela permet de prendre en compte l'ensemble de l'équilibre territorial et les enjeux propres aux musiques actuelles dans les logiques de concertation territoriales validées en 2006 par l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble du secteur professionnel au travers du « Plan pour des politiques nationale et territoriales en faveur des Musiques actuelles ».

Ce travail doit être accompagné d'une volonté de réalisation par les services de l'Etat, et de moyens en conséquence.

3. Pour une défense de la liberté de choix et de la diversité culturelle

Face à la concentration financière dans le champ de la production et de la diffusion des musiques actuelles en France, avec notamment l'arrivée de la multinationale Live Nation, et au vu du manque de discernement d'un certain nombre d'élus dans l'attribution de leur soutien en direction de ces groupements capitalistes, nous alertons les pouvoirs publics, les professionnels du secteur, le grand public, les musiciens, et demande à ce que des garanties soient apportées en droit français et européen pour limiter ce mouvement de fond contraire à la démocratie et à la diversité culturelle.

De notre côté, nous nous engageons dans un travail de formalisation d'une éthique professionnelle et contractuelle avec les acteurs des musiques actuelles qui le souhaitent.

4. La consolidation de la décentralisation, et non la recentralisation

La réforme des collectivités territoriales engagée ne doit pas fragiliser et remettre en

cause la capacité des collectivités territoriales à s'administrer. Elle doit au contraire les renforcer dans leur engagement pour la culture en particulier, dans la mise en place de processus de coopération, en préservant leur autonomie fiscale et le rôle politique des élus. C'est pourquoi nous nous inquiétons de la réforme des collectivités territoriales qui pose un retour à l'Etat centralisateur, et remet en cause le principe constitutionnel de leur libre administration.

Nous souhaitons le maintien de l'autonomie fiscale des collectivités, garantes de leur autonomie politique et prônons que la culture soit envisagée comme une compétence spécifique des collectivités territoriales.

Nous nous inscrivons en solidarité des élus territoriaux et appelle à rejoindre les mobilisations, notamment celle du 29 mars 2010, jour de débat du projet au Sénat.

B. Edito du 7 avril 2011 : Ensemble pour proposer une alternative citoyenne et solidaire

La Fédurok (Fédération de lieux de musiques amplifiées/actuelles) & la FSJ (Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées) ont tenu le 21 mars dernier leurs assemblées générales à Orléans et à Tours, puis se sont rejointes à Orléans le 22 mars pour une journée de rencontres professionnelles, brillamment accueillie par l'équipe et les bénévoles de l'Astrolabe.

Cette réunion conjointe des deux fédérations **a rassemblé près d'une centaine de lieux et plus de 220 participants** composés principalement des membres des équipes et des conseils d'administration des structures, mais aussi de représentants d'organisations professionnelles, de réseaux territoriaux des musiques actuelles, de représentants de collectivités territoriales et de partenaires publics nationaux.

Un nombre important de lieux a adhéré à la Fédurok et à la FSJ lors de cette AG, signe d'un besoin accru de travailler ensemble, autour de valeurs communes, dans un contexte politique, social et économique qui laisse de moins en moins la place à des initiatives inscrites dans l'intérêt général.

Ce contexte justifie aussi plus que jamais **un travail de coopération renforcé tel qu'il s'engage non seulement entre la FSJ & la Fédurok mais aussi avec d'autres réseaux territoriaux.**

Les rencontres du 22 mars ont été l'occasion d'aborder un certain nombre de points cruciaux dans l'évolution du secteur des musiques actuelles.

Le développement des projets artistiques de plus en plus contraints suppose une relation claire entre les différents acteurs de la filière en particulier celle avec les producteurs. La discussion a permis de mettre en exergue qu'il existait des motivations économiques et artistiques différentes qui avaient de plus en plus de difficultés à fonctionner ensemble et que les lieux devaient de plus en plus privilégier leur relation sur des bases éthiques communes et affirmées avec leurs partenaires.

Cette coexistence difficile et ces tensions entre des intérêts différents se retrouvent dans le Centre National des Variétés (CNV), qui dans un souci de diversité, face aux menaces de déséquilibre profond provoqué par les stratégies de sociétés multinationales a souhaité l'instauration d'un groupe de travail dédié.

L'ensemble des acteurs présents réaffirment l'importance du CNV pour la profession, tout en souhaitant que sa gouvernance prenne en compte l'ensemble des problématiques inhérentes à l'existence des lieux de musiques actuelles. Le manque de lecture et de compréhension de certaines organisations à l'égard du fonctionnement des lieux Fédurok & FSJ n'autorise pas la violente iniquité du

traitement qui leur est fait dans la commission 7 sur l'aide à la diffusion.

Comment ignorer que les pratiques en amateur font partie du cahier des charges et des missions des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) et de bon nombre de projets de lieux non labellisés ? Ces pratiques participent, dans une philosophie globale, au cadre de valeurs communes portées par ces mêmes lieux, à savoir favoriser la diversité musicale, offrir un cadre de pratiques citoyennes, en réaffirmant ainsi l'intérêt général pour lequel ces mêmes lieux, soutenus par leurs partenaires politiques, œuvrent. Il apparaît très urgent que soit relancé et abouti un projet de loi sur les pratiques amateurs.

C'est pourquoi l'assemblée dénonce aussi l'insistance répétée du Prodiss, relayée par le Ministre de la Culture lors de son discours en plénière du Conseil des Collectivités Territoriales, d'ouvrir les SMAC de façon très large à la location. La problématique mise en avant est jugée très marginale au regard de la réalité d'implantation et des jauges de la plupart des lieux, d'une part, et elle s'oppose à la dimension « arts et essais » mise en avant par les lieux, l'Etat et les collectivités territoriales, d'autre part.

Enfin, dans la continuité de la Concertation Nationale initiée en 2004 qui a permis en 2006 l'adoption du texte fondateur « *pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles* », l'année 2010 aura été marquée par la circulaire du 31 août, inscrivant les Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) parmi les dix labels d'Etat tout en y associant un Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles (SOLIMA) comme **cadre méthodologique permanent de concertation et de co-construction de politiques publiques territoriales**. Ces textes marquent le passage vers une nouvelle étape de développement de projets à la territorialité et à la logique de filière affirmée. Si la circulaire est le signe d'une reconnaissance de ce que recouvrent les musiques actuelles, avec leurs spécificités, elle ne solutionne pas les difficultés de chacun, et la "fragilité durable" de la majorité des lieux.

Les participants ont souligné l'importance que les services déconcentrés de l'Etat soient sensibilisés et invités à aller dans la mise en œuvre des espaces méthodologiques avec les collectivités territoriales et les acteurs. L'assemblée a unanimement signifié que cette dynamique de mise en réseau et de labellisation ne peut se concevoir sans des moyens supplémentaires de l'Etat en appui de ceux des collectivités, qui sont encore bien trop faibles dans leur ensemble, en particulier sur les territoires ruraux.

Ces démarches novatrices et les avancées sur le papier ne doivent pas masquer les difficultés vécues par nombre de structures. L'ensemble des participants s'accorde à penser que ces nouvelles démarches territoriales doivent faire l'objet d'un suivi, d'un soutien et d'une évaluation constante, qui pourraient être une des missions portées par le Groupe de travail « Lieux de musiques actuelles » réunissant l'Etat, les collectivités et les organisations professionnelles du secteur.

IV. Annexe 4 : Les enjeux de l'Observation participative et partagée.

Extrait de *La méthode de l'OPP* :

<http://fsj.la-fedurok.org/documents/OPP-METHODE.pdf>

V. Extraits d'entretiens

4. Entretien avec Béatrice Macé

Extraits de l'entretien réalisé le 11 avril 2011, dans les locaux de l'ATM. Béatrice Macé, actuellement co-directrice de l'Association des Transmusicales a été présidente de la Fédurok de 1997 à 2001. Elle a notamment été à l'origine de la forte réorientation de la fédération vers une posture politique et non plus seulement opérationnelle.

C'est au cours de votre présidence qu'ont été mis en place beaucoup de projets (le Tour de France devenu l'OPP depuis)... Quel a été votre projet, vos objectifs en devenant présidente ?

Le tour de France est lié d'un constat d'échec sur une demande que le CA avait fait aux différents adhérents. Le CA était à l'époque constitué d'une dizaine de personnes et la vice-présidence était assurée par Isabelle Chaing (...) En plus à ce moment-là Philippe arrivait. Donc on avait mis en place un travail, une sorte d'équipe de « direction », de gens qui vont faire changer les choses. Et donc, le 1^{er} constat qu'on avait fait était que l'on ne pouvait pas bien travailler pour une fédération si on n'en connaît pas ses membres. C'est d'une simplicité enfantine, c'est vraiment le B-A-BA. On ne peut parler de gens si on ne sait pas qui ils sont et quels sont leurs problèmes, leurs questionnements, quel est leur contexte de travail, quelles sont leur possibilité d'évolution. Donc on ne peut pas représenter des gens (...). Quand on représente des gens la moindre des choses est de les connaître est de comprendre leurs problématiques, leurs problèmes. Et donc, on avait décidé avec Isa de faire un questionnaire et devant le fiasco complet de ce questionnaire où il n'y avait même pas un quart de réponses. (...) Donc on a essayé d'analyser le pourquoi de ces non-réponses alors que quand on rencontrait les gens en AG on avait l'impression qu'ils étaient plutôt partants pour faire des choses. Et on est rapidement arrivés au constat qu'ils avaient des emplois du temps tellement chargés et tellement contraints qu'ils n'arrivaient même pas à se dégager la demi-journée nécessaire pour remplir le questionnaire. (...) Donc l'idée est née du Tour de France. Tout simplement. A savoir que Philippe allait aller dans chaque lieu et que la journée qu'il allait passer avec l'équipe allait être une journée de rencontre, où les gens allaient pouvoir exposer leurs problématiques... en somme une journée où la Fédurok allait connaître ses membres et où au fur et à mesure des RDV que Philippe allait faire, en fait le questionnaire allait être rempli. (...).

Après beaucoup de choses ont changé à la FÉDUROK, d'une logique plus rationnelle

à quelque chose d'avantage basé sur l'action publique. Pourquoi ? C'était vraiment une demande des adhérents ? Ca partait de quel constat ?

Non. Ca partait du constat qu'il fallait faire un choix politique et ce choix, je l'ai incarné parce que je voulais le faire. Donc effectivement il y a le nouveau CA, dont j'ai été présidente durant 4 ou 5 ans, qui a opéré un virage à quasi 180° par rapport à la posture politique du précédent CA. La posture du précédent CA était totalement logique et légitime puisque la volonté de Didier Veillault, l'instigateur et fondateur de la FÉDUROK et son 1^{er} président, était une posture que je qualifierai d'économique. Lui avait fait le constat que les lieux étaient sollicités par des tourneurs et que donc les lieux pouvaient peser dans la relation aux tourneurs puisqu'ils représentaient le réservoir de dates possibles d'un artiste et que ce seraient peut-être bien, l'union faisant la force, de travailler ensemble pour avoir des meilleures conditions de tournée, pour avoir des meilleurs prix pour avoir un rôle à jouer alors que le système offre-demande des tourneurs isole les lieux. On a un lieu isolément de l'autre, donc on peut négocier comme on veut en fait. Il avait eu cette analyse car il avait lui aussi fait des tournées en tant que booker et agent et il avait donc vu l'importance des lieux. Donc une fois revenu au plan, il avait en 1994 réunit tous les lieux qu'il avait eu en booking. On s'est donc tous retrouvés en 1993 à la Villette. La Fédurok a été créée officiellement en tant qu'asso l'année suivante en 1994. Et moi je suis rentrée dans le CA en 1994. Et effectivement la première période, tout le travail du CA et l'impulsion de Didier a été la mutualisation, la coopération entre les lieux pour peser sur un plan économique. On était quelques lieux à être déjà dans un ancrage hybride c.à.d. collectivité publique et marché. L'UBU était de mon point de vue dans ce schéma là. Et plus on avançait dans le travail de solidarité des lieux et de mutualisation vers le champ économique et la marché, plus moi j'avais le sentiment que ce n'était pas du tout cela qu'il fallait qu'on fasse, parce qu'en fait ils s'en foutaient royalement. On était trop petits entre guillemets. En fait c'était l'époque où le disque se portait bien, où on était en fait face à une industrie. (...) Les producteurs ne sont pas sur la relation au public ni sur la relation aux territoires et aux populations comme nous on peut l'être. De fait il y a politiquement une posture totalement différente. Moi j'ai l'expérience Trans, j'ai l'expérience UBU donc en tant que présidente de la Fédurok je n'ai fait que continuer à penser que comme je pense en tant que Trans et en tant qu'UBU. Pour moi, la solution elle est d'abord politique. C'est-à-dire que l'artisanat en spectacle vivant ne peut pas exister si la relation à la puissance publique n'est pas 1. forte et 2. argumentée. Je dirai que le futur ma « donné raison » puisque la plupart des lieux qui naissent maintenant, 99%, sont des lieux qui sont montés et financés voire même gérés par la puissance publique puisque les régies municipales se sont quand même propagées. On avait Philippe, Isa et moi le même parcours. C.à.d. Philippe venait de quitter le Florida qui était le lieu emblématique de la création des lieux

« musiques actuelles » par la puissance publique avec une élue elle aussi emblématique, Marie-Thérèse François-Poncet. Quant à Isa, elle avait été présidente puis directrice du *Comfort Moderne*, donc un lieu qui s'est aussi appuyé sur la puissance publique et moi c'était l'UBU et les Transmusicales. Même si on avait tous eu des parcours hors champ institutionnalisés, on avait tous les 3 rejoint le champ institutionnalisé, et donc la relation à la puissance publique nous apparaissait à tous les 3 comme une évidence.

Et pour les adhérents c'était pareil ?

Pas du tout. Non, non. Il y a eu deux clans. Le clan de la première période, avec des gens que j'aime bien, Philippe Maër... autour de Didier. Et il y a eu l'autre clan, ceux qui étaient plus sur notre analyse à nous. Donc des gens ont quitté la Fédurok et d'autres sont restés. Et maintenant il y a beaucoup de monde.

13 nouveaux adhérents pendant la dernière AG. Pour vous, ça ne comporte pas un risque de faire adhérer 13 structures d'un coup ?

Alors, avant de savoir ce que ça veut dire pour la fédération, je pense qu'il est intéressant de se poser la question de savoir pourquoi autant de monde veut adhérer et donc j'ai croisé Eric [Boistard] qui est donc le directeur de l'*Olympic* qui a assumé la présidence juste après mon départ. Il y a eu un filage excellent avec Eric. Et Philippe. Et justement on s'est posé la question tous les trois. C'était très agréable et intéressant. On a beau ne plus être président on est toujours proche ... la preuve je vous parle comme si c'était hier. Donc on a analysé tous les trois de la même manière à savoir qu'il y a une réelle situation de fragilité, une réelle situation de paupérisation des lieux, une réelle situation d'instabilité liée à des climats politiques qui pourraient prendre des décisions à l'emporte-pièce de manière arbitraire. Ce matin sur France Inter il y a avait le largage d'Olivier Pi du théâtre de l'Odéon. Donc on voit bien que la puissance publique quand elle à la manœuvre, puisque le fait de mettre de l'argent ça donne le pouvoir quelque part, d'où l'importance de l'auto-financement d'ailleurs. Donc effectivement on peut conclure de cette vague d'adhésion – car 13 c'est beaucoup en une seule fois, moi je n'ai jamais vu ça en fait – qu'il y a une réelle inquiétude des directeurs de structures, il y a un réel isolement, et que pour eux, l'adhésion à la Fédurok est un moyen de participer à un débat, à un travail d'idée et également d'intégrer un réel champ de mutualisation, un réel champ de solidarité, un réel champ d'attention les uns aux autres et je pense que ça participe de la volonté d'ancrage et de pérennité que le directeur et son CA ont vis-à-vis de leurs lieux. Je pense que c'est une stratégie, à mon avis tout à fait légitime et logique. C'est clair que les temps qui courent ne sont pas simples et que ce n'est pas en restant seul et isolé dans son coin qu'on va mettre de son côté toutes les chances de réussite. Surtout qu'en plus, il y a un nouveau système, on est à la fin d'un système, on est à la fin d'un cycle, on est dans un moment où il faut refonder les bases et les principes du nouveau système et que la Fédurok est elle aussi

totallement engagée dans les travaux sur l'économie sociale et solidaire... Et que de mon point de vue l'une des bonnes voies de réflexion.

(...)

Selon vous, est-ce qu'il y a une identité FÉDUROK ? Oui je pense.

Et sur quoi est-elle basée ? Quelle caractéristique ? Comment la définir ?

Ce n'est pas facile. La caractéristique c'est qu'à un moment donné on décide d'être solidaires, qu'on décide que nos différences ne vont pas entamer le besoin de mutualisation ni la volonté de mutualisation. C'est le propre de chaque fédération. C'est excessivement complexe à mettre en place. Comment garder les différences et au contraire comment cultiver ces différences dans l'unité de la fédération. En tant que présidente du collectif, j'ai exactement les mêmes questionnements et on n'est que 23. A la Fédurok, on est plus de 90 maintenant. Mais il n'empêche que le principe de la fédération c'est ça. C'est être différent en faisant corps. Donc dans ces cas-là, la Fédurok, comme toutes les fédérations est faite de personnalités, qui font la fête et qui bossent. C'est-à-dire qui aiment à être ensemble tout en étant pas forcément d'accord. Et c'est ça qui est bien. C'est intéressant.

(...)

Justement en passant sur le plan politique, vous êtes passés sur des problématiques qui sont très différentes selon les lieux (en milieu rural, en milieu urbain, les petits lieux ou les grands...). Comment réussir à les faire collaborer sur des sujets communs ?

Le questionnement de principe est le même. Un lieu en milieu rural ou en milieu urbain a les mêmes problématiques, à savoir comment toucher les publics, comment rendre simple et facile les relations des publics à leurs lieux, comment mettre leurs lieux dans un quotidien de proximité. Qu'on soit dans un quartier avec des tours ou un environnement rural la question est la même. Je ne dis pas que la réponse est la même, mais la question oui. Je dis que ce n'est pas plus facile de faire venir un artiste peu connu dans un quartier et en milieu rural. Les lieux de centre ville de petites villes et de grandes villes n'ont plus les mêmes réponses, mais je pense aussi qu'ils ont des questions qui sont un peu les mêmes. (...) Ce n'est pas le même projet, ni artistique, ni culturel mais sur la problématique générale, sur les questionnements de principes, oui. On est pareil : faire venir des publics devant des artistes et de faire en sorte que la rencontre ait lieu de la manière la plus intelligente et la plus compréhensible possible. Forcément le contexte est différent, mais plus on remonte en généralité et moins c'est différent.

Donc pour vous, la Fédurok a des réponses très générales ou au contraire...

En tant que fédération on doit avoir les deux. Il faut à la fois avoir une vision globale qui correspond au niveau du collectif et qui donc là doit avoir un traitement des problématiques générales et que le travail de l'équipe permette à chaque lieu d'avoir des réponses adaptées à son contexte. Ca s'est un problème de direction générale : une vision globale et des réponses détaillées.

Le fonctionnement de la Fédurok repose-t-il sur des personnalités comme celle de Philippe Berthelot ou c'est une équipe ? Il y a des personnalités qui sont très marquantes. Donc est-ce que ça joue ?

Question perverse. La réponse est forcément oui, et je l'espère non. Oui les personnalités qui composent la Fédurok sont effectivement des personnalités marquantes. Mais la fédération si certaines de ces personnes partaient continuerait avec d'autres personnes. La fédération repose en effet sur un CA et une présidence très impliqués, donc je pense qu'il faut aussi travailler à ce que les adhérents... La Fédurok comme toute fédération sera ce qu'en feront ses adhérents, au-delà des personnalités marquantes de l'équipe.

5. Entretien avec Sébastien Cornu

Extraits de l'entretien réalisé le 6 mai 2011 par téléphone, après une entrevue lors de l'Assemblée générale de mars à Orléans. Sébastien Cornu est président de la Fédurok depuis 2007 ; il est aussi fondateur et directeur de la Gare de Coustellet, lieu socioculturel dans le Luberon depuis 1996.

Quelles sont les valeurs promues par la Fédurok et quelle importance ont-elles ?

On est sur des principes de solidarité, de développement durable, d'économie solidaire... Précisément comment elles se traduisent... Principalement par sa philosophie d'action d'une part et puis par le cadre statutaire qui pose les règles. Cette philosophie d'action qui est basée sur du participatif. On est une association. Donc avec un fonctionnement démocratique, donc on essaye à la fois de partager le plus possible la décision avec les membres et d'autre part d'apporter de la réflexion collective.

Les membres participent : par vote, par discussion par mail... il y a 300, 500, 600 personnes qui sont sur les listes de diffusions qui sont thématiques. (...) On gère 27 listes de diffusion par mail et ça participe grandement de la discussion et du transfert de la connaissance entre les membres. Ça sert aussi d'espace de débat en partie. Après ce qu'on souhaite c'est que les échanges qu'on peut avoir sur ces listes là, on puisse les retranscrire et alimenter les débats lors des assemblées générales. On a une assemblée générale statutaire en mars. C'est une assemblée statutaire donc qui se porte beaucoup sur les projets, les rapports d'activité, sur les orientations... c'est assez sur le fond. On organise aussi des rencontres professionnelles en juillet, sur trois jours depuis quatre ou cinq ans ; elles sont ouvertes à nos partenaires et qui sont des temps plus larges de débats.

Si les lieux adhèrent à la Fédurok est-ce plus pour les valeurs qu'elle véhicule ou par intérêt, puisque l'adhésion à la Fédurok permet d'avoir accès à un certain nombre d'avantages ?

On propose quelques services mais énormément. On est moins une fédération de services qu'une fédération politique. Les valeurs qu'elle porte en termes d'économie et sur la prise en compte des initiatives associatives, son implication dans l'économie solidaire, ça se traduit notamment par le fait qu'on soit moteur dans la création de l'UFISC. On n'est pas une fédération centrée sur nos problématiques uniquement. On porte un gros travail dans le cadre de l'intérêt général. Les problématiques qu'on propose ne sont pas corporatistes, on n'est pas sur des problématiques de métiers mais d'avantage sur des problématiques de politiques publiques, et de défenses de nos activités et de nos principes. Mais de façon générale. La fédération, en fondant le SMA s'est dotée d'un outil plus métier, plus corporatiste. Ça donne la liberté à la fédération de ne plus être sur ce format syndical et

donc de retrouver sa liberté de parole et de négociation avec les partenaires. Après les actions qu'on met en œuvre, que ce soit sur l'accompagnement des entreprises ou bien des associations ou sur l'observation pour faire de la donnée, ce n'est pas dans l'objectif de défense d'intérêts particuliers de structures mais plutôt de promouvoir un modèle de développement des musiques actuelles. On retrouve ces enjeux dans le texte SOLIMA qu'on a défendu auprès de l'Etat pour l'adosser à la circulaire « scènes de musiques actuelles ». On l'a défendu dans ce sens là, c'est à dire l'idée de prendre en compte l'ensemble de la filière plutôt que de se résoudre aux politiques publiques de soutien juste aux scènes de musiques actuelles qui auraient toutes les fonctions et tous les rôles à tenir. On est vraiment sur une entrée « intérêt général » et comment nos lieux sont dynamiques et structurants dans ces politiques d'aménagement du territoire et de pratiques artistiques et culturelles.

Vous pensez donc que l'adhésion est basée sur quoi ? Pourquoi les lieux adhèrent, et en nombre si important aujourd'hui ?

Il y a trois raisons. Il faut distinguer pas mal de typologies d'adhésion. Il y a ceux qui sont en préfiguration, et il y en a pas mal. Ils sont plutôt portés par des collectivités et qui de façon tout à fait professionnelles cherchent une expertise, un soutien, une reconnaissance de leur projet et de leur volonté. Il y a des adhésions sur le côté, la Fédurok devient incontournable. Dans le sens où si tu as une structure culturelle qui commence à rayonner un petit peu, il y a un intérêt pour les structures à être connues comme adhérentes de la FDR. Il y a un poids politique, du fait d'être adhérent à la FDR. C'est l'entrée service et appui politique. Après il y a le troisième type d'adhésion concernant ceux se reconnaissant des valeurs et voulant adhérer au collectif. Dernier point c'est se sortir de l'isolement, pour des structures qui cherchent souvent à partager leurs problématiques et à ce sentir moins seules.

(...)

Sur quoi repose la légitimité de la Fédurok, d'une part, par rapport aux adhérents et d'autres part par rapports aux pouvoirs publics ?

La légitimité de la Fédurok c'est d'une part son nombre d'adhérents pour les collectivités et les pouvoirs publics et après c'est le travail qu'on réalise. La légitimité se fait soit par le nombre, soit par la pertinence des actions. Les actions qu'on mène sont reconnues structurantes, le travail qu'on mène sur l'observation – c'est beaucoup par l'observation qu'on est arrivé à prendre cette ampleur, ce rayonnement, cette importance, aux yeux des pouvoirs publics. Parce qu'ils n'ont pas de données, ils n'ont pas de travail spécifique, d'analyse poussée sur les musiques actuelles. Et ce que nous revendiquons nous c'est de dire, nous sommes acteurs de terrain, nous avons cette expertise et la capitalisons pour en

montrer l'importance aux yeux des pouvoirs publics de notre légitimité par la pertinence de nos actions collectives on arrive en plus aujourd'hui à une légitimité par le nombre.

Dans les entretiens que j'ai pu faire sont revenues à plusieurs reprises les grandes valeurs humanistes. Pourquoi donc se référer à des valeurs qui ne viennent pas directement du secteur culturel ou du secteur musical ?

C'est pareil, ça se rejoint. On doit trouver des appuis qui légitime notre participation au mieux vivre ensemble. Des appuis philosophiques et éthiques qui sont suffisamment partagés et indiscutables pour qu'on ne puisse pas nous les rembarrier, nous envoyer dans les cordes. Les textes les plus larges et qui nous soumettent le plus ce sont les Droits de l'Homme et les textes européens, la constitution française. Il y a ensuite des textes d'envergure importante avec l'UNESCO. L'UNESCO a moins de textes législatifs. Ils sont donc moins contraignants mais apportent sur le fond, sur la légitimité éthique. En ce qui concerne les droits de l'Homme, l'idée est « tous les hommes et femmes naissent libres et égaux en droit et en légitimité. » On part de là pour se poser la question de la culture, et en ce qui concerne la culture c'est la définition au niveau européen : c'est tout ce qui compose les pratiques, les usages, les savoir-faire, les langues, etc. C'est ce qui constitue la culture et qui fait l'humanité, qui fait l'Homme et donc les droits de l'Homme. La dignité culturelle s'appuie donc là dessus, c'est faire en sorte que chaque individu soit digne dans son individualité. Et du coup pour être digne il faut qu'elle ait sa libre expression de sa propre culture. Ça ça passe par la diversité qu'on peut proposer à chaque personne dans ses pratiques culturelles. On pourra avoir une prise en compte et une offre diversifiée des cultures en favorisant cette diversité là. D'où la promotion et la protection de la diversité culturelle. Du coup on raccroche à ces textes de l'UNESCO.

Le modèle et les valeurs de la Fédurok peuvent-ils s'appliquer au-delà du secteur des musiques actuelles ? Peut-on dire que la Fédurok fédère ses adhérents autour d'un projet de société plus global ?

Oui, mais c'est l'UFISC. Bien sûr, ça va bien au-delà des musiques actuelles. Ces dernières sont plutôt naissantes, plutôt récentes. Il y a deux aspects intéressants dans les musiques actuelles : elles sont plutôt récentes, on est donc en prise avec des pratiques jeunes mais il y a un certain renouvellement. On est sur des pratiques populaires et donc pas institutionnalisées, avec à l'esprit les grandes œuvres de l'humanité. On est nous vraiment sur des pratiques populaires. L'intérêt des musiques actuelles c'est ça : populaires, émergentes et puis qu'on est dans un secteur où l'économie est forte. Il y a une industrie culturelle sur les musiques actuelles qui est énorme. C'est un des seuls secteurs culturels où il y a une telle financiarisation. Enfin je parle du spectacle vivant.

On m'a parlé d'écologie musicale...

L'écologie oui. C'est pertinent. C'est un peu tarte à la crème le développement durable, mais les questions se rejoignent là dessus. Sur le développement durable au-delà de la dimension environnementale. Pour une économie redistribuée et solidaire, à la fois sur la gouvernance qui soit participative et pas centralisée et puis sur les actions à mettre en œuvre qui doivent être transversales sur les territoires. Sinon c'est un projet humaniste en gros. L'enjeu c'est l'épanouissement de l'individu. C'est le mieux vivre ensemble. et pour l'instant, pour y arriver, on n'a pas mieux que ces principes là d'une écologie et d'un développement durable.

(...)

Pensez-vous que le fait que les discussions ne dégèrent pas est lié au sentiment du collectif qui finalement serait assez fort ?

Le fait qu'on partage des valeurs et qu'on soit d'accord sur les modes de fonctionnement. Après on est des adultes et des professionnels. Donc c'est du débat, c'est propre au travail collectif. Tant qu'il y a un principe de solidarité qui est respecté –alors il faut le rappeler régulièrement, il n'y a pas de raison que ça parte en vrille. Après il y a des positions des uns et des autres qui sont opposées. On les respecte, chacun à ses points de vue et on fait en sorte de composer avec. Il n'y a pas d'exclusion par rapport à ça. Sauf si on découvre des dérives dans les pratiques, ce qui nous est déjà arrivé. A ce moment on essaie de faire une régulation auprès de ceux qui ont des pratiques un peu déviantes. Soit ils reviennent un peu sur leur fonctionnement, soit ils quittent la fédération parce qu'ils ne sont pas en accord avec ses valeurs ou ses statuts. C'est des organisations qui sont ensemble. Ce sont des associations qui se mettent ensemble. Le membre à lui-même des discussions en interne dans son conseil d'administration et il reporte cette parole sur la fédération. On a aussi une pratique associative dans le plus grand nombre et donc ne connaissance de ce fait et de ce travail collectifs.

Est-ce qu'il y a un sentiment d'appartenance des membres de la Fédurok ?

Oui. Il y a une certaine fierté due à l'aura que peut avoir la fédération au niveau national, à la fois sur les politiques publiques ou d'observation avec les autres organisations.

(...)

VI. Méthodologie et réalisation du mémoire

Il convient dans un premier temps de revenir sur le choix de cet objet d'étude qui m'était encore inconnu en septembre dernier. J'avais cependant envie de m'intéresser à l'action publique dans le secteur culturel. Etant à Rennes, je me suis peu à peu concentrée sur le secteur des Musiques Actuelles. Au cours de mes recherches et de mes entretiens exploratoires, j'ai découvert les activités de la Fédurok qui m'a semblée intéressante comme objet d'étude. En effet, sa structure fédérative, son action structurante dans le champ des musiques actuelles mais aussi son évolution historique m'ont semblé être un sujet d'étude intéressant. Dès lors, lorsque je me suis penchée sur sa structure et son fonctionnement, je me suis naturellement demandé comment elle était parvenue à rassembler des personnalités à la fois fortes et très différentes ; non seulement elle les a rassemblés mais en devenant aujourd'hui un acteur de poids dans le secteur des Musiques Actuelles, au point d'être quasiment incontournable.

Après diverses discussions et conseils lors du séminaire Action Publique Locale, j'ai adopté un angle d'attaque qui était celui de la force fédératrice de la Fédurok en réinvestissant notamment des cadres théoriques posés par Pierre Muller.

Il s'agit maintenant de revenir très rapidement sur la façon dont s'est déroulé mon travail, les difficultés que j'ai pu rencontrer, la façon dont j'ai essayé de les surmonter et les limites que je n'ai pas pu dépasser.

Pour réunir un matériel empirique suffisant, j'ai adopté 3 démarches qui au final ont été d'une importance égale.

1. Recherche documentaire sur le site internet de la Fédurok qui, dans une volonté de transparence totale, a créé une base de données regroupant tous les textes fédérateurs.
2. Etude de terrain puisque je me suis rendue à l'Assemblée Générale de la Fédurok les 21 et 22 mars à l'Astrolabe à Orléans. Là j'ai pu suivre les débats mais aussi discuter de manière informelle avec les acteurs, avoir leur réaction sur les débats qui étaient menés. Très intéressant, notamment pour étudier le référentiel que la fédération pouvait mettre en place, mais aussi savoir comme se structurait véritablement son fonctionnement interne.

3. Les entretiens. J'ai essayé de rencontrer des acteurs des différents secteurs ou institutions : salariés de la Fédurok, membres du CA, directeur de lieux, pouvoirs publics. Cependant, certaines personnes ayant des agendas très chargés, je n'ai pas pu faire tous les entretiens que j'aurais souhaités. Certains entretiens ont de plus été reportés trois voire quatre fois, ce qui fait une dépense de temps et d'énergie. J'ai donc pu réaliser des entretiens avec les personnes suivantes :

► Entretiens exploratoires

- Benoit Careil, ancien directeur du Jardin Moderne. (25/11/2010)
- Philippe Routeau,

► Entretiens

- Jean Verne, Responsable musique et danse à la DRAC de Rennes (10/03/2011)
- Stéphanie Thomas, salariées de la Fédurok – responsable de l'accompagnement des adhérents (28/03/2011)
- Laurent Boulouard, secrétaire de la Fédurok (28/03/2011)
- Guillaume Léchevin, directeur du Jardin Moderne (7/04/2011)
- Béatrice Macé, co-directrice de l'ATM et ancienne présidente de la Fédurok (11/04/2011)
- Anne-Claire Rocton, inspectrice musique à la DGCA à Paris (14/04/2011)
- Sébastien Cornu, président de la Fédurok (6/05/2011)

Donc à partir de matériel empirique et de mes lectures théoriques, j'ai rédigé une première version de mon plan que j'avais présenté lors d'une séance du séminaire. C'est l'occasion de revenir sur une des principales limites de mon travail et d'expliquer comment j'ai essayé de la contourner ou de surmonter. Le rapproche qui m'avait été fait était que mon plan était trop descriptif. En y revenant quelques jours plus tard, j'ai réalisé que cette limite venait du fait que j'étais trop proche de mon objet. C'est du moins l'analyse que j'ai faite et qui me semble importante. J'ai découvert la Fédurok en même temps que je construisais mon étude. Il est indéniable que j'ai été impressionnée par son fonctionnement et les outils innovants qu'elle avait mis en place. J'ai trouvé que mon objet d'étude était passionnant, qu'il entrait en résonance avec mes intérêts personnels ou même mes engagements en dehors de l'IEP ; j'ai ainsi un peu perdu de vue, il m'a semblé, l'objectif de ce travail qui était de produire une analyse de l'action publique, de chercher à

comprendre finalement le « comment » et non pas, à décrire un objet, aussi intéressant soit-il. Il m'a donc fallu faire cette analyse avant de pouvoir retravailler mon plan et de passer à la rédaction à proprement parler.